

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

**LES NATIONS UNIES ET LE PROBLÈME DE L'EAU DANS LE MONDE:**

**ESSAI SUR ONU-EAU**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE  
EN SCIENCE POLITIQUE**

**PAR**

**ALIA ROMY HASSAN**

**MAI 2008**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le fruit d'une expérience acquise en travaillant dans le secteur de l'eau de l'ONU. C'est en travaillant pendant plusieurs mois pour le *Programme mondial d'évaluation des ressources en eau* au siège de l'UNESCO à Paris, que l'idée m'est venue de partager mes observations sur le travail du système onusien en matière d'eau. J'ai donc décidé d'en faire l'objet de mon mémoire de maîtrise.

Je voudrais remercier ceux et celles qui m'ont assisté à travers ce long périple. Tout d'abord M. Jean-François Léonard, professeur au département de science politique de l'UQAM. C'est dans son séminaire sur la gestion de l'environnement que j'ai commencé à me passionner pour la problématique de l'eau. Il m'a mis sur le bon chemin et je l'en remercie.

Lors de mon expérience au *Programme d'évaluation des ressources en eau*, j'ai confié mes observations à M. Carlos Fernandez-Jauregui, Vice-coordonateur du programme. Il a montré un enthousiasme à l'égard de ma réflexion qui m'a confirmé le bien fondé de mes interrogations et donné assez confiance en moi pour me lancer dans ce travail de longue haleine. Son appui a été fondamental et je le remercie. Je profite de cette occasion pour remercier également les personnes qui ont pris la peine de répondre à mon questionnaire. Votre contribution m'a été précieuse. Merci.

Je voudrais remercier tout particulièrement M. Daniel Holly, professeur à l'UQAM spécialisé dans l'économie politique des relations internationales et particulièrement les Organisations Internationales. M. Holly est apparu en milieu de parcours, au moment où je commençais sérieusement à me décourager. Je l'ai rencontré dans un café parisien pour lui montrer mon manuscrit. Il a pris le temps de l'étudier pendant ses vacances. Une dizaine de jours plus tard, nous nous sommes revu et il m'a fait part de ses nombreux commentaires. J'ai d'abord été prise d'une angoisse en l'écoutant faire le récit de tout ce qui n'allait pas dans mon travail. Il en est toutefois ressorti une magnifique collaboration. Comprenant tout de suite dans quelle direction je voulais me diriger, il m'a donné les outils nécessaires pour y arriver sans modifier

le parcours que j'avais commencé à tracer. Sans lui, ce mémoire n'aurait jamais vu le jour. Nous avons travaillé dans des délais très serrés et ces derniers mois, nous avons été obligés de travailler à distance, ce qui a rendu son travail encore plus difficile. M. Holly, je vous remercie infiniment. Je ne serais jamais venue à bout de ce travail sans vous. Votre sérieux et votre patience, agrémentés d'un sens de l'humour unique au monde ont été les ingrédients idéals pour mener à bien ce projet.

Enfin, je voudrais remercier ma famille qui m'a soutenu tout au long de cette épreuve. Merci d'avoir été là pour moi de ne pas m'avoir mis trop de pression pour que je termine plus rapidement. Votre soutien m'a beaucoup aidé, particulièrement dans les moments de découragement. Un grand merci.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRÉS</b>	<b>vi</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>vii</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>ix</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
L'eau douce: une ressource vitale	1
Les Objectifs du millénaire et l'eau	3
Le secteur de l'eau à l'ONU	5
Pertinence scientifique et sociale du sujet d'étude	7
<b>CHAPITRE I</b>	
<b>UN ENJEU MONDIAL : CONVERGENCES ET DIVERGENCES AUTOUR D'UNE RESSOURCE RARE</b>	<b>13</b>
1.1 La rareté relative des ressources en eau et les menaces à leur pérennité	15
1.1.1 Une répartition inégale	15
1.1.2 Les facteurs affectant les ressources en eau	17
1.2 Une menace pour la santé publique	22
1.3 L'eau : source de conflit et espoir de coopération	26
1.3.1 Le partage des ressources en eau	26
1.3.2 L'eau : un espoir de coopération	28
1.4 Un rapport fondamental	29
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>L'EAU A L'ONU: UNE GESTION PROBLEMATIQUE</b>	<b>35</b>
2.1 Un intérêt manifeste	35
2.1.1 L'apparition de la problématique de l'eau sur l'agenda international	36
2.1.2 Décennie, année et journée internationale de l'eau	41
2.2 Une structure éclatée	43
2.2.1 Les difficultés de la coordination à l'ONU	43
2.2.2 Une structure complexe	47
2.2.3 Le souci d'efficacité ou la création d'ONU-Eau	58

2.2.4 L'inefficacité du secteur de l'eau	60
<b>CHAPITRE III</b>	
<b>L'INDISPENSABLE REFORME</b>	<b>65</b>
3.1 L'indispensable réforme	66
3.1.1 À l'ONU de montrer le bon exemple	66
3.1.2 Une Organisation mondiale de l'eau?	68
3.2 Le manque de volonté politique	72
3.2.1 Une nouvelle configuration géopolitique	72
3.2.2 Des PED peu motivés	75
3.2.3 La primauté de la puissance	82
<b>CONCLUSION</b>	<b>87</b>
<b>APPENDICE</b>	<b>87</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>105</b>

## LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRÉS

### Tableaux

Tableau 1.1: L'effet d'une urbanisation rapide sur la couverture en eau _____	19
Tableau 1.2: L'usage de l'eau pour agriculture vs l'usage l'industriel et domestique _____	20
Tableau 3: Quote-part des États qui contribuent le plus au budget de l'ONU _____	84

### Figures

Figure 2: Activités des 12 plus grandes agences et institutions d'ONU-Eau _____	51
Figure 3. 2: Organisation mondiale de l'eau et ses différentes branches _____	71
Figure 3.2: Eau: une question peu prioritaire dans de nombreux budgets _____	81

### Encadrés

Encadré 1: Membres d'ONU-Eau _____	6
Encadré 2.1: Lignes directrices du Plan d'action de la Conférence de Mar del Plata _____	37
Encadré 2.2: Principes de la Conférence de Dublin _____	39
Encadré 2.3: Termes de référence d'ONU-Eau _____	59
Encadré 3: Institutions responsables de l'eau et de l'assainissement dans 8 PED _____	79

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

**AG** Assemblée générale (des Nations Unies)  
**AIEA** Agence internationale de l'énergie atomique  
**AIH** Association internationale des hydrologistes  
**APD** Aide publique au développement  
**App.** Appendice  
**BIRD** Banque internationale pour la reconstruction et le développement  
**CAC** Comité administratif de coordination  
**CCD** Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
**CDB** Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
**CEB** Chefs de Secrétariat pour la Coordination  
**CEPALC** Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
**CESAO** Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale  
**CESAP** Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique  
**CEE** Commission économique pour l'Europe  
**CHNP** Comité de Haut Niveau sur les Programmes  
**CIID** Commission Internationale des Irrigations et du Drainage  
**CNUCED** Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
**CS** Conseil de Sécurité  
**CSI** Section pour les régions côtières et les petites îles  
**DAES** Département des affaires économiques et sociales  
**Enc.** Encadré  
**FAO** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
**FEM** Fonds pour l'environnement mondial  
**FIDA** Fonds international de développement agricole  
**Fig.** Figure  
**GEMS/EAU** Système mondial de surveillance continue de l'environnement  
**GIRE** gestion intégrée des ressources en eau  
**GWP** Partenariat global pour l'eau  
**ICLEI** Conseil International pour les Initiatives Environnementales locales  
**IHE** Institut pour l'Education sur l'eau  
**IPTRID** Programme International pour la Technologie et la Recherche en Irrigation et Drainage  
**MAB** Programme sur l'homme et la biosphère  
**OI** Organisation Internationale  
**OMM** Organisation météorologique mondiale  
**OMS** Organisation mondiale de la santé  
**ONG** Organisations non gouvernementales  
**ONU** (UN en anglais)  
**ONUDI** Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
**OMD** Objectifs du millénaire pour le développement  
**PCCP** from Potential Conflict to Co-operation Potential  
**PCS** Programme commun OMS /UNICEF de surveillance  
**PED** Pays en développement

**PHI** Programme hydrologique international  
**PHRE** Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau  
**PNUD** Programme des Nations Unies pour le développement  
**PNUE** Programme des Nations Unies pour l'environnement  
**RDH 2006** Rapport mondial sur le développement humain (PNUD). *Au-delà de la pénurie: Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau. Sec.*  
**SIPC** Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes  
**SMDD** Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg  
**Tab.** Tableau  
**UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
**UNFCCC** Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques  
**UN-Habitat** Centre des Nations Unies pour les établissements humains  
**UNICEF** Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
**UNU** Université des Nations Unies  
**VIH/SIDA** Virus de l'immunodéficience humaine  
**WWAP** Programme mondial d'évaluation des ressources en eau  
**WWDR2** Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies: *L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie.*

## RÉSUMÉ

Cet essai dresse le portrait du secteur de l'eau à l'ONU dans le but d'y repérer ses forces et ses faiblesses à l'heure où l'Organisation est en processus de réforme institutionnelle et œuvre pour atteindre les *Objectifs du millénaire pour le développement*. L'eau est un enjeu majeur des relations internationales mais souffre d'un discrédit politique qui coûte la vie tous les jours à d'innombrables personnes, la plupart des enfants. Un lien unit, et c'est là l'hypothèse de cette étude, la volonté politique et la gouvernance du secteur de l'eau des Nations Unies. La structure de ce secteur est complexe, son travail difficile à coordonner de manière efficace. D'après les conclusions de cette recherche, une réforme s'impose, mais la tâche est de taille et les acteurs impliqués par une telle réforme ne sont pas nécessairement portés à changer le *statu quo*.

**Mots clés:** eau ; ONU; gouvernance; développement.

## ABSTRACT

This essay looks at the water sector of the United Nations so as to analyse its strengths and weaknesses in the context of the institutional reform of the Organisation and its focus on the *Millennium Development Goals*. Water is a major stake in International Relations, but suffers from a political discredit, costing the lives of innumerable people everyday, most of them children. There is a link, and this is the hypothesis of this study, between political will and the governance of the water sector of the United Nations. The sector's structure is complex, making its work difficult to coordinate efficiently. This research leads to the conclusion that a reform is needed, but the task is significant and the actors concerned by such a reform are not particularly inclined to change the *status quo*.

**Key words:** water; UN; governance; development.

## INTRODUCTION

### **L'eau douce: une ressource vitale**

L'eau douce est une ressource naturelle précieuse et rare. Bien que la surface de la Terre soit constituée de 70% d'eau, moins de 3% de cette eau est douce, dont 2,2% est contenue dans les glaciers et les nappes phréatiques. Il reste donc moins d'1% de l'eau contenue sur la Terre pour assouvir les besoins des êtres humains et des espèces animales et végétales.<sup>1</sup>

Malgré l'apparence alarmante de ces chiffres, la quantité d'eau douce dont nous disposons au niveau global devrait être amplement suffisante pour subvenir à nos besoins. Malheureusement, la répartition de la ressource est inégale. Pendant que certaines régions connaissent la sécheresse et deviennent arides, d'autres sont inondées. Et pendant que certains ont un accès facile à des sources d'eau saines, d'autres doivent parcourir des kilomètres avant de trouver le point d'eau le plus proche. Avec la croissance démographique anticipée des prochaines années et le rythme effréné auquel nous consommons cette ressource, le futur reste incertain. À l'heure actuelle, près de 1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau et 2.6 milliard ne bénéficient pas de systèmes d'assainissement de base.<sup>2</sup> Si la situation est déjà critique alors que nous sommes 6,5 milliards d'individus sur la Terre, que se passera-t-il lorsque nous serons plus de 8 milliards en 2025 comme le prédit l'Organisation des Nations Unies (ONU) ?<sup>3</sup>

Au-delà de la croissance démographique, le rapport que les humains ont développé avec l'eau entraîne d'autres considérations. L'être humain s'est créé des besoins agricoles, industriels et

---

<sup>1</sup> En ligne : <http://www.worldwatercouncil.org/index.php?id=5&L=1>, consulté le 25 février 2007.

<sup>2</sup> PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). Rapport mondial sur le développement humain (**RDH 2006**). *Au-delà de la pénurie: Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau*. New York: Toppan Printing Company America Inc. 2006, Avant-propos (p.v).

<sup>3</sup> En ligne : [http://www.un.org/french/pubs/chronique/2002/numero3/0302p35\\_population\\_mondiale.html](http://www.un.org/french/pubs/chronique/2002/numero3/0302p35_population_mondiale.html), consulté le 25 février 2007.

énergétiques qui consomment des quantités d'eau démesurées.<sup>4</sup> Il y a donc entre autres choses des facteurs économiques importants à prendre en compte dans les stratégies de gestion. La complexité de la problématique de l'eau douce provient de son interdépendance avec un nombre important de variables. La question doit donc être considérée dans sa globalité.

Face à une telle situation, les gouvernements nationaux, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et la société civile se mobilisent depuis plusieurs décennies pour tenter de trouver des solutions afin de mieux gérer les problèmes liés aux ressources en eau. Comme en témoignent les nombreuses conférences<sup>5</sup> depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement à Stockholm en 1972, l'eau est une préoccupation qui occupe une place grandissante dans les relations internationales. Depuis, de multiples initiatives de sensibilisation ont vu le jour. Ainsi, en 1981, l'Assemblée Générale des Nations Unies a dédié la Décennie à l'eau potable et à l'assainissement. En 1997, le Premier Forum mondial de l'eau est organisé à Marrakech et dorénavant, un nouveau Forum mondial de l'eau est organisé tous les trois ans. En 2003, c'est une année internationale qui est dédiée à l'eau douce. Enfin, en 2005, l'Assemblée Générale des Nations Unies a jugé bon de consacrer une seconde décennie à l'eau potable (2005-2015) sous le thème « L'eau, source de vie ».<sup>6</sup>

La prise de conscience de la problématique de l'eau au niveau international est indiscutable. La volonté des Nations Unies et de ses programmes de régler la question de l'approvisionnement des humains en eau potable est incontestable. L'accès à l'eau et à l'assainissement est devenu une priorité, particulièrement depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000 par les États membres de l'ONU.

---

<sup>4</sup> Pour un aperçu de la répartition de la consommation d'eau du secteur agricole, industriel et domestique, voir tab. 1.2.

<sup>5</sup> Voir la section 2.1.1.

<sup>6</sup> En ligne : <http://www.worldwatercouncil.org/index.php?id=708&L=1>, consulté le 25 février 2007.

## Les Objectifs du millénaire et l'eau

Le 8 septembre 2000, les États membres de l'ONU se sont réunis pour donner à l'Organisation de nouvelles priorités à l'aube du nouveau millénaire. De cette rencontre est née la *Déclaration du Millénaire*, signée par 191 États membres de l'ONU.<sup>7</sup> En signant cette Déclaration, les États se sont engagés à atteindre 8 objectifs de développement, donnant lieu aux *Objectifs du millénaire pour le développement* ou OMD (voir App. A p. 88).<sup>8</sup>

Bien que l'accès à l'eau ne soit explicitement cité que dans la cible 10 de l'Objectif 7 des OMD, nous pensons qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que la résolution des autres objectifs passe aussi nécessairement par lui. En effet, des progrès au niveau de l'accès à une eau potable salubre et à un assainissement de base peuvent favoriser la réalisation des autres objectifs. L'accès à une ressource en eau permet un meilleur rendement pour l'agriculture, aidant ainsi à réaliser l'Objectif 1 : *éliminer l'extrême pauvreté et la faim*. La présence d'un point d'eau potable à une distance raisonnable et d'un système d'assainissement faciliterait l'atteinte de l'Objectif 2 : *assurer l'éducation primaire pour tous* puisque les enfants, en plus d'être sujets à des maladies liées à l'ingestion d'une eau polluée, sont souvent chargés de chercher de l'eau avec leur mère, parcourant des distances inimaginables pour satisfaire les besoins de leurs familles. Cette obligation les empêche souvent de se rendre à l'école. Mieux. Durant leur période de menstruation, les jeunes filles sont souvent contraintes à ne pas aller à l'école, faute de facilités adéquates, notamment de latrine. Il s'ensuit que toute avancée dans la solution de problèmes d'accès à la ressource ne peut que faciliter la résolution du deuxième objectif tout en contribuant à rehausser significativement le rôle de la femme en la libérant de cette tâche, ce qui ne peut que rendre possible l'accomplissement de l'Objectif 3 : *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*. La réduction de *la mortalité des enfants de moins de 5 ans* — quatrième objectif du millénaire — dépend également, et pas dans une moindre mesure, d'une action décisive en matière d'accès à une source d'eau salubre. La mortalité infantile dans les pays en développement, faut-il encore le rappeler, est indissociablement liée à la consommation d'une eau polluée et infectée. La même relation

<sup>7</sup> En ligne : <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>, consulté le 10 janvier 2007.

<sup>8</sup> En ligne : <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>, consulté le 10 janvier 2007.

s'observe en ce qui concerne *l'amélioration de la santé maternelle*, Objectif 5 de la stratégie. La preuve en a été faite depuis fort longtemps du rapport étroit entre morbidité et ingestion d'une eau impropre à la consommation. Quant à l'Objectif 6, *combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies*, il implique, on le devine aisément, la mise à disposition des consommateurs d'une eau de bonne qualité, assainie adéquatement pour limiter les risques de contamination et de contagion. Enfin, l'Objectif 8 : *mettre en place un partenariat mondial pour le développement* est « solidaire » de cette préoccupation dont il a été question jusqu'ici. En effet, la question de l'eau doit faire l'objet d'un plan d'action mondial, notamment en l'inscrivant à l'agenda du G-8 et en augmentant considérablement les investissements internationaux.<sup>9</sup>

Ainsi, la résolution des problèmes liés à l'eau est incontournable pour atteindre les OMD. L'eau est au cœur de toutes les formes de vie sur la Terre et sa préservation est essentielle à la survie des espèces animales et végétales. Les organisations internationales l'ont compris depuis plus de trente ans et ont inscrit cette préoccupation au premier plan de moult rencontres internationales.

Malheureusement, plus de six années se sont écoulées depuis l'énoncé de l'engagement pour les OMD et les résultats obtenus à ce jour sont loin d'être à la hauteur des attentes de la communauté internationale. Le scepticisme s'installe. Sera-t-on en mesure d'atteindre ces objectifs? La clé pour bon nombre d'observateurs se trouve dans la résolution des problèmes d'approvisionnement en eau potable et la mise en place de systèmes d'assainissement. Mais que font les agences et programmes de l'ONU pour parvenir à ces objectifs ?

---

<sup>9</sup> PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). Rapport mondial sur le développement humain (RDH 2006, 2006). *Au-delà de la pénurie: Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau*. New York: Toppan Printing Company America Inc. 2006, p.22-24.

### **Le secteur de l'eau à l'ONU**

À l'ONU, le secteur de l'eau<sup>10</sup> relève d'une entité: ONU-Eau, qui est essentiellement un mécanisme de suivi des décisions liées à l'eau prises durant le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002.<sup>11</sup> Cet organe oriente les priorités du travail de l'Organisation dans le vaste domaine de l'eau.

ONU-Eau regroupe 24 agences de l'ONU impliquées dans le domaine (voir enc. 1 à la page suivante). Parmi elles on trouve des programmes et fonds des Nations Unies, des institutions spécialisées, des commissions régionales et des secrétariats de conventions, ainsi que d'autres entités du système des Nations Unies.<sup>12</sup> D'autres organisations extérieures au système onusien sont aussi partenaires d'ONU-Eau. Mais comme nous pouvons le constater en observant l'encadré 1, aucune des agences de l'ONU n'a de mission essentiellement et uniquement liée à l'eau. Elles ont certes un ou plusieurs sous-programme(s) concernant un aspect précis de la problématique de l'eau, mais leurs missions principales concerne l'énergie, l'agriculture, les établissements humains, les enfants, la santé, l'éducation, la culture, etc. Seuls quelques instituts partenaires d'ONU-Eau abordent exclusivement la question de l'eau. C'est le cas entre autres de l'Association internationale des hydrologistes et de l'Association internationale de l'eau. Les missions de ces différentes instances sont donc hétéroclites, tout en touchant nécessairement, de près ou de loin, un aspect de la problématique de l'eau.

---

<sup>10</sup> Pour les fins de ce mémoire, nous ferons référence au « secteur de l'eau » à l'ONU pour désigner les agences et programmes de l'ONU qui travaillent directement ou indirectement sur un ou plusieurs des aspects de la problématique de l'eau douce. À l'ONU, le terme global pour désigner les différents programmes et agences qui travaillent sur l'eau est ONU-Eau. Nous préférons l'emploi de l'expression « secteur de l'eau » afin de ne pas le confondre avec ONU-Eau qui est un mécanisme de coordination.

<sup>11</sup> En ligne : <http://www.unwater.org/flashindex.html>, consulté le 12 décembre 2006.

<sup>12</sup> En ligne : <http://www.unwater.org/members.html>, consulté le 12 décembre 2006.

### Encadré 1: Membres d'ONU-Eau

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)  
Fonds international de développement agricole (FIDA)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)  
Organisation mondiale de la santé (OMS)  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)  
L'agence des Nations Unies pour les réfugiés  
Programme des Nations Unies pour le développement – (PNUD)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Commission économique pour l'Europe (CEE)  
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)  
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)  
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)  
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD)  
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)  
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)  
Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (SIPC)  
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat)  
Université des Nations Unies (UNU)  
Département des affaires économiques et sociales (DAES)  
Conseil mondial de l'eau  
Programme commun OMS /UNICEF de surveillance (PCS)  
Internationale des services publics  
Convention Ramsar  
Programme International pour la Technologie et la Recherche en Irrigation et Drainage (IPTRID)  
Commission Internationale des Irrigations et du Drainage (CIID)  
Association internationales des hydrologistes (AIH)  
International Water Management Institute  
Association Internationale de l'eau  
The World Conservation Union  
ONU-Eau Afrique

Source en ligne: <http://www.unwater.org/members.html>, consulté le 12 décembre 2007.

ONU-Eau est un mécanisme dont le mandat est de coordonner le travail des 24 agences qui collaborent ensemble. Le fruit de cette collaboration prend aujourd'hui la forme d'un rapport triennal exhaustif publié par le Programme mondial d'évaluation des ressources en eau

(WWAP)<sup>13</sup> intitulé le *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau*.<sup>14</sup>

En dehors d'ONU-Eau, il existe aussi au sein de l'ONU un Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire Général de l'ONU.<sup>15</sup> Formé en 2004 lors de la journée mondiale de l'eau, ce conseil consultatif a pour mission de conseiller le Secrétaire Général, de participer au processus de dialogue international, de rehausser la sensibilisation à travers les médias, d'influencer et de travailler aux niveaux global, régional et national et de prendre des mesures pour atteindre les OMD. Pour sensibiliser le monde à la question de l'eau, l'ONU a aussi pris l'initiative de relancer une Décennie internationale de l'eau (2005-2015)<sup>16</sup>, une journée mondiale de l'eau<sup>17</sup> les 22 mars de chaque année et une année internationale de l'eau douce<sup>18</sup> en 2003 pour lesquels il existe des secrétariats.

La volonté de la part de l'ONU de mettre en place une structure permettant de coordonner le travail de ces agences souligne l'intérêt incontestable de l'Organisation pour la problématique de l'eau. Mais cette structure n'est pas sans problème. Plutôt que de tenter de coordonner le travail des ces différentes instances ne serait-il pas plus opportun de repenser la structure actuelle de manière à créer une entité chargée du secteur de l'eau dans son ensemble, entité qui serait composée de plusieurs sous-programmes spécialisés dans les différentes thématiques de la problématique?

### **Pertinence scientifique et sociale du sujet d'étude**

Le présent mémoire, dans un certain sens, s'inscrit dans le contexte de réforme de l'ONU. A

---

<sup>13</sup> En ligne : [http://www.unesco.org/water/wwap/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/wwap/index_fr.shtml), consulté le 12 décembre 2006.

<sup>14</sup> En ligne : [http://www.unesco.org/water/wwap/publications/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/wwap/publications/index_fr.shtml), consulté le 12 décembre 2006.

<sup>15</sup> En ligne : [http://www.unsgab.org/About\\_the\\_Board.htm](http://www.unsgab.org/About_the_Board.htm), consulté le 12 décembre 2006.

<sup>16</sup> En ligne : <http://www.un.org/french/waterforlifedecade/>, consulté le 25 février 2007.

<sup>17</sup> En ligne : <http://www.un.org/french/waterforlifedecade/>, consulté le 25 février 2007.

<sup>18</sup> En ligne : <http://www.wateryear2003.org/fr/>, consulté le 25 février 2007.

l'heure où des initiatives sont prises par l'ONU pour se restructurer et ainsi donner plus de cohérence au contenu de son travail et de ses interventions, il est important de se questionner sur le secteur de l'eau, un secteur qui a et qui aura certainement encore plus d'importance dans le futur. Une bonne gestion des ressources en eau est la clé du développement et de la survie de tous sur Terre; c'est aussi la clé de la réussite, nous l'avons déjà noté, des OMD, et donc du pari international pour le développement. Au moment où les yeux de la communauté internationale sont tous rivés sur l'ONU pour voir comment l'Organisation va se sortir de ses difficultés et adopter des réformes pour rendre sa structure plus cohérente, il semble essentiel de remettre en question la structure de gestion du secteur de l'eau.

Le Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies n'a-t-il bien cerné le problème majeur de l'Organisation dans son rapport paru en novembre 2006 ?<sup>19</sup> De son avis, la multitude d'agences et de programmes aux missions hétéroclites rend la cohérence globale de l'ONU malaisée. Ce Groupe a donc élaboré un nouveau modèle intitulé « une ONU » qui devrait permettre au travail de l'Organisation dans son ensemble d'être plus cohérent et moins redondant. D'un autre côté, et pour un secteur plus restreint, la France, lors de la 58<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, prend l'initiative de suggérer la transformation du PNUE en une Organisation des Nations Unies pour l'environnement (ONUE) en réponse à la multiplicité des accords et traités signés pour l'environnement et de manière à centraliser le travail de l'Organisation<sup>20</sup>.

Ces deux initiatives sont intéressantes et peuvent servir de modèle pour le secteur de l'eau. C'est dans cet esprit qu'il nous semble primordial d'étudier la structure actuelle et de voir si éventuellement, dans le débat actuel sur la réforme des Nations Unies, il ne faudrait pas en proposer une nouvelle, plus centralisée, capable d'entreprendre la difficile mission d'assurer la pérennité des ressources en eau de la planète, mais surtout plus apte à donner une meilleure cohérence et une plus grande efficacité aux interventions du système onusien.

---

<sup>19</sup> Secretary-General's High-level Panel on UN System-wide Coherence in the Areas of Development, Humanitarian Assistance, and the Environment. Delivering as One: Report of the Secretary-General's High-Level Panel. UN Publication, United Nations, New York, November 2006.

<sup>20</sup> En ligne: <http://www.un.org/french/ga/58/>, consulté le 1er mai 2007.

Dans un monde toujours plus interdépendant, il n'est plus possible de considérer le développement et l'accès à l'eau comme des affaires relevant des strictes compétences nationales, mais bien comme des affaires internationales. Chaque cas doit être traité individuellement, certes, mais la supervision des organisations internationales est primordiale pour assurer le respect du droit à l'eau pour tous et la bonne gestion des ressources pour les générations futures. Ainsi, il nous semble pertinent de soulever la question de la restructuration du secteur de l'eau à la lumière des recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies et de la proposition d'une ONU-E.

À l'ONU, les travaux sur les OMD et sur l'eau et ses thèmes sous-jacents se multiplient pour évaluer les besoins et les progrès accomplis sans que cela n'ait permis une véritable percée sur ce front. Personne n'a encore abordé le problème de cette relative inefficacité sous l'angle structurel qui nous semble être le problème de fond. Une structure plus centralisée, institutionnalisant un mode de gouvernance plus adapté, permettrait d'améliorer les performances, éliminant du même coup, on l'espère, les travaux redondants et renforçant l'approche générale de l'Organisation à travers une plus grande cohérence. La réflexion sur ces sujets et les initiatives qui en découlent provient essentiellement de l'ONU, mais la démarche semble manquer d'une réelle volonté de remise en question. C'est donc cette remise en question de la structure du secteur de l'eau à l'ONU en vue de la poursuite de la réalisation des objectifs fixés qui est au cœur du mémoire.

### **Problème général de recherche**

La structure du secteur de l'eau à l'ONU manque à notre avis de cohérence car elle est décentralisée. ONU-Eau, par son mandat, tente de centraliser le travail des multiples agences qui le composent, en tentant d'apporter une plus grande cohérence au travail du système onusien en la matière. Ainsi se pose un problème de gouvernance. Plutôt que de modifier la structure actuelle pour résoudre le problème de fond, une solution de type « pansement » a été instaurée avec la création d'ONU-Eau. Or, la communauté internationale s'est fixée 8

Objectifs de développement pour le millénaire à atteindre d'ici 2015, et les résultats escomptés sont loin d'être réalisés. Le mode de gouvernance de l'Organisation des Nations Unies nous paraît inadapté vu l'urgence à atteindre les OMD, objectifs, comme il a été expliqué plus haut, qui sont tous liés à l'eau. Dès lors, il nous apparaît indispensable de corriger cette situation en mettant sur pied une structure cohérente davantage susceptible d'inspirer et de servir de modèle aux États. Nous pensons qu'un tel renforcement serait un atout extraordinaire dans ce qui est, somme toute, une entreprise vitale. Ceci n'est pas sans poser problème, car, à en croire l'avis des acteurs les plus impliqués, toute percée dans ce domaine semble tourner autour de la volonté politique des États membres de cette grande Organisation internationale.

### **Problématique**

Deux faits ressortent des développements précédents: l'engagement de la communauté internationale à accorder la priorité aux questions de développement à travers les OMD d'une part, et la place, on pourrait dire centrale, de la problématique de l'eau dans cette stratégie. La résolution des problèmes d'approvisionnement en eau et la gestion des ressources pour en assurer sa pérennité sont indispensables à la réussite des OMD. Il y va certes de la responsabilité de chaque État de veiller à ce que les instruments soient mis en place au niveau national. Mais on ne saurait ignorer le rôle incontournable des Organisations Internationales (OI) dans ce processus de gestion de l'eau. Pourtant un manque de cohérence entre ces agences et leurs missions freine les progrès de l'Organisation. La marge de manœuvre d'ONU-Eau, mécanisme chargé de coordonner les décisions, s'en ressent énormément. Et tout resserrement de l'articulation des éléments de la structure de ce mécanisme ne pourrait être que bénéfique. Toutefois, un obstacle de taille demeure qu'il est essentiel de surmonter avant.

En effet, un des obstacles majeurs identifiés par les 24 agences qui travaillent dans le secteur de l'eau est le manque de volonté politique. Le manque de volonté politique peut-il expliquer le mode de gouvernance préconisé pour la gestion du secteur de l'eau à l'ONU? La question

est intéressante car il ne serait pas surprenant que le manque de cohésion parmi les agences du secteur de l'eau à l'ONU s'explique en grande partie par l'absence de volonté politique des États membres. Une absence qui tient sans aucun doute à la nature profonde des Organisations Internationales, à savoir le peu d'empressement, pour ne pas dire le refus, des États de transférer de telles compétences aux OI vu que cela reviendrait à les transformer en de réelles structures supraétatiques. L'édiction de normes par une structure centralisée mettrait alors fin aux conflits de juridiction entre les agences et les gouvernements et encouragerait la coopération à travers le partage des connaissances et des objectifs communs. Les développements précédents le montrent bien: le « désordre institutionnel » actuel de l'ONU dans ce secteur est un problème.

Aussi, nous croyons, et c'est là l'hypothèse de ce mémoire, que le mode de gouvernance du secteur de l'eau à l'ONU freine les progrès possible en matière de gestion de l'eau dans le monde. L'absence de volonté politique des États n'aide nullement la recherche de solutions, complique une situation déjà fort complexe et constitue une limite quasi-insurmontable dans l'état actuel des choses.

### **Méthodologie**

Le travail repose essentiellement sur une analyse documentaire, particulièrement de rapports onusiens sur les progrès accomplis pour atteindre la cible 10 de l'Objectif 7 des OMD et des agences d'ONU-Eau. L'observation documentaire sera complétée par un questionnaire envoyé à quelques membres du personnel du secteur de l'eau des Nations Unies.

Ce mémoire a pour objectif de mettre en lumière un problème structurel de l'appareil onusien ayant un impact sur la volonté politique des États membres, aussi bien des grandes puissances que des pays en développement, rendant ainsi difficile l'atteinte de l'OMD lié à l'eau. Dans le premier chapitre, nous verrons ce qui fait de la problématique de l'eau un enjeu mondial et les différents thèmes qui y sont déclinés qui sont tantôt sujets à consensus tantôt sujet à discordes. Le deuxième chapitre abordera la gestion problématique de l'eau à l'ONU. Nous

verrons que malgré son intérêt incontestable pour la question, le système onusien souffre de problèmes de coordination depuis sa création, et son secteur de l'eau étant d'une grande complexité n'échappe pas au problème. Enfin, le dernier chapitre propose une réforme du secteur de l'eau, réforme qui semble difficile étant donné la divergence entre les intérêts des États puissants et ceux des pays en développement (PED) et le manque de volonté politique qui en découle. La réforme est certes difficilement envisageable, mais demeure néanmoins souhaitable si l'on veut mettre fin au manque de volonté politique et ainsi assurer une couverture universelle en eau et assainissement.

## CHAPITRE I

### UN ENJEU MONDIAL : CONVERGENCES ET DIVERGENCES AUTOUR D'UNE RESSOURCE RARE

Sujet plurisectoriel, la question de l'eau peut-être abordée sous un grand nombre d'angles.<sup>21</sup> Aussi n'est-il pas surprenant que la littérature s'y rapportant soit abondante et que le sujet soit devenu un objet de préoccupation au sein des organisations internationales. La marchandisation d'une ressource considérée comme un bien commun jusqu'en 1992<sup>22</sup>, la croissance démographique, l'urbanisation accélérée du monde et la pollution des ressources, voilà autant de facteurs qui ont propulsé un tel intérêt pour la question de l'eau. D'où les nombreux rapports rédigés sous l'égide des organisations internationales. Toutefois, et ce n'est pas étonnant, elles ne sont pas les seules à s'être intéressées aux questions liées à l'eau. Au niveau national, les gouvernements ont entrepris des études sur la gestion, la marchandisation, le financement et l'approvisionnement de la ressource. Les milieux académiques non plus ne sont pas restés indifférents à ces développements. Sujet interdisciplinaire par excellence, plusieurs disciplines s'y sont intéressées, notamment l'économie, la politique, la géographie, ou l'ingénierie.<sup>23</sup> Parallèlement, l'eau est devenu un

---

<sup>21</sup> Par souci de concision, nous n'aborderons ici que les thèmes qui nous paraissent pertinents pour les fins de ce mémoire.

<sup>22</sup> À l'issue de la conférence de Mar del Plata en 1977 en Argentine, l'eau a été définie comme un bien commun. En 1992 lors de la conférence de Dublin, l'eau a été déclarée bien économique (voir section 2.1.1).

<sup>23</sup> Il est important de citer les contributions de six personnalités qui se démarquent dans la recherche sur l'eau. Riccardo Petrella, politologue et économiste italien, se bat contre la marchandisation du bien commun qu'est l'eau. Auteur de *Limites à la compétitivité* (1995), *Le Bien commun, Éloge de la solidarité* (1996), *Le Manifeste de l'eau* (1998), *Désir d'humanité : Le droit de rêver* (2004), ses prises de position contre la marchandisation du monde et pour la défense du bien commun en font une figure emblématique de l'altermondialisme et de la défense du droit à l'eau. Michel Camdessus<sup>23</sup>, ancien Directeur du FMI, se penche sur le financement du secteur de l'eau. Economiste français, auteur de *EAU* (2004), Michel Camdessus est aussi représentant du Président de la République française au

sujet de plus en plus abordé par les médias de masse, d'une part, grâce aux campagnes de sensibilisation des instituts et agences spécialisées sur la question, mais aussi, d'autre part, grâce aux débats suscités par le réchauffement climatique.

L'objectif de ce chapitre est de dresser un tableau de l'état général des ressources en eau au niveau mondial et de démontrer, entre autres, l'importance de cette question pour le développement. Ainsi, une première partie sera consacrée à la rareté relative de l'eau et aux menaces qui pèsent sur la pérennité des ressources. Nous nous attarderons ensuite sur le rapport étroit entre l'eau et la santé humaine. Une troisième s'évertuera à mettre en relief le potentiel conflictuel de l'eau toutes les fois où des problèmes de partage se posent. Nous établirons aussi les rapports étroits qui existent entre l'eau et le développement économique et social. Enfin, nous aborderons deux sujets qui font objets de litiges, à savoir le financement du secteur de l'eau et les interventions dans les pays en développement.

---

Conseil Consultatif sur l'eau auprès du Secrétaire Général à l'ONU. Frédéric Lasserre, professeur à l'université Laval, s'intéresse aux enjeux politiques, économiques, idéologiques et stratégiques de la gestion de l'eau à l'échelle mondiale. Auteur de *Politiques de l'eau* (2006), *Transferts massifs d'eau: outils de développement ou instrument de pouvoir ?* (2005), *Eaux et territoires* (2005), *Des flux et des territoires* (2004), Frédéric Lasserre est chercheur à l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI) où il dirige l'Observatoire de recherches internationales sur l'eau (ORIE) ; il est aussi chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques à l'UQAM. Sylvie Paquerot, juriste québécoise spécialisée en droit international, s'intéresse au rôle du droit international dans le règlement des litiges sur l'eau. Elle est l'auteure de *Un monde sans gouvernail: enjeux de l'eau douce* (2005) et de *Eau douce : La nécessaire refondation du droit international* (2005), et chercheure post-doctorale à la Chaire du Canada en Citoyenneté et gouvernance et au Centre d'études et de recherches internationales à l'Université de Montréal (CÉRIUM). Elle est également chercheure associée au Centre d'études sur le droit international et la mondialisation à l'UQAM (CÉDIM). Enfin, Peter Gleick, scientifique américain reconnu comme un expert du secteur de l'eau, entreprend des recherches sur les liens entre l'eau et la santé, le réchauffement climatique, la gestion durable des ressources en eau et la privatisation de l'eau. Le Dr. Peter H. Gleick est co-fondateur et Président de la Pacific Institute pour les recherches en développement, environnement et sécurité à Oakland en Californie. Il possède une renommée internationale en tant qu'expert en eau et a été nommé Camarade de MacArthur en 2003.

## 1.1 La rareté relative des ressources en eau et les menaces à leur pérennité

Tel que mentionné en introduction, l'eau est une ressource précieuse et rare. Bien que 70% de la planète soit constituée d'eau, seule une partie infime de cette eau est accessible à la consommation humaine. 97,5% de cette eau est salée, ne laissant que 2,5% d'eau douce sur la planète. Une grande proportion de cette eau est contenue dans les glaciers (68,9%). Seule l'eau souterraine (30,8%) et les lacs et réservoirs (0,3%) sont disponibles pour la consommation humaine, c'est-à-dire moins de 1% de toute l'eau de la planète, ce qui représente 11 millions de km<sup>3</sup> sur un total de 1,4 milliard de km<sup>3</sup> d'eau.<sup>24</sup>

Toutefois, ces chiffres alarmants doivent être mis en perspective. Cette quantité d'eau (moins de 1%) suffit amplement pour satisfaire les besoins fondamentaux des tous les êtres humains sur la planète. Pourtant, plusieurs situations prévalent qui affectent l'accès à l'eau d'une fraction importante de la population mondiale. Ce qui fait qu'il n'est pas exagéré de parler de rareté de l'eau. Une rareté, cependant, toute relative. Examinons de plus près les facteurs qui font de l'eau douce une ressource rare.

### 1.1.1 Une répartition inégale

La répartition de l'eau sur la planète est inégale et varie selon les régions, la latitude du pays, le relief, la proximité de l'océan, les vents et les saisons.<sup>25</sup> De manière générale, les États situés proche des pôles possèdent de l'eau douce en abondance, tandis que les pays situés plus près des tropiques connaissent plutôt la sécheresse (voir App. B, p. 89).

Pour certains États comme le Canada, l'eau est une ressource abondante. Le Canada possède de grands lacs d'eau douce alimentés par la fonte des neiges et de vastes sources d'eau souterraines. Contrairement à ce que l'on serait porté à penser,

---

<sup>24</sup> En ligne : [http://www.citedelamer.com/fr/ocean\\_connaissance/mediatheque/Dossiers\\_documentaires/Mer\\_a\\_boire/repartition\\_eau\\_douce.asp](http://www.citedelamer.com/fr/ocean_connaissance/mediatheque/Dossiers_documentaires/Mer_a_boire/repartition_eau_douce.asp), consulté le 4 août 2007.

<sup>25</sup> En ligne : <http://www.aquawal.be/xml/liste-IDC-100-.html>, consulté le 4 août 2007.

la majeure partie de l'eau douce à l'état liquide sur la planète se trouve sous terre. Même au Canada, il y a davantage d'eau souterraine que d'eau en surface. [...] Les eaux souterraines jouent [...] un rôle capital dans l'approvisionnement de la population canadienne en eau douce. Environ huit millions de personnes, ou 26 % de la population, dépendent des réserves d'eau souterraine.<sup>26</sup>

Si le Canada est un pays riche en eau douce, c'est aussi parce que ses cours d'eau « déversent près de 9 % des ressources en eau renouvelables de la planète, alors que le pays abrite moins d'un pourcent de la population mondiale. »<sup>27</sup> La quantité d'eau disponible par habitant y est donc très importante.

Les ressources d'eau souterraines se renouvellent grâce à la pluie et à la fonte des neiges qui infiltrent les sols. Par conséquent, les États connaissant de forts taux de précipitation annuels ont moins de difficultés en matière d'accès à l'eau que les pays à faible taux de précipitation, sauf s'ils pompent l'eau plus rapidement que l'apport du cycle naturel ou si leurs sources sont très polluées qui sont des problèmes très répandus. De manière générale, les pays possédant le plus d'eau par habitant sont ceux qui sont les plus riches. Les pays du golfe font exception: riches en pétrole, ils sont extrêmement pauvres en eau douce mais possèdent les moyens de désaliniser l'eau et de développer les infrastructures nécessaires pour l'acheminer directement aux foyers de leurs populations.

Il y va autrement des États situés proche des tropiques. Les taux de précipitation annuels y sont plus faibles, et les saisons de pluie abondante sont suivies de sécheresse. Les sources d'eau douce se font donc plus rares et sont souvent surexploitées pour satisfaire les besoins agricoles et industriels des pays. Ainsi, dans ces régions, l'accès à l'eau est très limité, et l'approvisionnement difficile car les infrastructures, trop coûteuses, ne peuvent être mis en place.

---

<sup>26</sup> En ligne : <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/freshwater/distribution/groundwater/1>, consulté le 4 août 2007.

<sup>27</sup> En ligne : <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/freshwater/distribution/1>, consulté le 4 août 2007.

Il y a mieux. D'autres facteurs doivent être pris en compte pour donner une idée plus exacte de la situation globale dans ce secteur. Au nombre de ceux-ci, retenons la croissance démographique et l'urbanisation.

### *1.1.2 Les facteurs affectant les ressources en eau*

La croissance démographique a un impact important sur les ressources en eau, particulièrement pour les pays pauvres en eau douce. Il est certain que plus la croissance démographique est forte, plus la demande en eau douce est grande et plus la ressource se fait rare. « La population mondiale, qui atteint près de 6 milliards d'habitants, augmente à raison d'environ 80 millions par an. Ce chiffre correspond à un accroissement de la demande d'eau douce de l'ordre d'environ 64 milliards de mètres cubes par an [...]. [Depuis les années 1970,] le volume d'eau disponible par personne a diminué d'un tiers. »<sup>28</sup> Étant donné que la croissance démographique continuera certainement son cours durant la prochaine décennie, la rareté relative de cette ressource ne peut que s'aggraver davantage. À la croissance démographique s'ajoute un autre phénomène aggravant la situation, à savoir l'urbanisation.

Le phénomène d'urbanisation qui se répand à travers le monde aggrave une situation déjà difficile. Désormais plus nombreux à se partager les mêmes ressources, la quantité d'eau par habitant diminue. Cette situation est alarmante.

Au cours de la décennie qui s'achèvera en 2015, la part de la population du monde en développement qui vit en zone urbaine passera de 42 % à 48 %, soit 675 millions d'individus en plus. Ne serait-ce que pour maintenir les niveaux de couverture actuels, les villes devront prévoir de satisfaire les besoins de cette population accrue. Une grande partie de cette croissance se produira à l'intérieur ou autour des bidonvilles déjà surpeuplés, des zones périurbaines et des zones d'habitat informel, des migrants ruraux d'une pauvreté extrême venant s'installer

---

<sup>28</sup> En ligne : [http://www.infoforhealth.org/pr/prf/fm14/fm14chap3\\_1.shtml](http://www.infoforhealth.org/pr/prf/fm14/fm14chap3_1.shtml), consulté le 4 août 2007.

dans des zones résidentielles dépourvues d'infrastructure élémentaire dédiée à l'eau et à l'assainissement.<sup>29</sup>

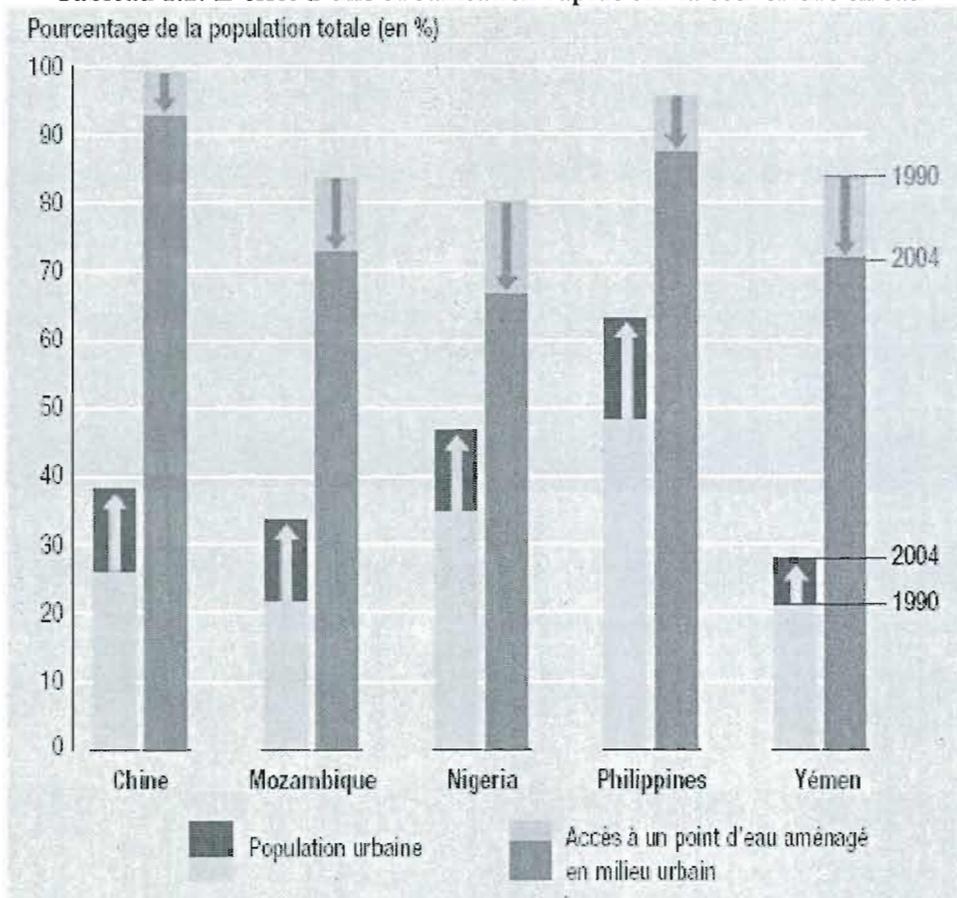
Il existe une grande disparité d'accès à l'eau entre les milieux urbains et les milieux ruraux où se retrouve la majorité de la population mondiale. De manière générale, les milieux urbains bénéficient d'une meilleure couverture en eau que les milieux ruraux. Mais la concentration de la population dans les zones urbaines ne fait qu'aggraver le problème d'accès à l'eau. Le Tableau 1.1 à la page suivante montre les effets d'une urbanisation trop rapide sur le taux d'accessibilité à l'eau pour plusieurs pays. Comme il l'indique, la couverture en eau baisse lorsque apparaît un phénomène rapide d'urbanisation comme cela a été le cas en Chine, au Mozambique, au Nigeria, aux Philippines et au Yémen entre 1990 et 2004.<sup>30</sup> Une urbanisation trop rapide fait baisser le pourcentage de la population urbaine bénéficiant d'un point d'eau aménagé, même si en termes absolus, plus d'individus ont accès à une source d'eau. Dans ce schéma, nous pouvons constater que la Chine et les Philippines enregistrent une baisse du taux de couverture en eau moins importante que l'augmentation de la population urbaine, indiquant donc que ces États parviennent à contrer les effets négatifs du phénomène d'urbanisation. Contrairement à eux, le Yémen enregistre une baisse de couverture plus importante que l'augmentation du taux d'urbanisation dévoilant une incapacité à ne serait-ce que maintenir une couverture constante. Ainsi, comme en témoigne cette figure, une urbanisation rapide peut faire baisser le taux de couverture en eau en milieu urbain. Mais il ne faut pas oublier que ces taux sont nettement plus faibles dans les régions rurales. Il serait donc intéressant de savoir si le taux de couverture baisse au niveau national. Ce qui est certain c'est que le phénomène d'urbanisation qui se répand dans toutes les régions du monde a un impact sur la quantité et la qualité de l'eau disponible. Cette variable est donc sans aucun doute importante à considérer.

Ce n'est pas tout. À la croissance démographique et à l'urbanisation s'ajoute un facteur dont il faut tenir compte et dont l'impact n'est pas moins important: la demande des secteurs agricoles et industriels.

---

<sup>29</sup> RDH 2006, p.58.

<sup>30</sup> RDH 2006, p.57.

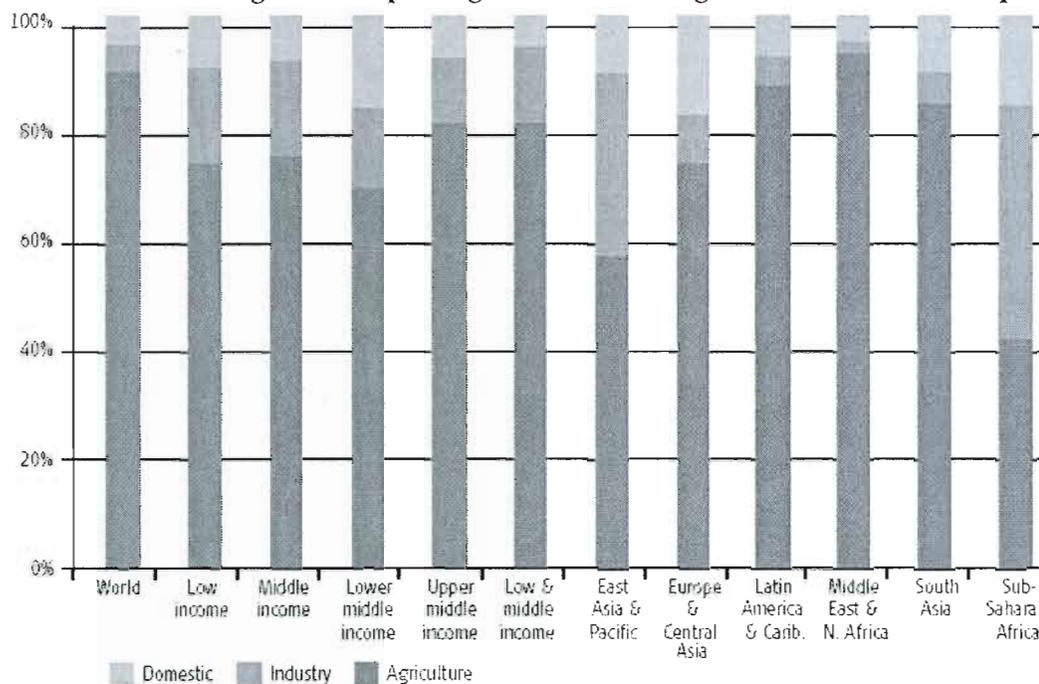
**Tableau 1.1: L'effet d'une urbanisation rapide sur la couverture en eau**

Tiré du *Rapport mondial sur le développement humain. Au-delà de la pénurie: Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau*. (RDH 2006) p. 58.

Si l'accroissement de la population mondiale a un effet indéniable sur la quantité d'eau douce disponible sur la planète, la consommation d'eau des secteurs agricoles et industriels a un impact encore plus important (voir tab. 1.2). Dans bon nombre de pays en développement, l'agriculture est souvent le seul moyen de subsistance pour les populations locales. Ainsi, le secteur agricole représente souvent la plus grande activité économique des pays pauvres. Le secteur industriel, quant à lui, est créateur d'emplois et est étroitement lié à la production et à la consommation de produits manufacturés. Grand usager de l'eau, il n'est pas surprenant qu'il soit lui aussi pris en considération dans les questions d'usage de l'eau, d'autant plus que

la demande d'industrialisation est très forte dans le monde. L'intensification du mouvement d'investissements directs à l'étranger dans l'économie mondiale aujourd'hui en est un bon indice.

**Tableau 1. 2: L'usage de l'eau pour agriculture vs l'usage l'industriel et domestique**



Tiré du WWRD2 p. 279

Le Tableau 1.2 montre la proportion d'eau consommée par l'agriculture par rapport à l'usage industriel et domestique. Comme le montre ce tableau, au niveau mondial, l'agriculture consomme près de 90% de toute l'eau disponible à la consommation; le secteur industriel en consomme une proportion moindre. En revanche, dans le cas de l'Afrique sub-saharienne et l'Asie de l'est, la part allouée à l'agriculture et celle à l'industrie est presque équivalente. Pour le cas de l'Afrique sub-saharienne, ceci peut être expliqué par le fait que l'irrigation est moins répandue que dans d'autres régions. En ce qui concerne l'Asie de l'est, les progrès de l'industrialisation, notamment en Chine et en Inde, ont créé des besoins industriels importants qui consomment des quantités d'eau presque équivalentes à la demande en eau générée par le secteur agricole.

Si à l'échelle planétaire l'industrie est moins consommatrice d'eau que l'agriculture, il n'en demeure pas moins que conjointement elles sont, toutes deux grandement responsables de la pollution des eaux. L'agriculture fait un usage massif d'engrais et de pesticides qui se retrouvent dans l'eau. Elle est de ce fait la source primaire de pollution de nitrate, d'ammoniaque et de phosphate dans les sources souterraines et dans les lacs.<sup>31</sup> Le secteur industriel, quant à lui, est responsable du rejet de toutes sortes d'eaux usées dans les sources d'eau douce. « Chaque année, environ 450 kilomètres cubes d'eaux usées sont déchargés dans les fleuves, les rivières et les lacs. »<sup>32</sup> Il s'ensuit que l'eau douce disponible sur la planète est en grande partie polluée par l'agriculture et l'industrie; la quantité d'eau douce salubre accessible est donc encore moindre. Le pronostic s'assombrit d'avantage lorsqu'on considère les effets potentiels et prévisibles du réchauffement climatique, un phénomène dont on commence à peine à prendre conscience et dont nous ne connaissons pas les effets avec certitude.<sup>33</sup>

En effet, à tous les facteurs déjà mentionnés vient s'ajouter celui du réchauffement climatique. L'augmentation des températures des océans et la montée du niveau de la mer sont les effets du réchauffement les plus médiatisés.<sup>34</sup> L'impact du réchauffement climatique sur les ressources en eau est difficile à établir avec certitude. Les scientifiques sont obligés de s'en tenir à des estimations incertaines et de créer des scénarios des possibles impacts de la hausse des températures sur les ressources en eau. « [...] the gap in knowledge related to the specific impacts of global warming on water resources is one of the largest scientific

---

<sup>31</sup>ONU/WWAP (Nations Unies/Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau). Le rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies 2 : *L'eau, une responsabilité partagée (WWDR2)*. Paris, New York et Oxford: UNESCO et Berghahn Books. 2006. p. 263.

<sup>32</sup> En ligne: [http://www.infoforhealth.org/pr/prf/fm14/fm14chap4\\_1.shtml#top](http://www.infoforhealth.org/pr/prf/fm14/fm14chap4_1.shtml#top), consulté le 4 août 2007.

<sup>33</sup> Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son 4<sup>ème</sup> rapport le 6 avril 2007. Pour la première fois, le réchauffement climatique fait partie d'un consensus international. En ligne: <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg1/ar4-wg1-spm-fr.pdf>, consulté le 5 août 2007.

<sup>34</sup> En ligne: [http://www.pacinst.org/topics/water\\_and\\_sustainability/climate\\_change/](http://www.pacinst.org/topics/water_and_sustainability/climate_change/), consulté le 4 août 2007.

challenges in hydrology today. »<sup>35</sup> La fonte des glaciers représente un problème sérieux étant donné qu'en fondant, l'eau contenue dans les glaciers se dissout dans l'eau de mer salée. Ce qui est certain, c'est que le changement des températures a un impact sur les climats, affectant l'état des ressources en eau. Difficile de savoir aujourd'hui l'impact précis de ces changements. Mais là ne s'arrêtent pas les considérations portant sur la centralité de l'eau pour les sociétés humaines. D'autres aspects de la situation contribuent à en faire un enjeu, notamment son rapport à la santé.

## 1.2 Une menace pour la santé publique

L'eau est le plus grand vecteur de maladies transmises aux humains et une des causes principales de la mortalité infantile dans les pays en développement. Pourtant, une grande partie des décès suite à des maladies d'origine hydrique tel que la diarrhée, le choléra et la malaria, pourraient être évitées si les moyens nécessaires étaient mis en place.<sup>36</sup>

Les maladies liées à l'eau tuent « plus de 5 millions de gens chaque année – 10 fois le nombre de personnes tuées par les guerres. Environ 2,3 milliards de gens souffrent de maladies dues à une mauvaise qualité de l'eau. Environ 60% de la mortalité infantile dans le monde est due à des maladies infectieuses ou parasitaires, la plupart liées à l'eau. »<sup>37</sup> Certes l'eau est essentielle à la vie, mais elle peut néanmoins constituer une menace redoutable. Une eau non traitée peut contenir une multitude de parasites ou bactéries causant de graves maladies chez les humains. Les pays en développement sont les plus touchés par ces problèmes de santé, car, faute de moyens, l'eau ne subit pas de traitement de purification avant d'être consommée.

---

<sup>35</sup> WWDR2 p. 145.

<sup>36</sup> En ligne : [http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL\\_ID=1600&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=1600&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html), consulté le 6 août 2007.

<sup>37</sup> En ligne : [http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL\\_ID=1600&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=1600&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html), consulté le 6 août 2007.

Historiquement, l'eau a toujours été une source de maladie. Les pays occidentaux ont été les premiers à créer des infrastructures de canalisation pour permettre à l'eau d'être pompée, traitée et évacuée de manière à ne pas contaminer les ressources. Ces infrastructures ont été peu à peu disséminées dans le monde, mais encore de nos jours, il reste de très larges portions de la population mondiale qui n'ont pas accès à une eau potable saine et à des systèmes d'assainissement. Si l'enjeu de l'accès à l'eau et à l'assainissement est aussi grand aujourd'hui, c'est parce qu'il s'est créé un clivage énorme entre les pays développés et les pays en développement. Il existe un lien fondamental entre la santé et le développement que nous développerons plus loin dans ce chapitre. Pour l'instant, nous nous limiterons aux impacts d'une eau non salubre sur la santé humaine et à l'évolution du débat sur le statut de l'eau comme droit humain.

D'une manière générale, on peut distinguer quatre types de maladies liées à l'eau<sup>38</sup> :

- Les maladies hydriques, qui sont les plus publicisées, sont causées par l'eau contaminée par des déchets humains, animaux ou chimiques. Le choléra, la typhoïde, la polio, la méningite, l'hépatite A et E et la diarrhée sont des types de maladies hydriques. Elles sont dues à l'ingestion d'une eau de mauvaise qualité, et peuvent être évitées si l'eau est traitée avant d'être consommée. La diarrhée est la maladie la plus répandue. Elle cause la mort de 6000 personnes chaque jour, dont la majorité sont des enfants de moins de 5 ans.
- Les maladies d'origine aquatique qui sont dues à des vers qui vivent dans l'eau et qui deviennent parasitaire une fois atteint le corps humain. Elles sont moins fatales que les maladies hydriques, mais perturbent néanmoins les personnes infectées, les affaiblissant considérablement et affectant donc leurs possibilités de travail et leur productivité.

---

<sup>38</sup> Les informations sur les maladies liées à l'eau ont été tirées de la page « Faits et chiffres » du site de la journée mondiale de l'eau 2003 des Nations Unies.

En ligne : <http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php->

[URL\\_ID=1600&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=1600&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html), consulté le 6 août 2007.

- Les maladies dues aux vecteurs liés à l'eau qui sont généralement transmises par les moustiques et les mouches. Il s'ensuit que les humains, par l'entremise de ces vecteurs, peuvent être infectés de la malaria, la fièvre jaune, la fièvre dengue, la maladie du sommeil et la filariose. La malaria est la maladie de cette catégorie la plus répandue. Elle est présente dans une centaine de pays en développement, représentant un risque pour 2 milliards de personnes.
- Enfin, notons toujours en rapport avec l'eau, le trachome et la tuberculose. Le trachome est une maladie contagieuse pouvant conduire à la cécité. Elle est transmise par les mains, les vêtements, ou les mouches. La tuberculose est une maladie extrêmement contagieuse pouvant causer la mort. Ces maladies se développent en conséquence de manque d'eau potable salubre et de manque de systèmes d'assainissement.

Tous ces risques ont entraîné, on s'en doute, un questionnement d'une ampleur internationale et ont fait l'objet de discussions et de prises de positions multiples sans qu'aucune unanimité ne se soit dessinée. Il s'agit de savoir s'il ne faut pas considérer l'eau comme un droit humain. L'urgence d'intervenir n'a pas abouti à la définition d'une ligne politique claire, tellement les divergences tenant au statut de la ressource ont été grandes. Pour certains, l'eau est un droit humain alors que pour d'autres, notamment les milieux d'affaires impliqués dans la commercialisation de l'eau, ce point de vue est irrecevable.

Pourtant, de nombreuses déclarations et conventions reconnaissant un certain nombre de droits aux Hommes ont été signées depuis la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme en 1948.<sup>39</sup> Bien qu'il ne soit pas exagéré dans l'absolu d'affirmer que le droit à l'eau soit une condition *sine qua non* aux droits à la vie, à la santé et au bien-être, seule la Convention des droits de l'enfant<sup>40</sup> mentionnait explicitement le droit à l'eau en 1989. Pour la première fois,

---

<sup>39</sup> En ligne: <http://www.mofa.go.jp/policy/environment/wwf/declaration.html>, consulté le 8 janvier 2007.

<sup>40</sup> En ligne: [http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/k2crc\\_fr.htm](http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/k2crc_fr.htm), consulté le 8 janvier 2007.

le lien qui unit les ressources d'eau, la santé de l'environnement et la santé humaine a été explicitement reconnu.

Depuis, la question a été abordée maintes fois dans les conférences internationales, mais ce n'est que le 26 novembre 2002 que l'Accord international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels déclare dans *l'Observation générale* n° 15<sup>41</sup> que l'eau est un bien social et culturel et non pas un bien économique, soulignant que l'eau est une ressource naturelle limitée et un bien public fondamental à la vie et à la santé.<sup>42</sup> La reconnaissance de ce droit coïncidait avec *l'année internationale de l'eau douce* en 2003. Pourtant, la Déclaration ministérielle du Forum mondial de l'eau en 2003<sup>43</sup> n'en faisait pas mention.

L'accès à l'eau est donc implicitement reconnu comme un droit humain, mais comme pour le droit à la nourriture, il est difficile d'application. Le droit à l'eau soulève plusieurs questions: Comment définir la quantité d'eau vitale à la survie et à la bonne santé? Le droit à l'eau implique-t-il la gratuité de l'eau? Ou encore, quelle distance est considérée raisonnable à parcourir pour s'approvisionner en eau? Autant de questions qui font du droit à l'eau un droit plus facile à considérer implicitement que de le mentionner au même titre que les autres. Reconnaître le droit à l'eau obligerait les gouvernements à améliorer la gestion des ressources en eau pour éviter une crise sociale, écologique, politique ou économique. Certains obstacles tels que la mauvaise gestion, le manque de planification, une distribution inégale de l'eau et de l'assainissement, la privatisation des entreprises d'état des services des eaux et l'augmentation régulière des prix d'approvisionnement en eau potable, empêchent la réalisation du droit à l'eau.<sup>44</sup> Ce droit est donc loin d'être un acquis, même si de nombreuses organisations internationales continuent à se battre pour qu'il le devienne et que les débats sur la question continuent à se multiplier. Et cela ne devrait pas surprendre. En effet, la

---

<sup>41</sup> En ligne: [www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/0/a5458d1d1bbd713fc1256cc400389e94?Opendocument](http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/0/a5458d1d1bbd713fc1256cc400389e94?Opendocument), consulté le 12 janvier 2007.

<sup>42</sup> Konuralp Pamukcu. "The right to water: an assessment." *Contemporary Politics*, Volume 11, No. 2-3, Juin-Septembre 2005, page 160.

<sup>43</sup> En ligne: <http://www.mofa.go.jp/policy/environment/wwf/declaration.html>, consulté le 8 janvier 2007.

<sup>44</sup> Konuralp Pamukcu. "The right to water: an assessment." *Contemporary Politics*, Volume 11, No. 2-3, Juin-Septembre 2005, page 162.

répartition inégale de l'eau sur Terre n'est pas sans soulever des problèmes entre les États. La ressource est souvent facteur de discorde, mais peut parfois être facteur de rapprochement.

### **1.3 L'eau : source de conflit et espoir de coopération**

Si l'eau est aussi connue sous le nom de l'« or bleu » ce n'est pas par hasard. Comme l'« or noir », l'eau est considérée comme une richesse, dans certains cas marchande. Si le pétrole et d'autres ressources naturelles ont fait l'objet de conflits violents durant les dernières années, il y va de même avec l'eau.

#### *1.3.1 Le partage des ressources en eau*

Les cours d'eau ne connaissent pas de frontières, pourtant, l'Homme, lui, en a créé. Ainsi, l'eau se retrouve au centre de conflits aussi bien inter que intra étatiques. Les experts sont nombreux à sonner l'alarme des guerres de l'or bleu puisque l'augmentation de la consommation d'eau et la croissance démographique devraient rendre l'accès à l'eau plus difficile, même dans les régions où il existe de l'eau en abondance aujourd'hui. 145 pays, regroupant plus de 90 % de la population mondiale, ont des bassins d'eau partagés et plus de 30 pays sont entièrement situés à l'intérieur de bassins transfrontaliers (voir App. C, p. 90).<sup>45</sup> Dans ces circonstances, il est aisé de comprendre que l'eau joue un rôle majeur dans les relations entre les États partageant les mêmes ressources. C'est l'usage en amont et en aval de l'eau et les politiques nationales qui détermineront la nature de ces relations.

L'or bleu est déjà une source de conflits dans certaines régions, et il y a fort à parier que la situation n'ira pas en s'améliorant si l'eau devient une denrée de plus en plus rare.

Lorsque plusieurs États se partagent une même source d'eau, il existe naturellement une rivalité pour son exploitation. Des tensions peuvent émaner d'un partage inégal quand une

---

<sup>45</sup> RDH 2006, p. 205.

disparité devient flagrante entre deux communautés. Par exemple, dans les territoires occupés de Cisjordanie, un colon israélien consomme 260 litres par jour, tandis que son vis-à-vis palestinien est contraint à n'utiliser que 70 litres.<sup>46</sup> Au-delà des considérations de consommation par habitant, l'usage fait des ressources en eau pour l'agriculture et l'hydroélectricité entraîne encore plus de tensions. Les barrages hydroélectriques détournent les cours d'eau. Ainsi, pour une population située en aval, l'usage démesuré d'une source d'eau pour l'électricité ou pour l'agriculture affecte considérablement la quantité d'eau dont elle dispose.

Dans certains conflits, l'eau a été une cible stratégique de choix. Pensons aux différentes guerres et aux accrochages entre Israël et ses voisins arabes, comme lors de la guerre des Six jours « où Israël avait entre autres objectifs stratégiques, celui d'assurer son approvisionnement en eau en raison des premières constructions syriennes sur les hauteurs du Golan destinées à détourner l'eau des affluents du Jourdain. »<sup>47</sup> Comme pour le pétrole, les sources d'eau deviennent des cibles d'attaques, heurtant la dignité des populations victimes des jeux de guerre.

Bien que le droit international humanitaire ait pour objet la protection des « populations qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités, et de restreindre les méthodes et les moyens de la guerre »<sup>48</sup>, il faut remarquer que la convention de Genève et la Convention de la Haye, documents de référence en matière de conflit armé, ne stipulent pourtant rien sur la protection des ressources en eau. Il a fallu attendre l'adoption des protocoles I et II pour que soit interdit « "quel que soit le motif", d'attaquer, de détruire, d'enlever "des biens indispensables à la survie" de la population civile, tels que "les installations et réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation", [de même que] "les ouvrages d'art ou installations

---

<sup>46</sup> En ligne: <http://www.iqhei.ulaval.ca/Pdf/bulletin48.pdf>, consulté le 22 octobre 2007.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> En ligne: [http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL\\_ID=4682&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=4682&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html), consulté le 22 octobre 2007.

contenant des forces dangereuses, à savoir les barrages, les digues et les centrales nucléaires de production, d'énergie électrique". »<sup>49</sup>

Il convient de préciser que l'eau n'est jamais le seul facteur conduisant aux conflits. Les conflits sont généralement le résultat d'un ensemble de facteurs, l'eau pouvant y contribuer lorsqu'il existe déjà des tensions entre les parties.<sup>50</sup> En relations internationales, le sujet de l'eau est presque exclusivement lié à celui de conflit. Ne pourrait-on pas être plus optimistes et voir en l'eau une raison de coopérer ? En effet, une fois constaté le potentiel conflictuel des rivalités cristallisées autour de l'accès à la ressource, nous devons tout de même convenir que des opportunités de coopération existent, qui peuvent même être significatives.

### 1.3.2 *L'eau : un espoir de coopération*

Contrairement au portrait conflictuel de l'eau dans le contexte des relations internationales, on ne saurait sous-estimer les opportunités de coopération offertes à l'occasion par la question du partage des ressources en eau. L'interdépendance complexe des États partageant les bassins transfrontaliers entraîne des gains absolus et peut être facteur d'encouragement de la coopération.

« De la même façon que l'interdépendance commerciale peut accroître les bénéfices économiques des différentes parties, l'interdépendance coopérative peut avoir le même effet pour l'eau. Ceci est vrai non seulement sur le plan économique, où la vente d'énergie hydro-électrique et de services environnementaux constitue une stratégie potentiellement bénéfique à tous – mais aussi sur le plan plus large de la politique, des affaires sociales et de l'environnement. »<sup>51</sup>

Nombreux sont les optimistes qui pensent que l'eau peut être un vecteur de coopération. C'est le cas notamment du Programme PCCP 'From Potential Conflict to Cooperation

---

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> En ligne : <http://www.unesco.org/water/news/newsletter/191.shtml#interview>, consulté le 06 août 2007.

<sup>51</sup> RDH 2006, p. 204.

Potential' de l'UNESCO (voir section 2.2.2). Ce programme qui travail dans le domaine de l'eau pour favoriser la coopération a monté un projet faisant travailler ensemble Israéliens et Palestiniens en Israël, représentant un espoir pour une paix où l'eau serait le vecteur dans une régions marquée par les violences depuis plus de 50 ans.<sup>52</sup>

Le partage des ressources en eau peut donc être à la fois source de conflit et source de coopération. Ceci confirme bien que l'eau est un enjeu majeur des relations internationales et qu'il faut donc aborder la question avec le plus grand sérieux, car comme l'indique la section suivante, l'eau entretient un rapport fondamental avec le développement économique et social des États.

#### **1.4 Un rapport fondamental**

L'eau est un ingrédient majeur pour le développement. Comme indiqué précédemment, les pays les plus pauvres sont ceux qui ont une couverture en eau potable par habitant faible et peu ou pas d'accès à des systèmes d'assainissement, tandis que les États les plus riches de la planète couvrent les besoins de leurs populations en eau potable et assainissement à 100%. « En Afrique sub-saharienne seule, les coûts de traitement de la maladie ajoutés à la perte de productivité économique s'élèvent à environ 1,7 milliards de dollars chaque année. »<sup>53</sup> Les problèmes d'eau et d'assainissement se font donc fortement ressentir dans l'économie des États les plus pauvres, les maintenant dans un cercle infernal dont il est difficile, voire impossible de sortir. Les populations affectées par le manque d'eau potable et d'assainissement sont affaiblies par leurs conditions de vie et ne peuvent donc participer de la façon la plus productive aux activités économiques de leurs pays, freinant ainsi toute avancée de développement. C'est le cas, entre autres, des femmes des pays en développement, comme le laisse entrevoir des documents des Organisations Internationales, notamment les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement. (PNUD).

---

<sup>52</sup> En ligne: [http://www.unesco.org/water/wwap/pccp/case\\_studies.shtml](http://www.unesco.org/water/wwap/pccp/case_studies.shtml), consulté le 7 août 2007.

<sup>53</sup> En ligne: [http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL\\_ID=1600&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=1600&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html), consulté le 6 août 2007.

En effet, l'implication des femmes dans le déroulement des affaires économiques de leurs communautés est un indicateur de développement humain que l'on retrouve dans les *Rapport mondial sur le développement humain* du PNUD. Comme nous l'avons vu dans l'introduction, les femmes jouent souvent un rôle déterminant dans les milieux ruraux en ce qui a trait à l'eau car ce sont elles qui ont la tâche de collecter l'eau pour approvisionner leurs familles. D'où l'emphase de nombreux travaux sur le renforcement du rôle des femmes dans les processus décisionnels de leurs communautés. Obligées de parcourir quotidiennement des kilomètres pour arriver au point d'eau le plus proche, et, une fois le précieux liquide recueilli, d'en répartir l'usage au sein de la famille, les femmes ont souvent une meilleure connaissance des questions liées à l'aménagement des ressources en eau et des risques posés par l'usage des eaux polluées. La promotion du développement passe donc par la solution de tels blocages. Et on ne s'étonne pas du nombre de projet destinés à fournir aux femmes les outils nécessaires à leur participation au processus décisionnel dans leurs communautés ou au développement de leurs connaissances sur les ressources d'eau douce et les risques sur la santé qui leurs sont liés.<sup>54</sup> Il y a mieux. Les OMD font du développement un élément central.

L'accès à l'eau et à l'assainissement est selon toute vraisemblance un indicateur majeur de développement. En effet, selon les agences de l'ONU impliquées dans le secteur, il ne peut y avoir développement sans règlement des problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement. Il s'ensuit que la réalisation de chaque OMD est indissociable de celui qui est spécifiquement lié à l'eau.

« L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement constitue un facteur décisif pour le développement humain. Il influe de manière fondamentale sur les capacités et les opportunités des populations – sur leur potentiel. L'accès à l'eau n'est pas seulement un droit de l'Homme fondamental et un indicateur clé du progrès humain; il donne en effet un poids supplémentaire aux autres droits de l'Homme pris dans un sens plus

---

<sup>54</sup>Quelques exemples d'initiatives pour favoriser l'émancipation des femmes à travers la gestion des ressources en eau: « Women for Water, Water for Women » (WfWfW), « Women for Water Partnership », la campagne de l'ISP (Internationale des Services Publics) « Eau, femmes, travail », et la Chaire UNESCO "Eau, Femmes et pouvoir de décisions".

large et constitue un pré-requis à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement humain. »<sup>55</sup>.

Reconnaissons-le, l'accès à l'eau et à l'assainissement a un impact majeur sur la capacité des êtres humains à mener une vie saine et productive. Comme nous l'avons vu tout au long de ce chapitre, l'eau détermine la vie des Hommes. Elle signifie à la fois la santé ou la maladie, la vie ou la mort, la participation ou l'incapacité à participer à la vie économique, la sécurité ou l'insécurité.

Bien que les OMD soient larges et qu'il y va de la volonté des États signataires de les atteindre avec l'appui des institutions internationales concernées, l'initiative témoigne d'un consensus international.<sup>56</sup> C'est à un travail de longue haleine que ceux-ci sont conviés. Si d'ici l'échéance des OMD (2015/2025) seul l'objectif lié à l'eau était atteint, ce serait une percée significative porteuse de tous les espoirs en ce qui concerne les autres. Une question se présente à l'esprit immédiatement : pourquoi les pronostiques sont-ils si inquiétants et pourquoi n'a-t-on pas enregistré de progrès réels en la matière?

Pour les Nations Unies, comme il ressort de leurs publications, les problèmes de gouvernance et de renforcement des capacités, de manque de volonté politique, de corruption, de manque de financement du secteur, et du manque de connaissance des usagers de l'eau sont en grande partie responsables de ce quasi immobilisme.<sup>57</sup> Les experts semblent formels à ce sujet, c'est cet ensemble de facteurs qui freine les progrès possibles. En revanche, parmi ceux-ci, l'absence de volonté politique est considérée comme l'obstacle à surmonter en priorité. Et il n'est pas surprenant que les recherches et recommandations des OI impliquées se soient orientées dans cette direction. Nous y reviendrons au troisième chapitre. En revanche, les débats suscités aux Nations Unies par la question de l'eau laisse voir des clivages et des divergences importants entre ceux qui la considèrent avant tout comme une marchandise et les tenants de la thèse contraire, à savoir que l'eau est un bien commun non susceptible de

---

<sup>55</sup> RDH 2006, p.27.

<sup>56</sup> En ligne : <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>, consulté le 10 janvier 2007.

<sup>57</sup> Ce sont les conclusions des deux grands Rapports de l'ONU de 2006 sur l'eau: le RDH 2006 et le WWDR2.

faire l'objet d'une appropriation privée. Ceci ressort fortement lorsque l'on aborde le problème du financement, et dans sa foulée, la question du type d'intervention à favoriser pour venir en aide aux pays en développement en la matière. Notons que, souvent, la Banque mondiale et le FMI encouragent les États les plus pauvres à privatiser le secteur de l'eau, provoquant de vives réactions de la part des communautés locales.

En matière de financement, Michel Camdessus, ancien directeur du Fonds Monétaire International et aujourd'hui conseiller du Secrétaire Général de l'ONU et membre du Conseil Consultatif sur l'eau et les installations sanitaires, s'est intéressé à la question du financement du secteur de l'eau. Partant du constat qu'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau, il croit que nous disposons des moyens nécessaires pour remédier au problème qui coûte la vie à 8 millions de personnes tous les ans dont la moitié des enfants. Il pense que le secteur privé devrait contribuer davantage, et être associé à la valorisation de la ressource dans les pays en développement. Toutefois, l'unanimité est loin d'être faite sur ces questions.<sup>58</sup> Ainsi, pour certains, le financement du secteur de l'eau devrait être l'affaire du secteur privé vu qu'il s'agit d'un secteur très coûteux où les investissements sont massifs. D'autres pensent, en revanche, que c'est l'État qui devrait être responsable de ce financement puisque son rôle est d'exercer des fonctions régaliennes. Le rôle de l'État s'étant étendu aux domaines où il existe un intérêt collectif comme l'éducation, la santé et la culture, il semble naturel que l'eau, considéré comme un bien public, soit géré par l'État.

---

<sup>58</sup> Un article du Monde Diplomatique datant de janvier 2005 critique sévèrement l'ancien directeur du FMI pour ses politiques ultralibérales : « *Du FMI au Vatican, l'expert qui se trompe toujours: Les fourberies de M. Camdessus* » par Martine Bulard.

En ligne: <http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/BULARD/11841>, consulté le 1er mai 2007.

<sup>58</sup> En avril 2007, ONU-Habitat signe un accord avec Coca Cola Inde, annonçant leurs intentions de collaborer afin d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en Inde et au Népal, suscitant de vives réactions de la part d'ONG s'opposant au recours aux multinationales pour financer le secteur de l'eau. Coca Cola est « connue pour sa politique commerciale agressive sur les ressources en eau (et particulièrement en Inde où ses tentatives de main mise sur les nappes phréatiques et les fleuves a provoqué de véritables affrontements avec la population) et l'Organisation des Nations Unies chargée des objectifs du Millénaire pour l'eau est donc pour nous un signal inquiétant de retour en arrière. » En ligne : [http://www.france-libertes.fr/article.php3?id\\_article=369](http://www.france-libertes.fr/article.php3?id_article=369), consulté le 1<sup>er</sup> mai 2007.

Constatons, toutefois, qu'aujourd'hui, une nouvelle tendance prône une symbiose des deux approches: le partenariat public/privé. Dans ce cas, le secteur public a recours au secteur privé pour répondre le plus efficacement possible à un besoin collectif. De nombreux auteurs s'entendent sur le recours au secteur privé pour assister les services publics afin d'améliorer les systèmes de facturation, gérer la distribution de l'eau, financer l'entretien des pompes et des canalisations et élargir l'approvisionnement aux communautés pauvres.<sup>59</sup> Ainsi, une meilleure collaboration entre les secteurs publics et privés serait souhaitable et pourrait permettre à l'eau de devenir un droit humain fondamental. Ce qui est certain c'est qu'il n'y a pas un modèle universel applicable à tous les cas. L'accès à l'eau est une problématique complexe qui nécessite des études au cas par cas de manière à prendre en compte les particularités de chaque situation.

L'absence de consensus sur la ligne à suivre est on ne peut plus visible lorsqu'est abordée la question de l'assistance aux PED. Les bailleurs de fonds, la Banque mondiale en tête, prônent souvent la privatisation des entreprises publiques des PED qui oeuvrent dans le secteur. Le cas le plus fréquemment cité est celui de Cochabamba en Bolivie. Suite à une conditionnalité imposée en 1999 par la Banque mondiale au nom de la « bonne gouvernance », le gouvernement bolivien s'est vu forcé de déléguer la gestion de l'eau dans la vallée de Cochabamba au consortium privé *Aguas del Tunari* sans consulter la population. *Bechtel*, la grande multinationale de l'eau américaine, devait devenir son principal actionnaire pour une durée de quarante ans mais la privatisation de l'eau a donné lieu à une hausse des prix de 200%. Par conséquent, de grandes tranches de la population étaient incapables de combler leurs besoins primaires en eau. Quelques mois plus tard, la population locale a déclenché une *guerre de l'eau*. Face à la violence et à la durée de la mobilisation, le gouvernement décida d'annuler son contrat avec *Bechtel*, donnant lieu à une nouvelle dispute, cette fois entre le gouvernement bolivien et *Bechtel* qui réclame aujourd'hui une indemnité de 50 million de dollars.<sup>60</sup>

---

<sup>60</sup> En ligne: <http://www.foodandwaterwatch.org/water/corporations/Bechtel>, consulté le 3 janvier 2008.

Si la privatisation est une forme d'intervention au cœur de controverses, d'autres ne suscitent pas nécessairement autant de réactions. De nombreuses d'Organisations non gouvernementales (ONG) travaillent sur le terrain pour amener leurs expertises en matière d'eau et d'assainissement aux populations urbaines et rurales. La mise sur pied de projets communautaires où les populations locales sont réellement impliquées a tendance à être mieux perçue, puisqu'il s'agit avant tout de transfert de connaissances, contrairement à la privatisation par des grandes multinationales à la recherche de profits au détriment des populations concernées.

L'eau est une ressource précieuse et rare, synonyme de santé, de productivité et de bien être. Elle peut aussi être un facteur déclencheur de conflit ou un espoir de coopération parmi des États transfrontaliers. S'il existe un consensus international sur ces sujets, il en demeure d'autres qui n'en font pas l'objet, notamment le financement du secteur de l'eau et le type d'intervention dans les pays en développement. Ce qui est certain c'est que l'eau est un enjeu majeur pour le développement et pour les relations internationales.

Nous avons abordé dans ce chapitre les points qui nous paraissent les plus pertinents à considérer pour donner un aperçu à la fois général et global de la problématique de l'eau. Nous en arrivons à présent au sujet qui fera l'objet du prochain chapitre, à savoir, la gouvernance du secteur de l'eau à l'ONU, sujet, rappelons-le, qui est au centre de nos préoccupations dans ce mémoire.

## CHAPITRE II

### L'EAU À L'ONU: UNE GESTION PROBLÉMATIQUE

Depuis plus de trente ans, les Nations Unies traitent les questions liées à la problématique de l'eau. Le système étant composé d'une multitude d'agences et d'institutions spécialisées, il n'est pas étonnant que le thème de l'eau ait intéressé plusieurs de ces instances, sans qu'aucune n'ait été désignée comme seule agence responsable de la gestion du domaine. En tout, 24 agences aux missions hétéroclites se partagent les responsabilités du secteur. La structure est complexe et donne lieu à la duplication et au chevauchement de mandats, freinant par le fait même les réalisations de l'Organisation en matière d'eau. Comme nous le verrons dans ce chapitre, la coordination est un problème récurrent au sein du système des Nations Unies et le secteur de l'eau ne fait pas exception. Nous verrons donc dans une première partie l'intérêt incontestable de l'ONU pour la question de l'eau en retraçant l'historique des conférences internationales et des initiatives de sensibilisation mis en place à son initiative depuis plus de trente ans. Ensuite, dans une seconde partie, nous présenterons la structure du secteur de l'eau du système onusien afin de mettre en lumière les graves problèmes de gouvernance qui la caractérisent.

#### **2.1 Un intérêt manifeste**

Si le système onusien est critiquable à bien des égards, il faut reconnaître qu'il a souvent pris l'initiative de soumettre à l'attention de la communauté internationale des problèmes d'intérêt général pour l'humanité. Son implication dans la gestion de l'eau en est un indice probant, et, ceci depuis plusieurs décennies. Pour en arriver à en faire un enjeu de cette envergure, il a

fallu préparer le terrain sur la scène internationale et convoquer des conférences pour placer le sujet au cœur des préoccupations mondiales et en faire une priorité du développement.

### *2.1.1 L'apparition de la problématique de l'eau sur l'agenda international*

C'est dans les années 1970 que la problématique de l'eau émerge comme objet de préoccupation sur la scène internationale. En 1972, les Nations Unies organisent à Stockholm la première conférence internationale sur l'environnement, conférence où il sera décidé de créer le PNUE. D'autres initiatives suivront. Notamment, à la suite à la conférence de Stockholm, la première Décennie internationale de l'eau (voir sect. 2.1.2) est décrétée. Mais, fait encore plus important, cette conférence marque un tournant puisqu'elle définira l'eau comme un bien commun. « Quel que soit leur niveau de développement et leur situation sur le plan socio-économique, tous les êtres humains devraient avoir accès à un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire leurs besoins essentiels. »<sup>61</sup> La recommandation A du plan d'action de la Conférence de Stockholm stipule déjà l'urgence de procéder à une évaluation systématique des ressources en eau et de mettre l'accent sur l'importance d'une action au niveau national. Il faudra cependant attendre cinq ans pour que soit convoquée, tel que prévu par la résolution 1761 (C) LIV, la première rencontre internationale sur le thème de l'eau, la Conférence de Mar del Plata en 1977. En effet, constatant le peu de données existantes sur les ressources en eau à la Conférence de Stockholm, une demande de consultations et d'études est faite au sujet de l'opportunité d'une conférence internationale sur l'eau lors de la cinquantième et cinquante-deuxième session du Conseil économique et social. Le 18 mai 1973, la résolution est adoptée, convoquant cette conférence à Mar del Plata, en Argentine. Pour la première fois, une conférence internationale entièrement dédiée à la question de l'eau voit le jour.

---

<sup>61</sup> En ligne: <http://www.worldwatercouncil.org/index.php?id=708&L=1&print=1>, consulté le 4 octobre 2007.

Le Rapport de la Conférence<sup>62</sup> présente un plan d'action sous forme de recommandations sur plusieurs aspects de la problématique de l'eau, recommandations qui sont encore valables aujourd'hui. Ses recommandations sont regroupées dans huit champs d'interventions. En voici un aperçu :

**Encadré 2.1: Lignes directrices du Plan d'action de la Conférence de Mar del Plata**

- a) Evaluation des ressources en eau: devoir des OI de fournir une assistance technique aux PED.
- b) Utilisation des eaux et efficacité: fixation des tarifs pour favoriser l'utilisation efficace et équitable de l'eau.
- c) Environnement, santé, et lutte contre la pollution: évaluation les conséquences environnementales des utilisations de l'eau.
- d) Politiques, planification et gestion: planification intégrée de la gestion de l'eau.
- e) Catastrophes naturelles: limitation des dégâts
- f) Information, enseignement, formation et recherche: vulgarisation pour permettre au public de participer au processus décisionnel.
- g) Coopération régionale: partage équitable de leurs ressources en eau.
- h) Coopération internationale: mise en valeur des ressources partagées et coopération technique entre PED.

Points tirés du Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977. Nations-Unies, New-York. 1977. (E/CONF.70/29)

La Conférence de Mar del Plata a posé les jalons pour un Plan d'action international en matière d'eau dont les principes demeurent valides encore aujourd'hui puisque, trente ans plus tard, la gestion bancaire des ressources en eau suit son cours, et ce, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. « The Mar del Plata Action Plan provided an excellent road map but we have not succeeded to follow that map to any significant extent since the efforts have been overtaken by the rate of population growth,

---

<sup>62</sup>Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977. Nations-Unies, New-York. 1977. E/CONF.70/29

urbanization and industrialization. »<sup>63</sup> Les années 1980 ont effectivement été marquées par une croissance démographique importante, un phénomène d'urbanisation accéléré et une industrialisation très marquée dans les pays en développement. Aussi ne fallait-il pas s'étonner que bien qu'un nombre plus important d'individus aient eu accès à l'eau et à l'assainissement durant la décennie, le pourcentage global de la population n'y ayant pas accès n'ait pas sensiblement changé. Si les lignes directrices du Plan d'action demeurent valables encore aujourd'hui, c'est qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir en matière d'accessibilité à l'eau et à l'assainissement.

Néanmoins, la Conférence de Mar del Plata a initié un changement de perception au niveau international sur les ressources en eau. À présent, et ceci se confirmera à la conférence de Rio, les ressources en eau ne seront plus considérées illimitées. La conférence a aussi réussi à sensibiliser le public sur l'importance des ressources en eau. Le Plan d'action, quant à lui, aura posé les fondations pour des actions politiques au niveau national, mais aussi pour la poursuite des discussions dans les forums intergouvernementaux. On retrouvera ainsi ses lignes directrices dans le Chapitre 18 de l'Agenda 21<sup>64</sup> (voir p.40) et dans les discussions de la Commission du développement durable (CDD).<sup>65</sup>

En 1992, en préparation à la Conférence de Rio, la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement est organisée par la CNUCED (la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) à Dublin. Au cours de cette conférence, les participants adoptent quatre principes directeurs qui mouleront l'approche de l'ONU en matière d'eau (voir Enc. 2.2).

---

<sup>63</sup> En ligne: <http://www.siwi.org/downloads/Reports/Report%201.pdf>, consulté le 4 octobre 2007.

<sup>64</sup> L'Agenda 21 est le Programme global d'action du Sommet de la Terre de Rio qui doit être mis en œuvre par les gouvernements, les institutions du développement, les organisations des Nations Unies et les groupes de secteurs indépendants, dans tous les domaines où l'activité humaine (économique) affecte l'environnement. (A/CONF.151/26, p.iii)

<sup>65</sup> En ligne: <http://www.siwi.org/downloads/Reports/Report%201.pdf> p.20-116, consulté le 3 janvier 2008.

### **Encadré 2.2: Principes de la Conférence de Dublin**

**Principe 1** : 'L'eau douce - ressource fragile et non renouvelable - est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement'

**Principe 2** : 'La gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons'

**Principe 3** : 'Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau'

**Principe 4** : 'L'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique.'

Tiré du calendrier des événements internationaux sur l'eau du Conseil mondial de l'eau.

En ligne: <http://www.worldwatercouncil.org/index.php?id=708&L=1&print=1>, consulté le 4 octobre 2007.

Fait intéressant reflétant les divergences entre les participants, la communauté internationale, après avoir défini l'eau comme un bien commun à Mar del Plata, la définit maintenant comme un bien économique. L'eau a une valeur qui doit être évaluée en fonction du contexte local étant donné que ses quantités sont limitées et que les coûts engendrés par son traitement sont importants. Voilà qui n'est pas sans portée. Certes, donner une valeur à l'eau, en effet, peut avoir un impact sur son utilisation, ce qui n'est pas négligeable étant donné que 40% de l'eau douce consommée sur la planète est perdue en fuite ou en évaporation<sup>66</sup>. Mais cela ouvre la porte à la commercialisation de la ressource et pourrait être à l'origine de bien des controverses. Mettre en œuvre des moyens pour limiter les pertes d'eau est donc d'une importance capitale. Retournons aux bénéfices de la conférence, la reconnaissance du rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau. Ceci constitue un accomplissement fondamental. Grâce à cela, une multitude de projets communautaires pourront voir le jour pour donner aux femmes les outils nécessaires pour mieux gérer les ressources en eau et participer aux processus décisionnels. La conférence de Dublin a préparé le terrain pour Rio en matière d'eau.

---

<sup>66</sup> WWDR 2, p.150.

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio (aussi appelée Sommet de la Terre) est convoquée à la suite de la demande de l'Assemblée générale (AG) de convoquer une réunion mondiale pour élaborer des stratégies visant à mettre fin à la détérioration de l'environnement «dans le cadre de l'intensification des efforts nationaux et internationaux entrepris pour encourager le développement durable et écologiquement rationnel dans tous les pays »<sup>67</sup>. Elle se réunit le 22 décembre 1989. Cette Conférence marque un tournant majeur pour les questions d'ordre environnemental qui sont associées pour la première fois au développement. L'eau ne figure cependant pas parmi les priorités de l'agenda international: elle est abordée au même plan que les autres questions environnementales.

Néanmoins, le Chapitre 18 de l'Agenda 21<sup>68</sup> que nous mentionnions plus haut est consacré à l'eau et promeut « une gestion globale de l'eau douce et l'intégration des plans et des programmes sectoriels relatifs à l'eau dans le cadre des politiques économiques et sociales nationales. »<sup>69</sup> Il propose sept domaines d'activité dans le domaine de l'eau, à savoir la mise en valeur et la gestion intégrée des ressources en eau; un bilan des ressources hydriques; la protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques; l'approvisionnement en eau de boisson et l'assainissement; l'eau et l'urbanisation durable; l'eau, la production vivrière et le développement rural durables; et enfin, l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau.<sup>70</sup> Ainsi, cette conférence donne à la problématique de l'eau une envergure qui outrepassé les disciplines environnementales et qui introduit pour la première fois une distinction entre une approche urbaine et rurale en matière d'eau. Elle marque un tournant majeur dans l'objet de notre étude puisqu'elle soulève les questions relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, au rang d'un domaine

---

<sup>67</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/CONF.151/26 (p.iii)).

En ligne: <http://www.un.org/documents/ga/conf151/french/aconf15126-lannex1f.htm>, consulté le 4 octobre 2007.

<sup>68</sup> En ligne: <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action18.htm>, consulté le 4 octobre 2007.

<sup>69</sup> En ligne: <http://www.worldwatercouncil.org/index.php?id=708&L=1&print=1>, consulté le 4 octobre 2007.

<sup>70</sup> En ligne: <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action18.htm>, consulté le 4 octobre 2007.

d'action prioritaire. Ce n'avait pas été les cas des autres conférences, notamment à Mar del Plata où l'environnement, la santé et la pollution étaient compris dans le même champ d'intervention. C'est donc la Conférence de Rio qui fera de l'approvisionnement en eau une stratégie importante de développement.

Enfin, la dernière grande conférence internationale marquant les événements sur l'eau au niveau international est le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002 qui fait suite au Sommet de la Terre dix ans plus tôt. Durant cette rencontre, les participants soulignent l'importance d'une bonne gouvernance et la nécessité de mobiliser des ressources financières. Le renforcement des capacités et le partage des connaissances sont désignés comme axes prioritaires. L'eau devient de ce fait un problème de gouvernance et c'est précisément ce problème de gouvernance qui nous intéresse ici. Seulement selon nous, au-delà de la gouvernance des États, nous pensons que la gouvernance de l'ONU elle-même est à remettre en cause comme nous le verrons dans la section suivante.

Ainsi, trente ans de conférences internationales ont fini par donner à l'eau sa place sur la scène internationale. Parallèlement à ces conférences qui ont propulsé la problématique de l'eau sur l'agenda international, l'ONU a aussi dédié à l'eau des décennies, des années et des journées internationales dans le but de sensibiliser le public et encourager la société civile à mettre en œuvre des actions au niveau local.

### *2.1.2 Décennie, année et journée internationale de l'eau*

Depuis les années 1980, les efforts de mobilisation du système onusien se multiplient autour des questions d'accès à l'eau et à l'assainissement. C'est ainsi que l'Assemblée générale décide de consacrer la décennie 1980-1990 à la sensibilisation et à la recherche sur l'eau potable et l'assainissement.

En effet, la résolution 35/18 du 10 novembre 1980, l'Assemblée Générale demande

(...) aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait d'élaborer les politiques nécessaires et de fixer des objectifs à cette fin, de prendre toutes les mesures voulues pour en assurer la réalisation, de fixer des priorités suffisamment élevées pour les activités s'y rapportant et de mobiliser des ressources suffisantes pour atteindre les objectifs qu'ils se seront fixés pour la Décennie.<sup>71</sup>

Comme nous le mentionnions plus haut, la croissance démographique des années 1980 n'a pas permis de percée mondiale dans la bataille de l'eau. En effet, en termes relatifs, le pourcentage des personnes n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement n'avait pas baissé en 1990 bien que dans l'absolu, plus d'individus ont bénéficié d'un accès à l'eau. La croissance démographique a donc mitigé les résultats escomptés. Tout ce qui a été entrepris ne l'a pas été en vain toutefois. Deux conclusions s'en dégagent. Tout d'abord, il apparaît nécessaire d'adopter les interventions à la situation spécifique de chaque pays. Ensuite, la communauté internationale réalise que l'atteinte du but fixé par la Décennie demandera bien plus de temps et d'argent que prévu.<sup>72</sup> Ces résultats, bien qu'insignifiants en apparence, sont néanmoins importants puisqu'il s'agissait de la première tentative de sensibilisation au niveau international. C'est à partir de cette Décennie que l'eau a été propulsée sur la scène internationale et qu'il a été décidé qu'elle est une ressource précieuse et rare qui doit être gérée de manière durable pour permettre à la population mondiale d'en jouir pleinement et être ainsi à même de se prémunir contre les maladies et mener une vie digne.

Depuis la Décennie, l'Assemblée générale a dédié l'année 2003 à l'eau douce et célèbre la journée mondiale de l'eau les 22 mars de chaque année. Une seconde Décennie consacrée à l'eau a même été lancée dernièrement pour continuer le travail de sensibilisation amorcé dans les années 1980. Depuis 2005 nous sommes, en effet, dans la Décennie internationale d'action « l'eau : source de vie ». Cette fois-ci, l'objectif est de mettre en œuvre des actions concrètes pour atteindre des objectifs, notamment les Objectifs du millénaire pour le développement.

---

<sup>71</sup> Résolution 35/18 du 10 novembre 1980. En ligne: <http://daccessdds.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/392/65/IMG/NR039265.pdf?OpenElement>, consultée le 5 octobre 2006.

<sup>72</sup> En ligne: <http://www.worldwatercouncil.org/index.php?id=708&L=1&print=1>, consultée le 4 octobre 2007.

On peut certes se demander quelle efficacité peut avoir la consécration des journées, années ou même décennies de l'eau, puisque peu de personnes prêtent attention à ces événements en dehors du système des Nations Unies lui-même et des autres acteurs impliqués dans le travail sur l'eau. Il semble néanmoins y avoir un intérêt croissant pour cette problématique.

Les développements précédents sont explicites. L'intérêt du système onusien pour la question de l'eau est indéniable. Mais bien que soucieux de trouver des solutions pour permettre à la population mondiale de jouir d'un accès universel à l'eau, il ne remet pas en question sa propre gouvernance du secteur. Or s'il recommande le renforcement des capacités et prêche la bonne gouvernance aux gouvernements des PED, il nous semblerait naturel qu'il montre le bon exemple.

## **2.2 Une structure éclatée**

Dans cette section nous nous pencherons sur la structure du secteur de l'eau de l'ONU. Nous y verrons les problèmes de coordination à l'échelle du système, la complexité du secteur de l'eau, son manque d'efficacité, et enfin, la volonté de remédier à sa relative inefficacité en créant ONU-Eau.

### *2.2.1 Les difficultés de la coordination à l'ONU*

L'essor de la mondialisation et du libéralisme économique dans le nouveau contexte mondial post-guerre froide a poussé le système des Nations Unies à se réformer pour s'adapter aux changements de la scène internationale. « Once released from the older constraints of bipolarity and East/West rivalry, the UN gained recognition as an essential ingredient in the building of an authentic new world order based on collective action with a commitment both to inspire and to solve problems on a planetary level. »<sup>73</sup> Les Nations Unies prennent ainsi une place centrale dans l'arène des relations internationales en instaurant un nouvel ordre

---

<sup>73</sup> Cooper, A. « Tests of global governance. » United Nations University Press, NY. 2004. p.2

économique mondial et en promouvant l'action collective pour mettre fin aux maux des peuples qu'il représente.

Le mandat de Kofi Annan, l'ancien Secrétaire Général de l'ONU (1997-2006), a été marqué par une volonté de réformer la maison des Nations Unies. Dans le contexte de sécurité actuel, l'ONU déploie plus de ses effectifs dans les missions de maintien de la paix qu'elle ne le faisait auparavant et se concentre beaucoup à œuvrer pour le développement qu'elle considère comme une menace à la stabilité de l'ordre mondial. Ainsi, son projet de réformes concernait les domaines du développement, du maintien de la paix et de la sécurité internationale. En juillet 1997, quelques mois après son investiture, il présente à ses États membres un programme de réforme intitulé « rénover les Nations unies » qui met l'accent sur l'amélioration de la cohérence et de la coordination de l'action de l'ONU.<sup>74</sup>

Mais déjà lors de la création des Nations Unies en 1946, un Comité administratif de coordination (CAC) avait été mis en place pour « assurer la mise en oeuvre des accords conclus entre l'ONU et les institutions spécialisées. »<sup>75</sup> À cette époque, il n'était composé que du Secrétaire Général et des chefs de secrétariat des institutions spécialisées, pour ensuite inclure les responsables des programmes et fonds de l'Organisation et le Recteur de l'Université des Nations Unies.<sup>76</sup> Le CAC est ainsi devenu un large comité de coordination où les représentants des institutions onusiennes, y compris celles de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, peuvent se rencontrer deux fois par an. Mais, comme l'a précisé l'ancien Secrétaire général adjoint aux affaires interinstitutionnelles et à la coordination en 1966, le CAC,

---

<sup>74</sup> Hamadou Touré, « ONU : les réformes inachevées de Kofi Annan », 10 octobre 2006, paru dans *Le Faso*.

En ligne : [http://www.lefaso.net/article.php?id\\_article=16829](http://www.lefaso.net/article.php?id_article=16829), consulté le 26 septembre 2007.

<sup>75</sup> Examen du Comité administratif de coordination et de ses mécanismes. Nations Unies, 1999. Paragraphe 28, p. 13

En ligne: [http://www.unsystem.org/jiu/data/reports/1999/fr99\\_01.pdf](http://www.unsystem.org/jiu/data/reports/1999/fr99_01.pdf), consulté le 26 septembre 2007.

<sup>76</sup> *Ibid.*

en raison de sa composition, il [la CAC] pouvait difficilement prendre une position défavorable aux intérêts d'aucune des institutions ou opposée aux souhaits de son chef de secrétariat; il pouvait peut-être influencer, mais certainement pas déterminer les décisions stratégiques résultant des débats des organes intergouvernementaux des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'AIEA.<sup>77</sup>

Ainsi, la structure même de ce Comité de coordination semblait vouée à l'échec vu le grand nombre d'acteurs impliqués, ce qui n'est pas sans nous rappeler la structure d'ONU-Eau sur laquelle nous reviendrons plus bas.

Depuis 2001, le Conseil des Chefs de Secrétariat pour la Coordination (CEB) remplace le CAC. Son rôle est d'améliorer la coordination et la coopération en ce qui concerne les questions de gestion auxquelles doivent faire face les agences et programmes du système onusien. Le Comité de Haut Niveau sur les Programmes (CHNP), qui relève du CEB, est le mécanisme de coordination principal à l'échelle du système des Nations Unies. Ce dernier a publié un rapport en novembre 2006 intitulé *Delivering as one* qui propose une réforme qui renforcerait l'Organisation en vue d'atteindre les OMD à travers les piliers du développement, de l'assistance humanitaire et de l'environnement. Le propos central de ce rapport est que l'ONU devrait parler d'une seule voix. Ainsi, il introduit le concept d' « **une** ONU » :

- **Une** ONU pour le développement au niveau national où le PNUD jouerait le rôle central et où il y aurait **un** leader, **un** programme, **un** budget, et lorsque c'est possible, **un** bureau ; et **une** ONU pour le développement au niveau du siège social pour surveiller les activités des programmes nationaux.

- **Une** ONU pour l'assistance humanitaire où il y aurait une meilleure coordination entre les agences de l'ONU, les gouvernements et les ONG ; un financement plus efficace pour répondre rapidement à des catastrophes humanitaires ; une clarification des mandats onusiens dans le cas de personnes déplacées ; un investissement plus important dans la prévention des catastrophes et dans les stratégies d'assistance ; et une évaluation périodique de la

---

<sup>77</sup> *Id.* Paragraphe 15, p. 11.

performance des acteurs impliqués dans l'assistance humanitaire.

- **Une** ONU pour l'environnement où le PNUE serait le pilier central des décisions et stratégies à adopter en matière d'environnement. Il devra encourager les États à faire du développement durable la tendance principale des activités nationales de manière à atteindre l'équilibre parmi les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable.<sup>78</sup>

La coordination des organes des Nations Unies pose problème depuis la création du système onusien. Pour cette raison, l'ONU s'est dotée d'outils dont l'objectif est d'assurer la coordination entre ses différents organes. Mais ces outils semblent faibles étant donné l'ampleur, la complexité et la nature interdisciplinaire des questions abordées par l'Organisation. Ainsi, les problèmes de coordination ne concernent pas simplement le secteur de l'eau, mais bien tout le système onusien dans son ensemble. Cet état de fait met donc la pression sur l'ONU pour qu'elle mette en place une série de réformes institutionnelles lui permettant d'être plus efficace.

Voici donc ce qu'il en est de la coordination au niveau du système onusien dans sa globalité. Examinons à présent le contenu des activités liées à l'eau des douze plus grandes agences et programmes d'ONU-Eau afin de mieux saisir les problèmes de coordination spécifiques à notre sujet d'étude.

### 2.2.2 *Une structure complexe*

ONU-Eau est un mécanisme inter-agence du système des Nations Unies qui promeut la cohérence et la coordination des actions de l'Organisation dans le secteur de l'eau dans le

---

<sup>78</sup> Secretary-General's High-level Panel on UN System-wide Coherence in the Areas of Development, Humanitarian Assistance, and the Environment. *Delivering as One: Report of the Secretary-General's High-Level Panel*. UN Publication, United Nations, New York, 9 November 2006.

cadre du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (SMDD) et de la Déclaration du Millénaire.<sup>79</sup> Comme nous l'avons vu, le secteur de l'eau à l'ONU ne relève pas d'une seule structure. L'Organisation s'est donc dotée d'un mécanisme permettant d'harmoniser ses actions dans le secteur de l'eau. Ainsi, le CEB, sous recommandation du CHNP, a confirmé l'existence d'ONU-Eau pour gérer et coordonner le travail des agences, programmes et fonds qui jouent un rôle significatif dans la résolution des problèmes d'eau douce au sein du système des Nations Unies.<sup>80</sup>

Pour une meilleure compréhension d'ONU-Eau et pour mieux cerner ses problèmes de fonctionnement, nous avons choisi, bien que ONU-Eau chapeaute 24 agences, de ne nous pencher que sur le contenu des programmes de douze agences et institutions spécialisées: ceux de la FAO, de l'AIEA, de l'OMM, du groupe de la Banque mondiale, de l'UNESCO, de l'ONUDI, de l'OMS, de l'UNICEF, de l'UNHCR, du PNUD, de UN-HABITAT et du PNUE. Ce portrait partiel fera sortir, nous l'espérons, sa complexité. La Figure 2 illustre cette complexité et met en évidence les difficultés de la coordination.

## **FAO**

La mission de la FAO est de lutter contre la faim dans le monde et moderniser les techniques agricoles. Dans son nouveau *Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement*, elle a créé une division spécialisée dans l'eau pour l'agriculture: *FAO Water*. Elle a produit la base de donnée AQUASTAT sur laquelle on retrouve les informations à la fois sur le recensement des ressources en eau, mais aussi sur l'usage de l'eau pour l'agriculture aux niveaux global, régional et local. Trois axes de travail se démarquent dans le domaine de l'eau au sein de la FAO: la qualité de l'eau; le rendement de l'eau; et l'irrigation.

La FAO contribue au développement d'études sur l'agriculture, sur la production de nourriture, sur la sécurité alimentaire, sur les services environnementaux et sur l'impact des

---

<sup>79</sup> En ligne: <http://www.unwater.org/about-tor.html>, consulté le 13 avril 2007.

<sup>80</sup> En ligne: <http://ia.unsystemceb.org/>, consulté le 13 avril 2007.

changements climatiques pour les ressources en eau et leurs usages futurs.<sup>81</sup> Elle assiste également ses Etats membres dans l'élaboration de politiques qui font le lien entre l'eau et l'agriculture, de manière à encourager un rendement optimal de l'usage de l'eau pour l'agriculture. Enfin, elle fournit une assistance technique dans la gestion des ressources en eau en vue d'une productivité agricole efficace, de la réduction de la pauvreté et de la faim et du développement durable.<sup>82</sup>

## **AIEA**

En plus de ses activités principales dans le domaine nucléaire, l'AIEA est également engagée dans le secteur de l'eau. Son *Programme sur les ressources en eau* fournit à ses Etats membres des informations de nature scientifique et des connaissances techniques leur permettant de mieux comprendre et contrôler leurs ressources en eau.<sup>83</sup> Selon l'AIEA, les États membres ont besoin d'informations précises pour leur permettre de prendre des décisions au sujet de la gestion durable des ressources en eau. Les connaissances sur les bassins versants, les lacs, et les aquifères sont essentielles pour rendre le développement des ressources possible tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.<sup>84</sup> Ainsi, l'AIEA, à travers ses connaissances scientifiques sur le cycle hydrologique de l'eau, fournit les outils nécessaires à ses États membres pour affronter les défis globaux de l'eau, tels que le manque d'eau, la qualité de l'eau, la surexploitation de l'eau et les impacts du changement climatique sur les ressources en eau.

Les activités du Programme sur les Ressources en eau de l'AIEA se divisent en trois volets: l'échange d'informations et la formation et la coopération avec d'autres organisations internationales sur les techniques d'isotope; la mise en place de projets de recherche coordonnées pour développer de nouvelles approches scientifiques et la formation d'experts

---

<sup>81</sup> En ligne: <http://www.fao.org/nr/water/what.html>, consulté le 13 avril 2007.

<sup>82</sup> En ligne: <http://www.fao.org/nr/water/what.html>, consulté le 13 avril 2007.

<sup>83</sup> En ligne: [http://www-naweb.iaea.org/napc/ih/IHS\\_role3.html](http://www-naweb.iaea.org/napc/ih/IHS_role3.html), consulté le 13 avril 2007.

<sup>84</sup> En ligne: [http://www-naweb.iaea.org/napc/ih/IHS\\_role3.html](http://www-naweb.iaea.org/napc/ih/IHS_role3.html), consulté le 13 avril 2007.

pour le renforcement des capacités à la demande des États membres; enfin, la création de laboratoires pour permettre d'entreprendre adéquatement des recherches scientifiques.<sup>85</sup>

## OMM

L'OMM est l'autorité du système des Nations Unies en ce qui concerne l'interaction de l'atmosphère terrestre avec les océans et le climat, et la répartition des ressources en eau qui en résulte. Son *Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau* (PHRE) évalue la quantité et la qualité des ressources en eau, aussi bien des eaux de surface que des eaux souterraines, afin de satisfaire les besoins de la société et de réduire les risques liés à l'eau en maintenant ou en améliorant l'état de l'environnement global.<sup>86</sup> Il inclut la standardisation de divers aspects des observations hydrologiques et le transfert organisé des technologies pour permettre aux services hydrologiques de fournir des données et des informations nécessaires au développement durable de leurs pays. Il fournit des conseils à ses membres sur la politique de gestion d'inondation et les assiste dans leur effort d'adoption de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)<sup>87</sup> en mettant l'emphase sur ses applications pratiques.<sup>88</sup>

Le PHRE mesure les éléments hydrologiques de base des réseaux des stations hydrologiques et météorologiques. Il entreprend la collecte, le traitement, le stockage, la récupération et la publication des données hydrologiques, y compris celles sur la quantité et la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Il utilise ces données pour la planification et l'opérationnalisation de projets sur les ressources en eau et pour l'installation de systèmes de prévisions hydrologiques. Le PHRE promeut également l'amélioration des possibilités des

<sup>85</sup> En ligne: [http://www-naweb.iaea.org/napc/ih/IHS\\_programme3.html](http://www-naweb.iaea.org/napc/ih/IHS_programme3.html), consulté le 13 avril 2007.

<sup>86</sup> En ligne: [http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/index\\_en.html](http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/index_en.html), consulté le 13 avril 2007.

<sup>87</sup> Le concept et les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ont été exprimés lors de la Conférence Internationale sur l'Eau et L'Environnement en 1992 à Dublin et dans le Chapitre 18 de l'Agenda 21. La GIRE « est une approche holistique trans-sectorielle en matière de gestion d'eau pour répondre aux demandes de plus en plus grandes et concurrentielles sur l'eau douce dont la quantité est limitée. C'est une approche qui vise à garantir le développement coordonné de l'eau, des terres et des ressources connexes pour optimiser le bien-être économique et social sans compromettre la durabilité des systèmes environnementaux (Partenariat mondial de l'eau, 2000). » source: Gender and Water Alliance. En ligne: <http://www.fr.genderandwater.org/page/7942>, consulté le 2 janvier 2008.

<sup>88</sup> En ligne: [http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/index\\_en.html](http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/index_en.html), consulté le 13 avril 2007.

pays en développement à travers le transfert de technologies et la coopération technique afin de leur permettre d'évaluer eux-mêmes leurs ressources en eau de façon continue, et répondre aux menaces des inondations et des sécheresses.<sup>89</sup> Le PHRE est composé des programmes suivants: Systèmes de base hydrologiques; Prévisions et applications en hydrologie; Développement durable des ressources en eau; Renforcement des capacités; et Enjeux liés à l'eau.<sup>90</sup>

### **Le groupe de la Banque mondiale**

La Banque mondiale, qui, à travers son assistance financière et technique pour assister les pays en développement, possède une section *Gestion des ressources en eau*. La gestion de ressources en eau est, pour elle, un concept intégré à un certain nombre de sous-secteurs de l'eau tels que l'hydro-électricité, l'approvisionnement de l'eau et l'assainissement, l'irrigation et le drainage, et l'environnement. Comme elle le souligne, une perspective intégrée des ressources en eau assure que les dimensions sociales, économiques, environnementales et techniques soient toutes prises en considération dans la gestion et le développement des ressources en eau. La Banque mondiale adopte une approche multidimensionnelle vis-à-vis la problématique de l'eau. Son travail consiste à évaluer et disséminer les leçons et les expériences partagées afin de donner plus de visibilité aux politiques et aux directives liées à l'eau, et ainsi faciliter la coopération sur les problèmes d'eau et aborder les questions de génération de la connaissance, de gestion, et d'amélioration des qualifications.<sup>91</sup>

---

<sup>89</sup> En ligne: <http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/about.html>, consulté le 13 avril 2007.

<sup>90</sup> En ligne: <http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/about.html>, consulté le 13 avril 2007.

<sup>91</sup> En ligne:

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTWRM/0,,menuPK:337246~pagePK:149018~piPK:149093~theSitePK:337240,00.html>, consulté le 13 avril 2007.

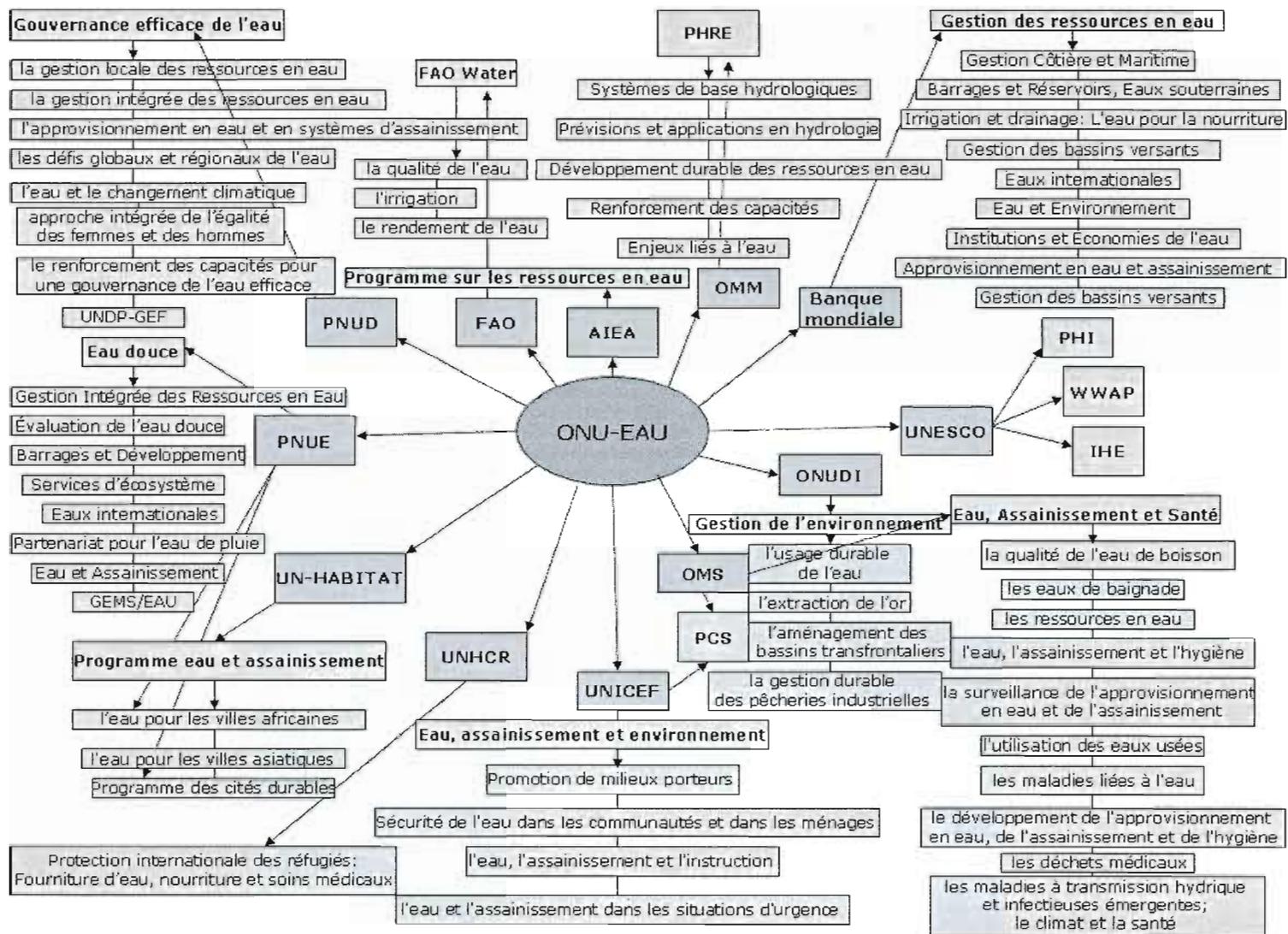


Figure 2: Activités des 12 plus grandes agences et institutions d'ONU-Eau

La section *Gestion des ressources en eau* de la Banque mondiale comprend de nombreuses sous-sections, notamment: Gestion côtière et maritime; Barrages et réservoirs; Eaux souterraines; Irrigation et drainage: L'eau pour la nourriture; Gestion des bassins versants; Eaux internationales; Eau et environnement; Institutions et économies de l'eau; Approvisionnement en eau et assainissement; et Gestion des bassins versants.<sup>92</sup>

## UNESCO

L'UNESCO promeut la paix à travers les piliers de l'éducation, la science, et la culture. Il y a cinquante ans, elle a créé l'*Institut pour l'Education sur l'eau* (IHE) qui a pour objectif de former des professionnels du secteur de l'eau. C'est encore à ce jour une des institutions les plus réputées d'études supérieures dans le domaine de l'eau.<sup>93</sup>

Outre l'IHE, l'UNESCO abrite dans sa division des Sciences le *Programme hydrologique international* (PHI) et le *Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau* (WWAP). Le PHI est un programme intergouvernemental de coopération scientifique concernant les ressources en eau. Il sert d'instrument permettant aux États membres d'améliorer leurs connaissances du cycle de l'eau et donc de mieux gérer et mettre en valeur leurs ressources en eau. L'objectif du Programme est « d'améliorer les bases scientifiques et technologiques sur lesquelles peuvent se fonder des méthodes de gestion rationnelle des ressources en eau respectueuses de l'environnement.»<sup>94</sup> On y retrouve aussi le programme PCCP (from Potential Conflict to Co-operation Potential) qui facilite le dialogue interdisciplinaire à plusieurs niveaux pour promouvoir la paix, la coopération et le développement.<sup>95</sup>

Le WWAP, lui, évalue les ressources en eau au niveau mondial afin de permettre des prises de décisions rationnelles. « Les décisions administratives visant à réduire la pauvreté, à

<sup>92</sup> En ligne:

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTWRM/0,,contentMDK:20443184~menuPK:1304774~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:337240,00.html>, consulté le 13 avril 2007.

<sup>93</sup> En ligne: <http://www.unesco-ihe.org/news/50years.htm>, consulté le 13 avril 2007.

<sup>94</sup> En ligne: [http://www.unesco.org/water/ihp/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/ihp/index_fr.shtml), consulté le 13 avril 2007.

<sup>95</sup> En ligne: <http://www.unesco.org/water/wwap/pccpl/>, consulté le 13 avril 2007.

permettre le développement économique, à assurer la sécurité alimentaire et la santé des populations humaines tout en préservant les écosystèmes vitaux, doivent être basées sur la meilleure compréhension possible de tous les systèmes concernés. »<sup>96</sup> Ainsi, le Programme produit un rapport triennal faisant état de toutes les dimensions importantes à prendre en considération pour les décideurs.

Il existe aussi la *Section pour les régions côtières et les petites îles* (CSI) et le *Programme sur l'homme et la biosphère* (MAB) qui travaillent aussi, entre autres, sur des thèmes reliés à l'eau.

## **ONUDI**

L'ONUDI a pour mission de réduire la pauvreté dans les pays en développement à travers une croissance industrielle soutenable. Dans sa section *Gestion de l'environnement*, elle a développé un volet sur la gestion de l'eau. Son objectif est d'assurer une utilisation durable des ressources en eau et de réduire au minimum la propagation d'effluents. Ces services sont mis à la disposition des industries dans les pays en développement et les pays en transition pour satisfaire, voire dépasser, les normes environnementales en vigueur tout en augmentant leur compétitivité sur les marchés locaux et globaux. L'accent est aussi mis sur le renforcement des capacités au niveau des entreprises avec une emphase sur les stratégies matérielles d'efficacité, des solutions innovatrices, l'usage d'approches de prévention et de contrôle intégrées, l'affectation des coûts environnementaux à leurs sources et l'analyse des problèmes dans leur complexité économique, sociale et environnementale. Ses activités comprennent l'usage durable de l'eau au niveau industriel, la minimisation des décharges de mercure dans l'extraction de l'or, l'aménagement des bassins transfrontaliers, et la gestion durable des pêcheries industrielles.<sup>97</sup>

## **OMS**

---

<sup>96</sup> En ligne: [http://www.unesco.org/water/wwap/description/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/wwap/description/index_fr.shtml), consulté le 13 avril 2007.

<sup>97</sup> En ligne: <http://www.unido.org/doc/5073#WaterManagement>, consulté le 14 avril 2007.

L'OMS, autorité directrice et coordonnatrice dans le domaine de la santé au sein du système onusien, possède une section *Eau, Assainissement et Santé* dont le but est de réduire la propagation de maladies véhiculées par l'eau et le manque de systèmes d'assainissement, et d'optimiser les bienfaits générés par une gestion durable de l'eau et des déchets humains. L'OMS assiste le secteur de la santé en agissant sur la réduction du fardeau lié à l'eau et à l'assainissement et en encourageant les autres acteurs à en faire de même. Elle assiste aussi les acteurs en dehors du secteur de la santé à comprendre et agir sur l'impact de leurs actions sur la santé humaine.<sup>98</sup>

Plus concrètement, la section *Eau, Assainissement et Santé* aborde les thèmes suivants: la qualité de l'eau de boisson; les eaux de baignade; les ressources en eau; la surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; l'eau, l'assainissement et l'hygiène; l'utilisation des eaux usées; les maladies liées à l'eau; le développement de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène; les déchets médicaux; les maladies à transmission hydrique et infectieuses émergentes; le climat et la santé.<sup>99</sup> L'OMS a par ailleurs créé un réseau en ligne sur l'assainissement dans le but de diffuser un maximum d'information sur le sujet et permettre un échange d'information entre les professionnels du secteur.<sup>100</sup>

## **UNICEF**

L'UNICEF qui s'occupe des droits des enfants, travail aussi dans le secteur de l'eau. Ses programmes ont commencé par une emphase sur le matériel d'approvisionnement en eau tel que les plates-formes de forage et les pompes à main. À présent, les activités d'UNICEF dans le domaine de l'eau ont évoluées vers une plus grande concentration sur l'hygiène et sur le développement de politiques, le renforcement des capacités des institutions locales et la sensibilisation à propos des mesures d'hygiène. L'UNICEF en collaboration avec les communautés locales - particulièrement les femmes et les enfants - dans la planification,

---

<sup>98</sup> En ligne: [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/about/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/about/en/), consulté le 14 avril 2007.

<sup>99</sup> En ligne: [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/about/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/about/en/), consulté le 14 avril 2007.

<sup>100</sup> En ligne: <http://www.sanicon.net/aboutsc.php3>, consulté le 14 avril 2007.

l'implémentation et la maintenance des systèmes d'eau et d'assainissement.<sup>101</sup> Ainsi, dans son programme *Eau, Assainissement et Environnement*, l'UNICEF a créé quatre programmes : promotion de milieux porteurs; sécurité de l'eau dans les communautés et dans les ménages; l'eau, l'assainissement et l'instruction; l'eau et l'assainissement dans les situations d'urgence.<sup>102</sup>

En collaboration avec l'OMS, l'UNICEF a aussi créé le Programme commun OMS /UNICEF de surveillance (PCS) dont l'objectif est de mettre à disposition du public et des professionnels du secteur de l'eau des informations à la fois spécifiques et générales sur l'eau et l'assainissement.<sup>103</sup>

## **UNHCR**

L'UNHCR est mandaté de mener et coordonner les efforts internationaux pour protéger les réfugiés et trouver des solutions à leurs problèmes. Grâce à un vaste réseau de partenaires à travers le monde, l'UNHCR répond aux besoins immédiats des personnes victimes d'exode en leur fournissant abri, nourriture, eau et soins médicaux.<sup>104</sup>

## **PNUD**

Le PNUD œuvre en faveur du développement dans les pays en développement. Dans son programme *Energie et Environnement*, le PNUD a créé un volet *Gouvernance efficace de l'eau* dont l'objectif est de promouvoir une approche intégrée de la gestion des ressources en eau à travers une gouvernance efficace dans le but d'atteindre la cible 10 des OMD.

Ce programme fournit une aide aux pays membres dans les secteurs suivants : la gestion locale des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et en systèmes d'assainissement; la gestion intégrée des ressources en eau ; les défis globaux et régionaux de l'eau; l'eau et le

<sup>101</sup> En ligne: [http://www.unicef.org/wes/index\\_bigpicture.html](http://www.unicef.org/wes/index_bigpicture.html), consulté le 14 avril 2007.

<sup>102</sup> En ligne: [http://www.unicef.org/french/wes/index\\_action.html](http://www.unicef.org/french/wes/index_action.html), consulté le 14 avril 2007.

<sup>103</sup> En ligne: <http://www.wssinfo.org/en/welcome.html>, consulté le 14 avril 2007.

<sup>104</sup> En ligne: <http://www.unhcr.ch/pages/schutz.html>, consulté le 14 avril 2007.

changement climatique; approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes; le renforcement des capacités pour une gouvernance de l'eau efficace.<sup>105</sup>

Le PNUD fait partie des agences qui ont mis sur pied le Fonds pour l'environnement mondial, FEM (Global Environment Facility UNDP-GEF)<sup>106</sup> qui administre et met en application un programme sur les eaux internationales. Certains de ses projets portent sur la biodiversité et impliquent les écosystèmes côtiers, marins et d'eaux douces.<sup>107</sup> Aussi, le Partenariat global pour l'eau (GWP)<sup>108</sup>, qui est spécialisé dans le dialogue sur une gouvernance effective de l'eau, est une initiative financée par le PNUD et par le Conseil International pour les Initiatives Environnementales locales (ICLEI).<sup>109</sup> Enfin, en 2006 le PNUD consacre son Rapport sur le Développement Humain à l'eau sous le titre: *Au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau*.<sup>110</sup>

## UN-HABITAT

UN-HABITAT est mandaté par l'Assemblée générale pour promouvoir des villes socialement et environnementalement durables. Son objectif principal dans le domaine de l'eau est d'améliorer l'acheminement de l'eau et des systèmes d'assainissement en Asie et en Afrique à travers ses programmes régionaux *L'eau pour les villes africaines* et *L'eau pour les villes asiatiques* en favorisant le dialogue politique, l'échange d'informations, et l'éducation sur l'eau et la sensibilisation. Il surveille également les progrès réalisés en vue d'atteindre la cible des OMD sur amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et entreprend des initiatives locales, notamment *L'eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria* et *L'eau et l'assainissement dans la région du Mekong*.

Le but principal du programme *Eau et Assainissement* d'UN-HABITAT est de contribuer à atteindre les OMD liés à l'eau et à l'assainissement en mettant l'accent sur les populations

<sup>105</sup> En ligne: [http://www.undp.org/water/about\\_us.html](http://www.undp.org/water/about_us.html), consulté le 14 avril 2007.

<sup>106</sup> En ligne: <http://www.gefweb.org/>, consulté le 15 avril 2007.

<sup>107</sup> En ligne: [http://www.undp.org/water/about\\_us.html](http://www.undp.org/water/about_us.html), consulté le 15 avril 2007.

<sup>108</sup> En ligne: <http://www.gwpforum.org>, consulté le 15 avril 2007.

<sup>109</sup> En ligne: <http://www.unesco.org/water/wwap/partners/index.shtml#undp>, consulté le 15 avril 2007.

<sup>110</sup> En ligne: [http://RDH 2006.undp.org/RDH 20062006/report\\_fr.cfm](http://RDH 2006.undp.org/RDH 20062006/report_fr.cfm), consulté le 15 avril 2007.

pauvres en milieu urbain, ceci afin de faciliter le développement équitable social, économique et environnemental. Son objectif est de soutenir les PED pour rendre possible l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base aux plus pauvres dans les secteurs urbains.<sup>111</sup>

## PNUE

Le PNUE a pour mission d'encourager le partenariat international en faveur d'un environnement soutenable pour les générations futures. Dans sa division *Eau douce*, il regroupe plusieurs programmes dont les objectifs sont de faciliter et catalyser l'évaluation des ressources en eau dans divers pays en développement, mettre en application des projets qui aident ces pays à développer des plans intégrés de gestion des ressources en eau, créer une prise de conscience de l'existence de technologies alternatives innovatrices et aider à développer, mettre en application et en vigueur des politiques, des lois et des règlements de gestion des ressources en eau.<sup>112</sup>

La division *Eau douce* comprend les programmes suivants: Gestion Intégrée des Ressources en Eau; Évaluation de l'eau douce; Barrages et développement; Services aux écosystèmes; Eaux internationales; Partenariat pour l'eau de pluie et Eau et assainissement.<sup>113</sup> Le PNUE travaille en collaboration avec UN-HABITAT sur la gestion de *l'eau pour les villes africaines* et le *Programme des cités durables*.<sup>114</sup> Enfin, le PNUE a créé le *Système mondial de surveillance continue de l'environnement* (GEMS/EAU) pour évaluer l'état des ressources en eau à l'échelle de la planète et ainsi permettre de développer des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau.<sup>115</sup>

À partir de cet aperçu des activités des agences d'ONU-Eau, il devient évident à la fois qu'ONU-Eau est un mécanisme de coordination essentiel à la cohérence du secteur de l'eau,

<sup>111</sup> En ligne: <http://www.unchs.org/content.asp?cid=2231&catid=270&typeid=24&subMenuId=0>, consulté le 15 avril 2007.

<sup>112</sup> En ligne: <http://www.unep.org/themes/Freshwater/About/index.asp>, consulté le 15 avril 2007.

<sup>113</sup> En ligne: [http://www.unep.org/themes/Freshwater/Programmes\\_And\\_Activities/index.asp](http://www.unep.org/themes/Freshwater/Programmes_And_Activities/index.asp), consulté le 15 avril 2007.

<sup>114</sup> En ligne: [http://www.unesco.org/water/wwap/partners/index\\_fr.shtml#pnue](http://www.unesco.org/water/wwap/partners/index_fr.shtml#pnue), consulté le 15 avril 2007.

<sup>115</sup> En ligne: <http://www.gemswater.org/index-f.html>, consulté le 15 avril 2007.

mais aussi que la gouvernance de ce secteur est complexe et éclatée. L'efficacité du secteur de l'eau semble ainsi loin d'être optimum. Outre l'intérêt incontestable de la part des Nations Unies à œuvrer à trouver des solutions viables pour assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement, il apparaît un sérieux problème de gouvernance. L'ONU en est consciente, et c'est pour cette raison qu'elle s'est muni d'un mécanisme de coordination dans le secteur.

### 2.2.3 *Le souci d'efficacité ou la création d'ONU-Eau*

Une réunion du CHNP tenue les 18 et 19 septembre 2003 a confirmé l'existence d'ONU-Eau en tant que mécanisme de coordination pour gérer et coordonner le travail des agences, programmes et fonds de l'ONU qui jouent un rôle significatif dans la résolution des problèmes d'eau douce. Le CEB a approuvé la décision durant l'automne de la même année. Son travail s'inscrit donc dans le cadre du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg et de la Déclaration du Millénaire.

Si l'ONU se soucie incontestablement de la problématique de l'eau et de la coordination du secteur au sein de sa propre Organisation, il est surprenant de constater qu'elle ne possédait pas de budget jusqu'à très récemment. En effet, depuis moins de six mois ONU-Eau dispose enfin d'un budget modeste, ce qui n'était pas le cas pendant les trois premières années de son investiture. ONU-Eau reçoit à présent des contributions des gouvernements britannique (*Department for International Development*) et suédois (*Government Offices of Sweden*) pour renforcer sa capacité institutionnelle et assurer ainsi l'efficacité de son opération. L'objectif est de favoriser une plus grande coordination et intégration parmi les agences et les programmes de l'ONU, fournir un seul point d'accès sur les questions connexes à l'eau, et faciliter la communication et la coopération avec les partenaires externes. Le projet a pour objectif d'aider l'ONU-Eau à repérer les responsabilités dans le domaine de l'eau des agences de l'ONU afin de réduire la duplication et améliorer l'efficacité globale du système en ce qui

concerne la question de l'eau. En échange, ONU-Eau doit fournir la preuve de l'amélioration de la rationalisation et de l'exécution de son travail.<sup>116</sup>

### **Encadré 2.3: Termes de référence d'ONU-Eau**

- a)** le rôle d'ONU-Eau est de rehausser la cohérence, la crédibilité et la visibilité des actions onusiennes liées à l'eau
- en identifiant les priorités stratégiques des actions au niveau du système onusien dans son ensemble, en facilitant les réponses opportunes, coordonnées et efficaces du système aux niveaux global, régional et local en lien avec le développement et l'exécution de politiques
  - en favorisant l'élaboration et en facilitant la diffusion des positions partagées par les membres d'ONU-Eau au niveau du système, en particulier en ce qui concerne les cibles des OMD et du Plan d'implémentation de Johannesburg liées à l'eau et leur exécution
  - en facilitant l'échange de l'information inter-agence, y compris le partage des expériences et des leçons apprises, et servir de centre de vérification pour l'information pertinente à la politique, à l'évaluation et au conseil sur le statut et les tendances aux niveaux global et régional, et fournir aux États membres un point d'entrée collectif aux initiatives et aux réponses du système dans les secteurs à sa portée
  - en promouvant une communication et une collaboration efficace entre le système onusien et la société civile et les partenaires du secteur privé
  - en facilitant et en appuyant le fonctionnement mis en oeuvre au niveau régional et sous-régional dans le système onusien et avec ses partenaires, en faisant un suivi sur les buts et les cibles pertinents de la Déclaration du millénaire et du Plan d'implémentation de Johannesburg, et en travaillant à travers les Commissions régionales et les mécanismes inter-agences pertinents
  - En contribuant à la cohérence et à l'impact des actions onusiennes au niveau étatique avec l'appui des Coordinateurs résidents, des équipes nationales et en travaillant en étroite collaboration et coordination avec le Groupe des Nations Unies pour le développement.
- b)** La gestion d'ONU-Eau sera exécutée par un Président et un vice-Président, élus parmi ses membres sur une base rotatoire de 2 ans. UNDESA continuera à fournir un appui de secrétariat.
- c)** Les plans de travail d'ONU-Eau seront mises à jour tous les deux ans et seront présentés aux comptes rendus de ses réunions.

Source : <http://www.unwater.org/downloads/Terms-of-reference.PDF> (traduit de l'anglais)

<sup>116</sup> Traduit de l'anglais par nous.

En ligne : <http://www.unwater.org/donors.html>, consulté le 15 octobre 2007

Comme le montre les termes de référence d'ONU-Eau, sa mission est essentiellement vouée à la coordination et à l'orientation de l'action onusienne en matière d'eau et d'assainissement. Mais comme nous le démontrons dans la section qui suit, jusqu'à aujourd'hui, ONU-Eau n'échappe pas aux problèmes de coordination qui sont symptomatiques de la structure complexe du système onusien.

#### 2.2.4 *L'inefficacité du secteur de l'eau*

Nous le mentionnions en introduction, la problématique de l'eau douce est intersectorielle et multidimensionnelle. Ainsi, une multitude de facteurs doivent être pris en considération pour aborder les problèmes d'eau et d'assainissement. Lorsque l'intérêt pour la question de l'eau a commencé à faire surface dans l'arène internationale à la Conférence de Mar del Plata, aucune structure n'avait été mise en place pour aborder cette vaste problématique.

Étant donné qu'ONU-Eau est composée en large partie d'institutions spécialisées qui, individuellement, sont chacune à elles seules des Organisations Internationales avec leurs propres États membres et leur propre budget, il n'est pas étonnant dès lors qu'elles aient, sur la base de leur mandat, développé des programmes sur des aspects spécifiques de la problématique de l'eau sans nécessairement se soucier des risques de redondance. Selon l'avis d'un des répondants de notre questionnaire<sup>117</sup>: « elle [la structure] n'est pas cohérente. Le problème c'est que ce n'est que durant les dernières années que l'eau est devenu une problématique si importante, et la structure du secteur de l'eau existant depuis déjà longtemps n'a pu s'adapter à cette évolution. »<sup>118</sup> Il a fallu plus de 20 ans pour que l'ONU décide de créer un mécanisme de coordination pour rendre son travail dans le secteur plus cohérent. Le résultat, nous le connaissons: 24 agences et programmes aux missions composites se

---

<sup>117</sup> Afin de connaître l'avis des professionnels des agences d'ONU-Eau sur la cohérence de la structure du secteur de l'eau, nous avons procédé à l'envoi d'un questionnaire aux programmes de l'eau de chacune des 24 agences d'ONU-Eau. Le questionnaire a été rédigé en anglais de manière à être compris par le plus grand nombre de personnes possible. Les réponses au questionnaire sont annexées (voir App. D, p. 91-102).

<sup>118</sup> Traduit par nous. Voir App. D-6, p. 101.

partagent la tâche de trouver des solutions viables pour gérer les ressources en eau de manière durable aux Nations Unies.

À en juger à partir des données de la Figure 2 sur le contenu des programmes dans le domaine de l'eau de la moitié des agences d'ONU-Eau, la complexité et l'incohérence de la structure du secteur de l'eau est on ne peut plus évidente. Cette incohérence est le résultat de longues années d'interventions et d'études faites sans concertation aucune. 24 agences, cela se traduit par 24 missions spécifiques. Si chacune d'elles travaille sur un aspect de la problématique de l'eau, elle le fera à partir d'un angle de travail selon les termes de son mandat. Il s'ensuit que pour ces 24 agences, l'eau n'est pas une priorité. Elle reste un sujet à traiter parmi tant d'autres dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Les changements survenus sur la scène internationale depuis la fin de la Guerre froide ont étendu les rôles des institutions onusiennes. L'élargissement, pour certains, de leurs missions, s'est traduit par la duplication, voire même le chevauchement de mandats, notamment celui de l'ONU et de la Banque mondiale. La mission de la Banque mondiale est de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des populations à travers le monde.<sup>119</sup> Bien qu'elle réponde à sa mission à travers un support financier aux PED, sa mission rejoint celle de l'ONU, qui, elle, favorise la mise sur pied de programmes et de recommandations. Il est donc inévitable qu'il y ait un certain degré de duplication dans leur travail, y compris dans le secteur de l'eau.

“The United Nations and the Bretton Woods institutions were established with the intention that they would work together in a complementary way. Over time both the World Bank and United Nations institutions have gradually expanded their roles, so that there is increasing overlap and duplication in their work. A balance needs to be struck between healthy competition and inefficient overlap and unfilled gaps. The Bretton Woods institutions and the United Nations need to work more closely together to remove unnecessary duplication and build on their respective strengths.”<sup>120</sup>

---

<sup>119</sup> En ligne: <http://go.worldbank.org/CHQCRW0ET0>, consulté le 15 octobre 2007.

<sup>120</sup> En ligne: [www.unsystemceb.org/features/swc/report\\_systemwidecoherence.pdf](http://www.unsystemceb.org/features/swc/report_systemwidecoherence.pdf), A/61/583 (p.15), consulté le 15 octobre 2007.

Comme le recommande le CHNP, il faut trouver un équilibre entre la concurrence entre les institutions et le chevauchement des mandats qui rend le travail global du système onusien inefficace. C'est dans ce contexte que les réformes de l'ONU prennent toute leur importance.

We recognize that implementing these reforms will involve significant challenges and sometimes the sacrifice of individual interests for United Nations agencies, funds and programmes. They will need to work more closely and effectively with the rest of the United Nations system in the interests of a greater common good.<sup>121</sup>

Il faudrait ainsi mettre de côté les intérêts particuliers des agences dans l'intérêt du bien commun, mais on se doute bien que cela demande des sacrifices que les agences sont peu disposées à subir.

Sur un autre plan, la Figure 2 fait transparaître un autre type de problème, celui de la définition des variables de la problématique de l'eau. Prenons l'exemple du sujet des eaux internationales abordé par le PNUE et la Banque mondiale. Elles n'abordent pas ce thème de la même manière étant donné qu'elles n'ont pas les mêmes objectifs. Le programme des eaux internationales du PNUE a pour objectif de produire une évaluation complète et intégrée des eaux internationales dans le but d'analyser les causes de dégradation environnementale des cours d'eau. Il se concentre sur les problèmes clés auxquels doivent faire face les environnements aquatiques dans les eaux transfrontalières.<sup>122</sup> Le travail de la Banque mondiale, lui, constitue à englober un éventail de mécanismes et d'instruments pour favoriser l'usage de l'eau en tant que catalyseur de coopération plutôt que source de conflit potentiel.<sup>123</sup> Ces deux approches, bien que distinctes, ont toutes les deux leurs raisons d'être. Cependant, nous nous apercevons qu'au sein d'ONU-Eau deux agences ne définissent pas nécessairement certains aspects de la problématique de l'eau de la même manière, et ce, parce que leurs missions respectives donnent une orientation particulière à la manière d'aborder la question.

---

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> En ligne: [http://www.giwa.net/giwafact/giwa\\_in\\_brief.phtml](http://www.giwa.net/giwafact/giwa_in_brief.phtml), consulté le 15 octobre 2007.

<sup>123</sup> En ligne: <http://go.worldbank.org/K5X7VZ79I0>, consulté le 15 octobre 2007.

Notons que parmi la moitié des agences présentées ici, le thème de l'eau et de l'assainissement est abordé huit fois. L'OMS aborde la question sous trois angles différents, à savoir l'eau, l'assainissement et l'hygiène; la surveillance de l'approvisionnement en eau et assainissement; et le développement de l'approvisionnement en eau et assainissement. Parallèlement, le PHI de l'UNESCO aborde la question, de même que l'UNICEF, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale. Il est certain que dans un certain sens, l'orientation particulière de chacune des agences enrichit le travail global du système onusien, mais il est aussi évident que cela mène nécessairement à la duplication du travail, duplication qui freine l'efficacité du secteur. Ainsi, une certaine incohérence émane des orientations que donnent les institutions aux différentes variables de la problématique.

En ce qui concerne la cohérence globale, la Figure 2 nous permet de constater autre chose: que le PNUD travaille sur l'eau et le changement climatique et a créé le Fonds pour l'environnement mondial. La mission du PNUD est d'améliorer les conditions de vie des populations des pays en développement en les aidant à utiliser efficacement l'aide internationale et à trouver des solutions pour faire face aux défis auxquels ils sont confrontés,<sup>124</sup> on peut se demander pourquoi il se préoccupe des questions environnementales. Ce n'est pas dire que le développement et l'environnement sont deux sujets dépourvus de liens puisqu'il apparaît évident que la dégradation de l'environnement a un impact certain sur les possibilités de développement. Il s'agit plutôt de se questionner sur l'efficacité de cette structure quelque peu boiteuse. Le PNUE travaille sur l'environnement tout en prenant en compte des considérations humaines, de même que le PNUD travaille sur le développement humain et prend en compte des dimensions environnementales. Ils travaillent tous deux sur la Gestion intégrée des ressources en eau et sur l'eau et l'assainissement. Le travail du PNUD et du PNUE en matière d'eau semble donc redondant; les frontières entre les deux programmes floues. Mais comme l'a souligné un de nos répondants au questionnaire adressé aux fonctionnaires des 24 agences d'ONU-Eau, « puisqu'il existe plusieurs agences du « secteur de l'eau » à l'ONU, la duplication du travail

---

<sup>124</sup> En ligne: <http://www.undp.org/french/about/>, consulté le 05 septembre 2007.

existe et est jusqu'à un certain degré inévitable. En prenant cet argument comme point de départ, il est clair qu'ONU-Eau manque d'une cohérence parfaite.»<sup>125</sup> Certes, comme le souligne ce même répondant, l'existence d'ONU-Eau est importante, mais une cohérence parfaite requiert une réforme substantielle ce qui laisse supposer qu'une cohérence parfaite, bien que souhaitable, semble très peu probable.<sup>126</sup> Si une réforme substantielle paraît hors de portée à l'heure actuelle, il n'empêche que l'idée reste séduisante pour un certain nombre de nos répondants. « (...) we need an efficient United Nations, one that is well governed and well funded and will remain a global repository of hope. »<sup>127</sup>

Nous l'avons vu, l'ONU démontre un intérêt certain pour la problématique de l'eau. Trente ans de conférences internationales et de projets de sensibilisation ont permis de catapulter le sujet de l'eau au cœur des stratégies de développement et d'en faire un enjeu des relations internationales. Si la structure du secteur est éclatée, elle rend difficile les avancées puisque le système dans sa globalité perd en efficacité. Le problème d'accès à l'eau et à l'assainissement est le résultat du manque de volonté politique qui se joue à plusieurs niveaux, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Il est donc fondamental de régler le problème structurel du secteur de l'eau à l'ONU afin que le système soit en mesure d'user pleinement de son influence pour convaincre les gouvernements de mettre en œuvre des politiques efficaces de gestion des ressources en eau. C'est donc du manque de volonté politique et de la nécessité de réformer le secteur de l'eau dont il sera question dans le prochain chapitre.

---

<sup>125</sup> Traduit par nous. Voir App. D-1, p.100.

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> En ligne: [www.unsystemceb.org/features/swc/report\\_systemwidecoherence.pdf](http://www.unsystemceb.org/features/swc/report_systemwidecoherence.pdf), (p.15), consulté le 15 octobre 2007.

## CHAPITRE III

### L'INDISPENSABLE REFORME

Le chapitre précédent a bien établi l'intérêt incontestable de l'ONU pour la problématique de l'eau malgré une gouvernance boiteuse. Les problèmes de coordination qui caractérisent l'ONU, et ONU-Eau en l'occurrence, dissimulent un problème de fond: un manque de volonté politique.

La volonté politique est pourtant un facteur déterminant pour résoudre les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement. Malheureusement, elle est une denrée rare dans le secteur. À l'ONU, le manque de volonté politique est une caractéristique aussi bien des relations entre les États membres qu'entre les organes du système onusien eux-mêmes. En revanche, il est encore plus frappant au niveau national. Là les gouvernements – et c'est le cas de la majorité des États – ne placent pas l'eau en haut des priorités nationales.

Aussi, le présent chapitre s'attarde à cette question. Nous y étudierons les raisons de la réticence des États-membres et des gouvernements nationaux à régler les problèmes liés à la gestion de l'eau. Nous verrons ensuite en quoi la structure du secteur de l'eau contribue au manque de volonté politique des États membres. Enfin, à travers la perception de quelques membres du personnel des agences d'ONU-Eau, nous proposerons un nouveau modèle de réforme du secteur, réforme indispensable selon nous pour mettre fin au manque de volonté politique et parvenir à atteindre la cible des Objectifs du millénaire consacrée à l'eau.

### 3.1 L'indispensable réforme

Vu sa complexité et ses compétences étendues, la gouvernance d'ONU-Eau est inefficace. Nous l'avons bien vu au chapitre précédent. Comment alors les organes de l'ONU peuvent-ils être en position de recommander aux pays en développement d'instaurer une gouvernance efficace dans le domaine ? Les recommandations de l'ONU n'auraient-elles pas plus de poids si l'Organisation démontrait une réelle volonté politique de venir à bout des problèmes d'approvisionnement en procédant à des réformes en profondeur de sa structure actuelle et de ses modes d'opération ? L'importance des questions concernées rend indispensable et, on pourrait même dire, impose des réformes. Ces réformes sont incontournables. D'elles dépendent l'efficacité et l'efficacé de l'action.

#### 3.1.1 À l'ONU de montrer le bon exemple

Nous l'avons vu au chapitre 2, la coordination est un problème majeur au sein du système onusien. En outre, la rivalité entre les agences qui diminue l'efficacité du travail de l'Organisation, comme l'a indiqué Daniel Holly : « Partie intégrante du système organisationnel du système mondial, une OI a des "relations inter-sociales" avec d'autres organisations et, à ce titre, a "des objectifs de survie, de conquête, de puissance". »<sup>128</sup> En effet, comme les États qu'elle représente, l'ONU n'échappe pas à la rivalité inter-agences. Étant elle-même composée de dizaines d'agences et d'institutions spécialisées, il n'est pas surprenant qu'il existe une certaine rivalité entre elles.

L'élargissement du concept de sécurité a étendu les champs d'intervention de l'ONU, notamment les opérations de maintien de la paix qui engendrent des coûts très élevés. Face à une telle demande, l'ONU est désormais déployée au maximum de sa capacité ce qui met en cause son efficacité. « La dispersion est un danger inhérent à toute organisation

---

<sup>128</sup>Alain Tourraine cité dans Daniel Holly «Gestion de la décroissance et reproduction institutionnelle à l'ONUDI » Études Internationales, vol 27, no. 3, septembre 1996, p. 502.

[internationale]. (...) Rares sont celles qui résistent à la tentation de multiplier leurs interventions, parfois même au détriment de l'efficacité. »<sup>129</sup> Et l'ONU ne fait pas exception.

Conjointement au tiraillement des missions de l'Organisation, l'ONU est en crise financière depuis la fin de la Guerre froide. Elle est principalement financée par les contributions obligatoires des États membres au budget ordinaire. Les agences et institutions spécialisées sont indépendantes de la maison mère et reçoivent donc des contributions obligatoires des leurs propres États membres. Mais il existe un problème important quant à ces contributions: peu d'États font parvenir leurs contributions à temps. Ainsi, en 2007, seuls 31 États sur les 192 que représente l'ONU avaient versé leurs contributions à temps.<sup>130</sup> « Les contributions impayées affectent la capacité de l'Organisation à mener à bien ses activités car, pour pouvoir poursuivre ses programmes, des ressources doivent être prélevées sur d'autres secteurs, principalement sur les comptes des missions de maintien de la paix terminées. »<sup>131</sup> Ceci est problématique puisque, face à un trou considérable dans son budget, l'ONU est forcée d'emprunter à d'autres secteurs limitant donc sa capacité à répondre à ses impératifs. Cette situation crée des pressions en faveur d'une réforme en profondeur de l'Organisation.

Fait significatif révélateur de ces préoccupations réformistes, les États-Unis, dont la contribution à l'ensemble des budgets du système onusien est de loin la plus importante, n'est pas à jour dans ses versements, exigent, préalablement au règlement de sa dette, une réforme des institutions de l'ONU. En 2005, les américains ont tenté de bloquer l'adoption du budget biennal 2006/2007 pour mettre la pression sur la nécessité de réformer l'ONU. Sans l'autorisation accordée par les États membres à l'Organisation de puiser dans les comptes des opérations de maintien de la paix, il aurait fallu réaliser des coupes dans le budget régulier, c'est-à-dire la suspension des achats de matériel et d'équipement, la réduction ou le gel des

---

<sup>129</sup> *Id.* p. 519.

<sup>130</sup> En ligne: <http://fr.rian.ru/world/20070202/60085740.html>, consulté le 12 octobre 2007.

<sup>131</sup> Don MacKay, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, Président de la Cinquième Commission (Commission administrative et budgétaire) en 2005.

En ligne: <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero1/0105p26.html>, consulté le 12 octobre 2007.

voyages ou le gel des recrutements<sup>132</sup>, ce qui mettrait à mal ses opérations rendant plus difficile l'accomplissement de ses tâches. Notons, par ailleurs, que pendant près de dix ans, les États-Unis ont usé de leur poids budgétaire (20%) pour forcer l'UNESCO à se réformer en se retirant de l'institution, la plongeant par la même occasion dans une crise financière, dont elle a peiné à se sortir. La pression financière qui continue à se faire sentir à l'échelle du système onusien dans son ensemble freine donc les possibilités de percées dans le domaine qui nous concerne dans ce mémoire.

Il y a donc un sérieux problème de gouvernance à l'échelle du système. La crédibilité de l'Organisation est mise à mal par ces difficultés. Si l'ONU veut faire usage de son influence pour mener à bien ses missions, il semble indispensable qu'elle procède à une réforme en profondeur. En ce qui concerne le secteur de l'eau, domaine qui nous intéresse ici, il n'est pas étonnant, étant donné ces circonstances, de constater les limites de l'influence de l'ONU sur les États membres, en général, et sur les PED, en particulier, comme en témoignent la faiblesse des investissements faits par ces derniers en vue du développement des infrastructures d'adduction d'eau. Aussi, dans le contexte des réformes de l'ONU, nous pensons qu'il est essentiel, étant donné l'importance de l'enjeu, de réformer le secteur de l'eau lui-même.

### *3.1.2 Une Organisation mondiale de l'eau?*

Réformer le secteur de l'eau à l'ONU, voilà une solution qui résoudrait selon nous une partie du problème. Mais, la tâche est des plus difficiles étant donné le nombre d'acteurs impliqués et le manque de volonté politique généralisé. Bien que la réforme soit une solution improbable dans un futur immédiat, nous pensons qu'elle est indispensable. À ce sujet, les réponses au questionnaire distribué aux membres du personnel des agences d'ONU-Eau corroborent nos propos et ouvrent une piste intéressante. Pour tous les répondants, il est essentiel d'établir un organisme unique doté de pouvoirs réels dans le domaine. La structure

---

<sup>132</sup> En ligne: <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=11472&Cr=ONU&Cr1=Budget>, consulté le 20 octobre 2007.

complexe du secteur de l'eau à l'ONU l'impose. Dans cette perspective, la création d'ONU-Eau est une bonne chose.

D'un côté, la création d'ONU-Eau s'est faite petit à petit et n'a pas été planifiée de manière globale. D'une certaine manière cela traduit une volonté de travailler sur l'eau et il est quelque part logique que 24 agences travaillent sur l'eau parce que la problématique est transversale. Il y a donc une activité spécifique à chaque agence.

ONU-Eau n'a pas d'autre raison d'être que de coordonner l'éventail des programmes de 24 agences travaillant dans le domaine aux Nations Unies : « Onu-Eau n'est pas une institution, il n'a aucun pouvoir légal. Il ne fait pas partie du corps de l'ONU. C'est un mécanisme et, en tant que tel, il ne peut pas prendre de décisions ou imposer aux gouvernements d'agir. C'est une entité impuissante.»<sup>133</sup> Pour cette raison, comme le suggère un répondant<sup>134</sup>, ONU-Eau a sa place à l'heure actuelle, mais idéalement une organisation devrait le remplacer. Pour contrer la dispersion des efforts, la structure organisationnelle actuelle doit être repensée. Et, la création d'une véritable organisation internationale investie de réelles responsabilités dans le domaine devrait être envisagé. Comme l'a exprimé un répondant :

Le fait qu'il n'existe pas de programme transversal fait qu'il y a peu de communication. Les programmes sont partagés entre plusieurs agences, mais il n'y a pas de cohérence globale. Personnellement je pense qu'une question aussi importante et complexe que l'eau devrait avoir une organisation à elle seule comme l'OMM ou le PNUE. Malheureusement l'effort sur l'eau est complètement éclaté à l'ONU.<sup>135</sup>

---

<sup>133</sup> Voir App. D-2, p.93.

<sup>134</sup> Voir App. D-6, p. 101.

<sup>135</sup> Voir App. D-3, p. 95.

C'est aussi le point de vue d'un autre répondant qui affirme qu' « il ne faut pas se contenter de créer une vision, mais de mettre en pratique cette vision. La coopération est devenue un marché et l'ONU doit prendre sa place. »<sup>136</sup>. Le secteur de l'eau à l'ONU devrait donc changer de forme afin de posséder un mandat lui permettant de mettre en pratique ses visions et d'être plus cohérent.

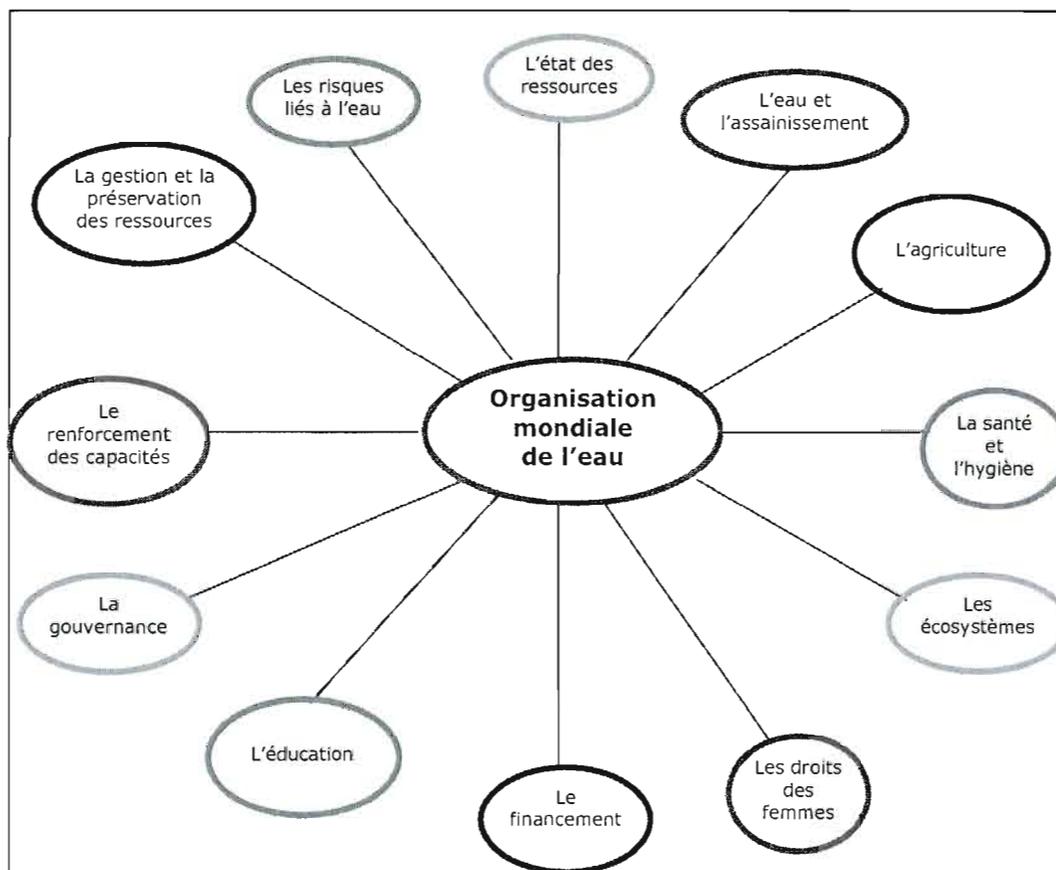
Le manque de cohérence contribue à la perte de crédibilité de l'Organisation aux yeux de la communauté internationale. Pire encore, il freine les avancées en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et renvoi au problème de volonté politique au sein même du système onusien. Nous pensons, à l'égal des répondants, qu'il serait bon de modifier la structure du secteur de l'eau en la centralisant au sein d'une seule organisation qui aurait un mandat lui permettant de transformer ses visions en actions. Une *Organisation mondiale de l'eau*, centralisant toutes les variables de la problématique de l'eau sous un seul toit, serait la manière la plus efficace d'assurer la cohérence du secteur et d'encourager la volonté politique, à la fois des pays en développement, et des pays industrialisés, et parvenir ainsi à atteindre l'OMD lié à l'eau.

Cette Organisation serait composée d'États membres qui contribueraient à ses budgets ordinaire et opérationnel pour lui permettre à la fois de continuer son travail de recherches et de recommandation, mais aussi de monter des projets au niveau local et donc de mettre en pratique ses visions. Il serait composé des branches suivantes :

---

<sup>136</sup> Voir App. D-4, p. 97.

Figure 3. 2: Organisation mondiale de l'eau et ses différentes branches



La transformation d'ONU-Eau en Organisation mondiale de l'eau aurait l'avantage de ne devoir répondre qu'à une seule mission: celle d'assurer une gestion durable des ressources en eau pour tous ses usages confondus, y compris l'eau et l'assainissement. La nature intersectorielle de la problématique de l'eau douce impose une approche coordonnée unique et cohérente. Nous pensons que la création d'une Organisation mondiale de l'eau permettrait de répondre aux impératifs de la communauté internationale en matière d'eau de manière systématique et sans devoir faire passer une autre mission au dessus de celle de l'eau comme c'est le cas avec aujourd'hui avec 24 agences qui abordent chacune à leur manière les problème d'eau et d'assainissement.

Quelles sont les chances d'aboutissement d'un tel projet ? Elles sont bien minces si l'on tient compte des pressions exercées sur l'ONU dans la perspective d'une réforme que l'on voudrait axer en partie sur la mise en œuvre d'une espèce de régime minceur, susceptible d'alléger une bureaucratie estimée pesante et envahissante. Mais, l'obstacle à nos yeux le plus formidable est l'absence, en matière de gestion de l'eau, de volonté politique des États considérés individuellement. Qu'en est-il ?

### **3.2 Le manque de volonté politique**

Pour mieux comprendre le manque de volonté politique, il faut le placer dans le contexte post Guerre froide qui marque un tournant dans les relations internationales au moment où de nouveaux acteurs entrent en scène. Dans cette nouvelle conjoncture, l'État perd de son pouvoir et se voit forcé de laisser plus de place au secteur privé. Nous sommes ainsi loin de l'État-nation westphalien. L'interdépendance croissante engendrée par la logique de marché et la globalisation modifient le rôle de l'État, celui de l'ONU, et le concept même de sécurité. C'est dans cette nouvelle configuration de l'espace géopolitique qu'il faut analyser le manque de volonté politique des États membres de l'ONU en matière d'eau.

#### *3.2.1 Une nouvelle configuration géopolitique*

Dans ce nouvel espace, la notion de sécurité nationale devient presque obsolète. Le concept de sécurité humaine et celui de sécurité globale sont plus adaptés à l'ère du temps étant donné la porosité des frontières et la trans-nationalisation des menaces. Ces deux concepts nous aideront à mieux saisir les raisons pour lesquelles les États membres de l'ONU sont réticents à agir en matière d'eau et d'assainissement.<sup>137</sup>

---

<sup>137</sup> Il faut noter que cette absence de volonté politique est antérieure aux modifications mentionnées plus haut.

La sécurité humaine est « fondée sur l'interdépendance, l'intervention et le primat des individus. Elle privilégie une approche libérale axée sur le développement durable et l'intervention humanitaire aux dépens de l'approche réaliste militaire. »<sup>138</sup> Cette vision plus élargie de la sécurité que ne l'était le concept traditionnel, englobe une variété de dimensions: personnelle, collective, politique, alimentaire, économique, environnementale et sanitaire. Elle remet en question le rôle de l'État et modifie le rapport entre l'État et l'individu. Dorénavant, le rôle de l'État est limité à la promotion du bien-être de ses ressortissants. Fait intéressant, un rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté paru en 2001<sup>139</sup> va jusqu'à remettre en cause le principe de non-ingérence des Nations Unies: un État qui ne peut protéger sa population convenablement ne bénéficiera pas du principe de non-ingérence. Ainsi, la communauté internationale se dote du droit d'intervention pour protéger les populations menacées par une récession économique, une oppression politique, une rivalité ethnique, une épidémie ou encore une catastrophe environnementale.

Sur le plan économique, la souveraineté étatique est remise en cause par ce nouveau concept de sécurité. L'État qui avait le plein contrôle des questions économiques doit laisser ce rôle à un réseau restreint d'États puissants qui contrôlent les marchés internationaux, à des groupes régionaux et à des institutions qui gèrent l'économie mondiale. « (...) Ce qui lie ces diverses régions et acteurs est leur engagement commun à l'idéologie de marché et la reconnaissance croissante que le principe territorial ne peut plus à lui seul assurer la sécurité du pouvoir économique et géopolitique. »<sup>140</sup> Le développement des multinationales internationalise les forces de production autrefois cantonnées au niveau national, donnant ainsi lieu à des flux migratoires et à des fragmentations frontalières.

---

<sup>138</sup> Charles-Philippe David et Jean-Jacques Roche. 2002. *Théories de la sécurité : définitions, approches et concepts de la sécurité internationale*. Paris : Montchrestien, p. 113.

<sup>139</sup> « *La responsabilité de protéger* », document disponible sur le site du Centre de recherche pour le développement international (CRDI)

En ligne : [http://www.idrc.ca/fr/ev-9436-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.ca/fr/ev-9436-201-1-DO_TOPIC.html), consulté le 05 octobre 2007.

<sup>140</sup> Hélène Viau. 2000. *La (re)conceptualisation de la sécurité dans les théories réaliste et critique: quelques pistes de réflexion sur les concepts de sécurité humaine et de sécurité globale*. Montréal: Série Mémoire du Centre d'Études des Politiques Étrangères et de Sécurité, UQAM. p.22.

Le concept de sécurité globale part du même constat mais ne place pas l'individu au centre de l'analyse. Dans ce contexte d'interdépendances économique, voire même environnementale, de fragmentations territoriales et de menaces globales, la sécurité doit être pensée globalement. Du point de vue des États industrialisés, les États dits « périphériques » représentent une menace à la sécurité globale en ce sens que leurs situations engendrent des débordements qui peuvent vite se transformer en conflits. La menace émanerait des flux migratoires provoqués par de tels conflits, ou encore de l'instabilité de l'économie mondiale, heurtant ainsi les États du « centre ».

La pauvreté et les conditions d'existence misérable des individus d'une périphérie particulière peuvent affecter la sécurité économique et démographique du système monde. À cet égard des menaces circonscrites à certains groupes, telles la répression des droits humains, l'éducation défailante, la torture, les tensions ethniques, etc., peuvent menacer la sécurité des individus se trouvant à l'extérieur de ces groupes.<sup>141</sup>

La sécurité globale unit les variables politiques, économiques, sociales et environnementales. De ce fait, l'insécurité de l'une de ces variables peut avoir un impact direct sur une autre. Par conséquent, les questions de sécurité sont inter-reliées non seulement géographiquement, mais dimensionnellement aussi.

Ce concept éclaire notre propos dans ce mémoire et nous fournit les pistes pour évaluer la façon dont, par exemple, des tensions relatives au partage d'une ressource aquifère transfrontalière peuvent amener des débordements susceptibles de provoquer un conflit armé, déplaçant des populations entières et menaçant la stabilité régionale, voire même mondiale. Il y a mieux. Une catastrophe naturelle, comme le Tsunami qui a dévasté l'Asie du Sud-est en décembre 2004, peut éventuellement causer des déplacements de populations massifs et créer des tensions au sein des populations d'accueil, déstabilisant la sécurité intérieure, qui à son tour peut avoir un impact sur les rapports interétatiques et donc sur la sécurité de plusieurs États.

---

141 *Id.* p.26.

Bien que ces nouveaux concepts de sécurité partent du même constat, ils mettent l'accent sur deux objets différents. Alors que la sécurité humaine place l'individu au centre de l'analyse, la sécurité globale, elle, veille à la stabilité de l'ordre mondial et donc au maintien du statu quo.

Guidés par les intérêts des États les plus puissants, notamment les membres permanents du Conseil de Sécurité (CS), le rôle de l'ONU est de veiller à la stabilité de l'ordre mondial. Les États membres de l'Organisation voient un avantage à faire partie de cette société mondiale. « International society represents a common set of norms and institutions that bind state actors to form a community of interests. Although states might have a myriad of interests and goals, survival and security are primary and elementary. »<sup>142</sup> Ainsi, la survie et la sécurité sont les moteurs qui incitent les États à adopter des normes et à adhérer aux institutions internationales. Mais leurs intérêts sont divergents, et c'est justement le produit de cette divergence d'intérêts qui explique le manque de volonté politique des États membres de l'ONU en matière d'eau.

### 3.2.2 *Des PED peu motivés*

Cette section tentera d'élucider le manque de volonté politique des PED. En suivant un certain raisonnement, il semblerait logique qu'un État, dont une partie importante de la population n'est pas reliée à un réseau d'eau potable et d'assainissement, mette en place des politiques pour remédier à ce problème. Peut-être est-ce un raisonnement logique pour certains secteurs, mais il ne semble pas être adapté au secteur de l'eau malgré sa caractéristique essentielle à la vie.

Le point de départ évident pour parvenir à un accès universel à l'eau et à l'assainissement est la volonté politique, qui se définit globalement comme l'intention de placer le problème au centre de l'agenda national. Il est facile

---

<sup>142</sup> Michael Barnett. «The United Nations Politics of Peace: from Juridical Sovereignty to Empirical Sovereignty.» Dans *Global Governance*, p.79-98. Issue 1 January-April 1995. p.81.

d'identifier les obstacles financiers, technologiques et institutionnels au progrès, mais ces obstacles sont souvent symptomatiques d'un malaise plus profond – le manque de leadership politique. Fournir de l'eau salubre et un dispositif d'assainissement est aussi fondamental pour le développement humain et la prospérité nationale que la politique économique, le commerce international, la santé ou l'éducation. Pourtant, l'eau et les services sanitaires sont largement perçus comme ne méritant qu'une petite partie des ressources financières et politiques disponibles.<sup>143</sup>

Pourquoi tant de réticence à régler un problème si fondamental ?

Tout d'abord, l'inaccessibilité à l'eau et à l'assainissement touche principalement les couches les plus pauvres de la population. Les dirigeants des pays concernés ne sont donc pas directement affectés par le problème tandis que les classes marginalisées qui le sont ne semblent pas mériter l'attention des gouvernements nationaux.

S'il est vrai que certains coûts sont transférés à la société dans son ensemble, les habitants des bidonvilles et des zones rurales marginales en sont les principales victimes. Ce sont les enfants des pauvres, et non ceux des hauts gradés militaires ou des hauts fonctionnaires, qui risquent le plus une mort prématurée à cause de la diarrhée. Ce sont les filles des ménages démunis qui sont le moins susceptibles d'aller à l'école.<sup>144</sup>

Il est certain que toute mesure politique en matière d'eau et d'assainissement met un temps considérable à porter ses fruits. Dans un contexte politique, il est aisé de comprendre que l'accent sera d'avantage placé sur des actions qui donneront des résultats rapides plutôt que lents. D'autre part, la création d'infrastructures nécessaires à l'acheminement de l'eau ayant moins de visibilité, on misera davantage sur des actions à forte capacité d'impact. Ainsi, le secteur de l'eau et de l'assainissement, malgré tous les bénéfices qu'il peut apporter à des tranches importantes de la population, n'est pas favorisé par les élites politiques puisqu'il concerne les couches les plus pauvres de la population et n'attire donc pas les votes de ceux qui représentent la majorité de l'électorat.

---

<sup>143</sup> RDH 2006, p. 61.

<sup>144</sup> *Id.* p. 61.

La crise de l'eau et de l'assainissement touche presque exclusivement les classes sociales marginalisées. À tort ou à raison, cette crise est largement considérée comme un problème qu'il faut isoler ou traiter progressivement, et non comme un phénomène qui menace l'ensemble de la société. Cette perspective constitue en elle-même un obstacle au progrès aussi conséquent que les considérations financières ou technologiques.<sup>145</sup>

Ainsi, il ne suffit pas de prendre en considération les aspects financiers et technologiques pour régler les problèmes d'approvisionnement en eau et assainissement. Un leadership politique est essentiel pour définir un plan stratégique et inscrire la problématique de l'eau dans les priorités de l'agenda politique national. Bien que les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement affectent la productivité économique d'un État, le secteur de l'eau continue à être discrédité par les autorités nationales.

Un autre facteur d'explication de ce désintérêt est que le secteur de l'eau est perçu de la même manière que l'a été le VIH/SIDA. Ce sont de graves fléaux qui affectent des tranches importantes des populations des pays en développement, alors qu'il existe des mesures de prévention relativement simple. Il existe cependant une différence entre le VIH/SIDA et l'eau puisque l'un est une maladie qui touche toutes les classes sociales sans discrimination, alors que l'autre touche exclusivement les classes les plus pauvres. Les gouvernements ont donc été forcés d'intervenir dans le cas du VIH/SIDA, ce qui n'est pas le cas pour l'eau.

L'inadéquation de l'assainissement peut tuer de très nombreux enfants, mettre en péril la santé publique, porter atteinte à la dignité humaine et freiner la croissance économique, mais la question souffre d'un certain discrédit politique dont l'intensité n'est pas sans rappeler celle qui entoure le problème du VIH/SIDA. Venir à bout de cette réprobation et de la pudibonderie politique qui pèse sur la question de l'assainissement exigera un leadership politique national des plus puissants.<sup>146</sup>

Par ailleurs, le lien qui unit l'eau et l'assainissement freine les progrès politiques puisqu'il rend mal à l'aise les gouvernements qui ne veulent pas être associés aux infrastructures sanitaires vu le stigma social qui y est associé. Il faut croire que ce stigma pèse plus lourd

---

<sup>145</sup> RDH 2006, p. 61/62

<sup>146</sup> *Id.* p. 61

dans la balance que les bénéfices qui peuvent en être retirés, ce qui est un triste constat pour un enjeu aussi important que l'eau.

Comme le souligne le RDH 2006, pour mettre un terme à cette tendance, les gouvernements doivent faire de l'égalité des citoyens une priorité de leurs stratégies de développement national, égalité entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les différentes classes sociales. Ceci permettrait aux marginalisés de se faire entendre et de peser dans la balance électorale, forçant ainsi les leaders politiques à se pencher sur le problème.

La structure-type des gouvernements de la plupart des PED laisse voir le peu de soucis porté au secteur. En effet, il n'existe généralement pas de ministère de l'eau dans les PED. Souvent, la question est intégrée aux Ministères de l'environnement. Mais comme nous l'avons démontré tout au long de ce mémoire, l'eau n'est pas simplement une problématique environnementale, mais bien un enjeu multisectoriel et mériterait donc à notre avis un Ministère des ressources en eau à part entière.

Les responsabilités envers l'approvisionnement en eau domestique sont généralement réparties entre plusieurs ministères de tutelle au mandat plus vaste, l'autorité en matière d'eau domestique et d'assainissement étant assumée par des ministres de second plan dans le cadre d'une mission plus étendue (allant de l'environnement au logement en passant par les affaires rurales). L'assainissement est encore plus éloigné des centres d'intérêt du pouvoir politique. (...) Au sein des gouvernements, la responsabilité à l'égard de l'approvisionnement en eau incombe souvent à un poste ministériel de second plan, et l'assainissement est souvent jugé comme ne méritant aucun poste ministériel.<sup>147</sup>

Bien qu'il soit évident qu'il serait préférable de créer des Ministère de l'eau et de l'assainissement à part entière dans les pays concernés par ces problèmes, il est important de noter que l'apparition de Ministères de l'eau et de l'environnement ou de Ministères de l'environnement dans lequel on retrouve un département des ressources en eau est un phénomène certes récent, mais néanmoins plutôt répandu. Selon une brève enquête auprès de

---

<sup>147</sup> RDH 2006, p.61/62

responsables politiques de 8 pays en développement, il est apparu que les 8 États possédaient soit un Ministère, une Agence ou un Département de l'eau (voir enc. 3). Bien que dépendant souvent d'un Ministère de l'environnement ou de l'agriculture, notons l'existence de départements engagés dans le secteur en question. Voilà qui démontre un minimum de volonté politique de la part des États étudiés, même si cela reste nettement insuffisant, selon nous.

**Encadré 3: Institutions responsables de l'eau et de l'assainissement dans 8 PED**

**Équateur:** Conseil national des ressources hydriques relevant du Ministère de l'agriculture.

**Haïti:** Responsabilité de la gestion globale des services d'offres d'eau potable et d'assainissement au Ministère des travaux publics, du transport et des communications.

**Afrique du Sud:** Ministère de l'eau et de la forêt.

**Éthiopie:** Ministère des ressources en eau.

**Jordanie:** Ministère de l'eau et de l'irrigation.

**Yémen:** Ministère de l'eau et de l'environnement.

**Thaïlande:** Agence de l'eau dans Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

**Philippines:** Département des ressources en eau dans le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement.

Étant donné la très grande fragmentation des responsabilités des organismes concernés, il s'est avéré impossible de trouver des données exactes sur la part du budget national allouée à l'eau et à l'assainissement. Les Organisations internationales, elles non plus, ne possèdent pas les données recherchées. Comme le souligne le RDH 2006,

Il est difficile de connaître le montant réel des dépenses publiques en eau et en assainissement à cause de la fragmentation du financement entre différents ministères, de la décentralisation et du financement octroyé par les bailleurs de fonds qui est souvent traité hors budget.<sup>148</sup>

L'absence des données traduirait-elle la relative indifférence des institutions impliquées, c'est-à-dire les instances gouvernementales et les 24 agences d'ONU-Eau ? Les données se rapprochant le plus de ce que nous recherchions apparaissent dans une figure du RDH 2006 (voir fig. 3.2).

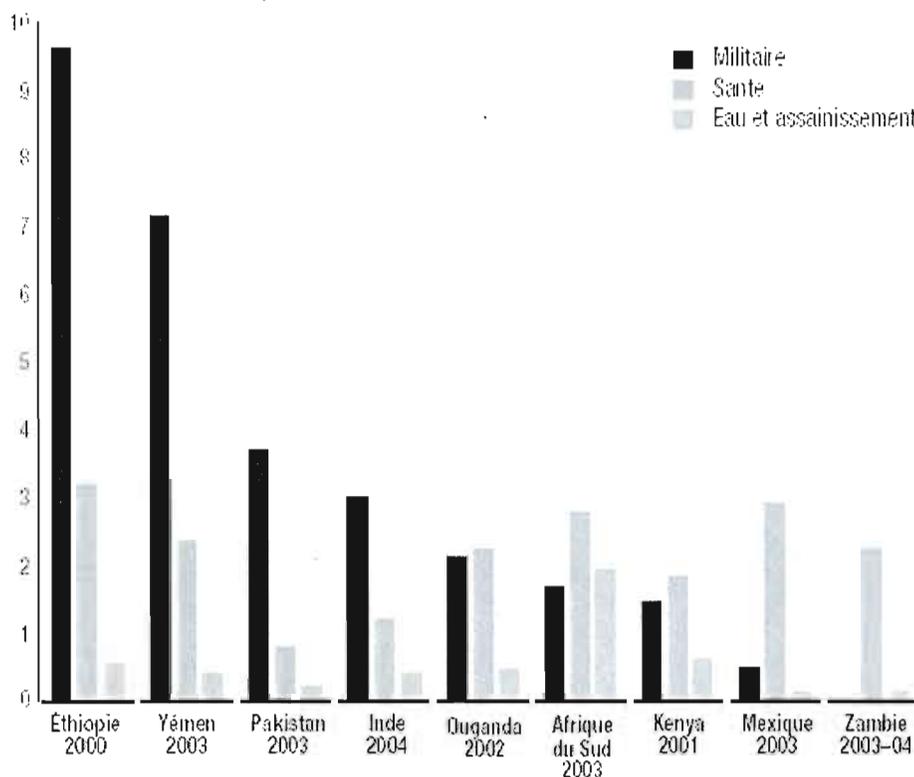
Comme il appert, la part du PIB allouée à l'eau et à l'assainissement est dans la majorité des cas minime par rapport aux dépenses militaires. Bien que l'eau soit sensée représenter un enjeu de sécurité dans le contexte de sécurité humaine, il semble que les pays en développement continuent à miser sur les capacités militaires. La santé publique et l'eau ne méritent pas les mêmes investissements, l'écart y est d'ailleurs étonnement important.

---

<sup>148</sup> *Id.* p.62

**Figure 3.2: Eau: une question peu prioritaire dans de nombreux budgets**

Depenses gouvernementales dans le secteur militaire, le secteur de la sante, et dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (en % du PIB)



Sources : Éthiopie, Kenya et Afrique du Sud, WSP 2003 ; Yémen, Yémen 2002 ; Pakistan, Pakistan 2004 ; Inde, Nayyar et Singh 2006 ; Ouganda, Slaymaker et Newbome 2004 ; Mexique, INEGI 2006a ; Zambie, Zambie 2004b.

Source : RDH 2006, p. 62.

L'Afrique du Sud est le cas le plus souvent mentionné comme étant un des seuls exemples de réussite en matière d'eau et d'assainissement. Suite à l'Apartheid, le gouvernement a mis en place des mesures pour assurer l'approvisionnement en eau et en assainissement. À l'heure actuelle, 99% de la population urbaine est reliée à une source d'eau contre 73% en zone rurale, et en ce qui concerne l'assainissement, 79% de la population urbaine est couverte, contre 46% en zone rurale.<sup>149</sup> À titre de comparaison, l'Éthiopie, qui représente le plus grand écart entre les dépenses militaires et les dépenses dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, a une couverture totale en eau de 22% (réparti entre 81% en zone urbaine

<sup>149</sup> En ligne: <http://www.wsscc.org/en/what-we-do/national-level-activities/south-africa/index.htm>, consulté le 15 octobre 2007.

contre 11% en zone rurale) et de 17% en assainissement (dont 44% en zone urbaine et 7% en zone rurale).<sup>150</sup> Il semble donc que l'investissement en eau de l'Afrique du Sud porte ses fruits. Mais les contextes nationaux sont très différents. L'Éthiopie investit dans le secteur militaire pour protéger ses frontières des tensions avec l'Érythrée qui ont escaladé en conflit armé en 1998-2000. Sa faible couverture en eau et assainissement pourrait être une conséquence de la guerre.

Cependant, il faudrait nuancer les données de ce schéma. D'abord, il distingue les dépenses de santé publique des dépenses en eau et de celles en assainissement, comme s'il n'existait pas de lien entre elles. Il n'est pas certain que les données pour chacun des pays soient si clairement catégorisées. Les dépenses en santé publique pourraient comprendre des dépenses en assainissement. Néanmoins, ce schéma appuie nos propos sur la nécessité d'investir dans le secteur de l'eau. Il semblerait donc qu'un investissement plus important en eau et assainissement soit synonyme de plus grande sécurité humaine.

Les pays en développement, qui sont en définitive les plus concernés par les problèmes d'accès à l'eau montrent donc peu d'enthousiasme à mettre en place des politiques efficaces en matière d'eau et d'assainissement. Il faut reconnaître qu'il leur manque les moyens financiers nécessaire à cette tâche. Et, c'est la raison pour laquelle l'aide des pays industrialisés leur est indispensable. Ceux-ci sauront-ils relever le défi ? Nous pouvons en douter et affirmer sans crainte qu'ils ne sont pas fondamentalement portés à le faire.

### 3.2.3 *La primauté de la puissance*

De manière générale, les États considérés les plus puissants sur la scène internationale sont membres permanents du Conseil de sécurité. Au Conseil de sécurité, les États-Unis, la France et la Grande Bretagne, vainqueurs de la guerre, ont été nommés membres permanents, ainsi que la Chine et l'ex-Union soviétique parce qu'ils représentent une part importante de la

---

<sup>150</sup> En ligne: <http://www.wsscc.org/en/what-we-do/national-level-activities/ethiopia/index.htm>, consulté le 15 octobre 2007.

population mondiale.<sup>151</sup> Ces États, leur statut de membre permanent du CS et le droit de veto qui leur est reconnu aidant, possèdent un pouvoir de décision refusé aux autres membres. Un membre permanent peut ainsi décider de faire usage de son veto pour bloquer une décision du CS contraire à ses intérêts. En matière de sécurité, les membres permanents du CS ont donc une position privilégiée pour exercer leur pouvoir.

À cela, il faut ajouter qu'en dehors des membres permanents du CS, les États considérés puissants sont ceux qui contribuent le plus au budget de l'ONU.<sup>152</sup> Tous les États membres sont tenus de contribuer selon un système de quote-part déterminé par l'Assemblée générale en fonction du PIB des États membres. La quote-part varie entre 0.001% pour les États les plus pauvres et 22%. Ainsi, comme le montre le tableau 3, en 2007, les États contribuant le plus de leurs PIB à l'ONU sont les États-Unis et le Japon qui allouent plus de 10% de leur PIB à l'ONU, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie entre 5% et 9%, et enfin, le Canada, l'Espagne, la Chine et le Mexique entre 2% et 3%. Il en découle que vu l'importance de leurs contributions, ces États peuvent influencer les priorités de l'Organisation. Ce qui n'est pas sans conséquence. Lorsque l'intérêt des pays développés à économie de marché n'est pas concerné par un problème mondial, il y a de fortes chances qu'il s'en désintéresse. Seules des circonstances exceptionnelles seraient susceptibles de lui faire changer d'avis. C'est le cas notamment de l'eau dans le monde.

---

<sup>151</sup> En ligne: [http://www.un.org/french/docs/cs/uncs\\_membersF.html](http://www.un.org/french/docs/cs/uncs_membersF.html), consulté le 5 octobre 2007.

<sup>152</sup> Les contributions des États membres varient selon les institutions. Nous nous limitons ici aux contributions des États membres au budget du siège de l'ONU pour donner au lecteur un ordre de grandeur de leurs contributions par rapport à leurs PIB respectifs. Nous ne présenterons pas les contributions aux budgets des 24 agences d'ONU-Eau car l'objectif de cet aperçu est d'évaluer le poids des États les plus puissants au sein de l'Organisation en général.

**Tableau 3: Quote-part des États qui contribuent le plus au budget de l'ONU**

État Membre	Quote-part
États-Unis d'Amérique	22.00%
Japon	16.62%
Allemagne	8.58%
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6.64%
France	6.30%
Italie	5.08%
Canada	2.98%
Espagne	2.97%
Chine	2.67%
Mexique	2.26%

Tiré du site de l'ONU. En ligne: <http://www.un.org/french/aboutun/budget.shtml>, consulté le 5 octobre 2007.

Un simple regard sur la scène internationale montre le peu d'intérêt des États les plus puissants du système onusien pour la question de l'eau. Pourtant, l'ONU reconnaît la responsabilité des États les plus puissants.

Les gouvernements nationaux sont les principaux responsables du respect de l'obligation de fournir de l'eau à tous – mais il existe également des responsabilités à l'échelle mondiale. L'Observation générale de 2002 reconnaît que les États développés sont spécifiquement tenus de soutenir les pays plus pauvres en apportant une assistance financière et technique et l'aide nécessaire.<sup>153</sup>

Les pays industrialisés ayant pour la plupart réglé leurs problèmes d'eau et d'assainissement depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>154</sup>, il n'est pas difficile d'imaginer qu'ils puissent considérer ceux des PED lointains et moins importants. De plus, l'eau n'est qu'un secteur parmi tant d'autres qui nécessitent l'assistance des pays industrialisés. Il n'est donc pas surprenant que les puissances ne soient pas enclines à financer le développement de ce secteur, un secteur

<sup>153</sup> RDH 2006, p.61.

<sup>154</sup> *Id.* p. 60.

très coûteux en termes d'infrastructures, à moins d'en retirer un intérêt économique significatif.

Une analyse rapide de l'Aide publique au développement (APD) laisse voir facilement le manque de volonté politique des États riches. Au départ, les contributions au titre de l'APD avaient été fixés par l'ONU à 1% du PIB, pour être ramenées par la suite à 0.7% dans les années 1980.<sup>155</sup> Malgré cela, la moyenne de ces versements n'a jamais atteint plus de 0.35%, ce qui est loin de l'engagement original. Fait plus frappant, compte tenu de notre objet d'intérêt, la contribution de ce groupe de pays au développement du secteur de l'eau des PED par rapport aux montants alloués aux autres secteurs n'ont pas cessé de diminuer ces dernières années.

En termes réels, les niveaux d'aide [alloués au secteur de l'eau] sont aujourd'hui inférieurs à ceux de 1997, alors que la situation est tout autre dans le secteur de l'éducation, où les engagements d'aide ont doublé sur la même période, ou dans le secteur de la santé. La part de l'aide accordée à l'eau et à l'assainissement a également baissé par rapport à l'ensemble de l'aide au développement – de 8 % à 5 %. Et les apports d'aide internationale dédiés à ce secteur ont fortement fluctué, ce qui souligne l'imprévisibilité du financement.<sup>156</sup>

Cette orientation de l'APD reflète l'indifférence des pays industrialisés pour une problématique qui ne les concerne qu'indirectement. L'intérêt grandissant de la communauté internationale pour la ressource n'est pas suivi par des investissements massifs par les pays riches. Les réformes politiques et les investissements dans l'eau et l'assainissement « mettent un temps considérable à produire des résultats »<sup>157</sup>, ce qui n'encourage pas les gouvernements à investir dans ce domaine. Par ailleurs, comme le souligne Barnett, « a state's decision to contribute the required resources depends, at a very basic level, on whether it views those

---

<sup>155</sup> En ligne:

[http://fr.encyarta.msn.com/encyclopedia/761564986/3/Organisation des Nations unies %5BONU%5D.html](http://fr.encyarta.msn.com/encyclopedia/761564986/3/Organisation%20des%20Nations%20unies%20BONU%5D.html), consulté le 10 octobre 2007.

<sup>156</sup> RDH 2006, p. 67

<sup>157</sup> *Id.* p.69.

operations as furthering its interests.»<sup>158</sup> On peut alors se demander en quoi un État puissant verrait un avantage à ce que les populations des pays les plus pauvres aient accès à l'eau et à l'assainissement. Dans une perspective de sécurité globale et humaine, le fait que des tranches importantes des populations des pays en développement soient privées de ces services de base pourrait être perçu comme une menace à leur propre sécurité. Pourtant, cette menace ne semble pas être prise au sérieux. Les pays industrialisés investissent dans le secteur de l'eau lorsqu'il existe un intérêt économique, voire même stratégique. Et, dans ce cas, les motivations économiques sont les plus fortes. L'appât du gain et la perspective de profits mirobolants peuvent, en effet, porter des multinationales de l'eau à investir dans les PED. Mais, dans ces situations, on est loin de préoccupations liées à l'amélioration de la situation des pauvres.

Le manque de volonté politique de la part des États membres de l'ONU, aussi bien des grandes puissances que des pays en développement, met en évidence la nécessité d'une gouvernance du secteur de l'eau cohérente et efficace. La création d'une Organisation mondiale de l'eau dont la mission serait exclusivement d'assurer la pérennité des ressources en eau pour les générations présentes et futures nous semble être la meilleure solution pour provoquer une prise de conscience des États quant à l'urgence d'une intervention, vu la précarité de la situation et redonner à l'action du système onusien une cohérence et une marge de manœuvre indispensables à la réussite de ce qui somme toute est une opération vitale, comme l'ont très bien compris ceux qui ont été à l'initiative de la définition des OMD.

---

<sup>158</sup> Barnett, Michael. « The United Nations Politics of Peace: from Juridical Sovereignty to Empirical Sovereignty. » In *Global Governance*, p.79-98. Issue 1 January-April 1995. p.96

## CONCLUSION

Depuis 2000, l'ONU déploie des efforts en vue d'atteindre les 8 Objectifs du millénaire pour le développement. Parallèlement, cette vaste et complexe Organisation est en plein processus de réforme. Il nous est apparu opportun, à la lumière de ces deux faits, de nous pencher sur les efforts entrepris aux Nations Unies dans le secteur de l'eau, pour en prendre la mesure et en repérer éventuellement les faiblesses.

Compte tenu de nos intérêts de recherche, il nous a fallu établir, au premier chapitre, l'importance fondamentale de l'eau dans le monde et pour la vie sur Terre. Cela nous a amené à faire le point sur la situation mondiale des ressources hydriques en plus de montrer les multiples rapports qu'elles entretiennent avec la vie en général, et le développement économique des PED en particulier, contrairement à ce qui est observable dans les pays riches et développés, où la satisfaction des besoins de l'immense majorité des populations est loin d'être réalisée.

Le deuxième chapitre a brossé un tableau général de l'intérêt porté par les diverses institutions des Nations Unies – l'ONU, les Institutions spécialisées et un certain nombre d'organes subsidiaires – à la question de l'eau dans le monde. Nous avons également pris en compte les nombreuses initiatives (Conférences internationales et adoption de Résolutions et Déclarations de portée générale) et projets mis en forme par ces dernières organisations. Les Nations Unies ont été, et c'est là le constat auquel nous sommes parvenus au terme de notre analyse, le fer de lance de la lutte pour la préservation des ressources en eau douce de la planète. Un tour de force considérable compte tenu des difficultés financières de l'ONU. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire avant que tous ces efforts portent fruit. La lourdeur et les manques de ce vaste appareil bureaucratique ne sont pas sans poser problème. ONU-Eau, l'organisme responsable de la gestion des programmes des Nations Unies dans le secteur, souffre des mêmes maux que l'ensemble du système onusien. Coiffant vingt-quatre organisations actives dans le domaine de l'eau et dépourvue de pouvoirs réels, ONU-Eau est inefficace et incapable de coordonner effectivement l'action de ces intervenants. Il s'en suit, et c'est la conclusion du deuxième chapitre, que rien de vraiment significatif ne saurait être atteint, à moins d'une réforme en profondeur.

Forte de ces conclusions et des réponses à un questionnaire distribué à des fonctionnaires et responsables onusiens, le troisième chapitre s'est penché sur les perspectives de réforme d'ONU-Eau. Nous avons établi, dans la perspective d'une activité conséquente et pertinente des Nations Unies dans le domaine de l'eau, le caractère incontournable et indispensable des réformes. C'est l'avis général des personnes consultées. Le vent de réforme qui souffle sur le système onusien depuis plusieurs années devrait être mis à contribution. Toutefois, des obstacles de taille gênent la réalisation de cette éventuelle entreprise. L'un des plus importants étant l'absence de volonté politique. Tant et aussi longtemps que les États et les organisations internationales ne surmonteront pas cet obstacle, les réformes tarderont à se mettre en place et les actions et initiatives indispensables à une gouvernance responsable ne seront pas prises. Pour le plus grand malheur, à terme, de l'humanité. Toutefois, et en dépit de ce constat, tout optimisme n'est pas interdit. Les préoccupations environnementales aujourd'hui sont telles, que de toutes parts, se succèdent conférences internationales, initiatives diverses, interpellations des chefs d'État de tous les pays du monde et mise au point de stratégies d'intervention pour éviter la catastrophe annoncée. La détérioration de l'environnement a atteint un tel point et les menaces sur la planète et la vie si grandes, que l'immobilisme est exclu.

Or, l'eau est non seulement indispensable à toute vie sur terre, mais elle est en même temps indissociablement liée à l'environnement. Toute perturbation importante de la ressource aura nécessairement des impacts significatifs sur les écosystèmes avec des risques accrus d'effondrement de ceux-ci, rendant de ce fait de plus en plus difficile la reproduction des sociétés humaines.

Aussi, le manque d'intérêt relatif des chefs d'État de ce monde pour les questions hydriques ne devrait pas porter à trop de pessimisme. Les débats passés, la création d'ONU-Eau sont autant de signes révélateurs d'une prise de conscience dans le domaine, d'une part, et d'intentions d'interventions correctrices, d'autre part. Et, Hubert Reeves n'a pas tort quand il disait, dans une entrevue à Radio-Canada il y a

quelques années, que, devant des défis extraordinaires, l'être humain était capable de se ressaisir et de les relever avec succès. Nous croyons que les sociétés humaines sauront trouver collectivement, par-delà les égoïsmes nationaux, des solutions originales et durables aux problèmes d'assainissement et d'adduction d'eau sur la Terre. Il y va du salut de la planète entière.

## APPENDICE

### App. A

#### Objectifs du millénaire pour le développement

##### **Objectif 1 - Réduire l'extrême pauvreté et la faim**

CIBLÉ 1 - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

CIBLÉ 2 - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

##### **Objectif 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous.**

CIBLÉ 3 - D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

##### **Objectif 3 - Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes**

CIBLÉ 4 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

##### **Objectif 4 - Réduire la mortalité infantile**

CIBLÉ 5 - Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

##### **Objectif 5 - Améliorer la santé maternelle**

CIBLÉ 6 - Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

##### **Objectif 6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies**

CIBLÉ 7 - D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

CIBLÉ 8 - D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

##### **Objectif 7 - Assurer un environnement durable**

CIBLÉ 9 - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales.

CIBLÉ 10 - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.

CIBLÉ 11 - Réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

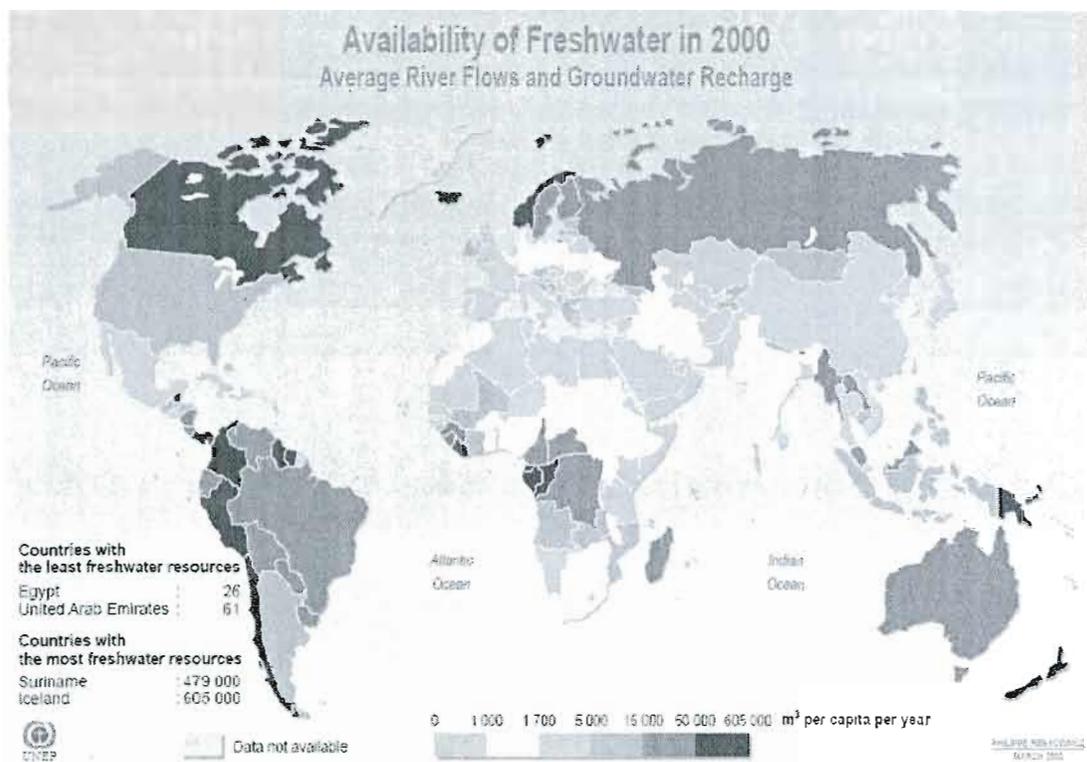
##### **Objectif 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

CIBLÉ 12 - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.

CIBLÉ 13 - S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels, et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

CIBLÉ 14 - Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement.

## App. B



ource: *World Resources 2000-2001, People and Ecosystems: The Fraying Web of Life*, World Resources Institute (WRI), Washington DC, 2000.

En ligne: <http://www.unep.org/dewa/assessments/ecosystems/water/vitalwater/a2.htm>, consulté le 12 octobre 2007.

## App. C

Tableau 6.1 De nombreux pays partagent des bassins internationaux

Bassin hydrographique	Nombre de pays dans le bassin	Pays du bassin
Danube	19	Albanie, Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Italie, Macédoine, Moldova, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Ukraine
Congo	13	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Malawi, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie
Nil	11	Burundi, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie
Niger	11	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone, Tchad
Amazone	9	Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyane, Guyane française, Pérou, Suriname, Venezuela
Rhin	9	Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse
Zambèze	9	Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Lac Tchad	8	Algérie, Cameroun, Libye, Niger, Nigeria, République centrafricaine, Soudan, Tchad
Mer d'Aral	8	Afghanistan, Chine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan
Jordanie	6	Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Territoires palestiniens occupés
Mékong	6	Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam
Volta	6	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo
Gange-Brahmapoutre-Meghna	6	Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Myanmar, Népal
Tigre-Euphrate	6	Iran, Iraq, Jordanie, Arabie Saoudite, Syrie, Turquie
Tarim	5 (+1)	Afghanistan, Chine, territoire administré par la Chine réclaté par l'Inde, Kirghizistan, Pakistan, Tadjikistan
Indus	5	Afghanistan, Chine, Inde, Népal, Pakistan
Néman	5	Bélarus, Lettonie, Lituanie, Pologne, Russie
Vistule	5	Bélarus, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Ukraine
La Plata	5	Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay

Source : Adapté d'après Wolf et al. 1999.

## App. D-1

## Questionnaire 1

**1. How would you describe the role of UN-Water, and how does UN-Water's role differ from that of WWAP?**

(As their web-site puts it) UN-Water brings coherence and integration among UN Agencies, and serves as the common voice of the UN system on water and sanitation. WWAP (WWDR to be exact) is the proper mechanism to make this "common voice" heard.

**2. Do you consider UN-Water's existence essential to the coherence of the work of the 24 agencies involved in water issues? Please explain your answer.**

UN Water's existence is important however it can by no means be considered as essential. The reason is that even though UN-Water's term of references seem very comprehensive (I might even dare to say idealistic) building a UN-system wide coherence will definitely require a substantial reform (towards which the initials steps are taken).

**3. To your knowledge, how does UN-Water contribute to help achieve the MDGs?**

UN-Water is the official United Nations mechanism for follow-up of the water-related decisions reached at the 2002 World Summit on Sustainable Development and the Millennium Development Goals. The members of UN Water have a significant role in tackling global water concerns. In fact, it is the UN agencies, programmes and funds making up UN Water which cooperate with countries to assist them in their efforts to achieve water-related goals of the MDGs.

**4. How does UN-Water insure coordination between agencies?**

Through periodical high level meetings and sub-commissions

**Do you find the structure of the water sector in the UN coherent or incoherent? Please explain your answer.**

As there are several agencies involved in the "water sector" of the UN, duplication of work to a certain extent exists and unavoidable. If we take this argument as the starting point, it is clear that perfect coherency is lacking.

**5. Do you think that the agencies involved in UN-Water should play a bigger role in assisting governments to achieve the water related MDGs?**

Attainment of MDGs among other issues requires substantial investment. UN can of course intensify its efforts to assist countries to reach the targets however it would definitely help if developed countries keep their promise of donating 0.7 percent of their gross national products as Official Development Assistance (in 1970 a UN Resolution set the goal for the developed countries to provide 0.7 percent of their gross national products as ODA. In 2002, the 0.7 target set by UN was reconfirmed by all countries in the Monterrey Consensus. Currently, it remains however short of 1980-1992 average of 0.33% of GNI and of the 0.7% UN target.) At this point in time, it is clear that the MDGs are utterly affordable, as long as both developed and developing countries no longer delay on their side of the bargain.

**6. Do you think that sanctions should be imposed on governments which haven't made any significant improvement on attaining the water and sanitation target of the MDGs (target 10, MDG 7)?**

That would just make the citizens of those countries suffer even more!

**7. Do you have any suggestions on how to improve the structure of the water sector in the UN?**

Hopefully, the UN reform which is currently in progress will address many problems that plagued the system for quite some time now.

**App. D-2****Questionnaire 2****1. How would you describe the role of UN-Water, and how does UN-Water's role differ from that of WWAP?**

UN-Water is a flagship programme; WWAP and WWDR are its products.

**2. Do you consider UN-Water's existence essential to the coherence of the work of the 24 agencies involved in water issues? Please explain your answer.**

UN-Water's existence is vital to ensure coherence in the water sector. Unfortunately the aim is good, but it is not well applied.

**3. To your knowledge, how does UN-Water contribute to help achieve the MDGs?**

UN-Water is not an institution, it has no legal power. It is not a UN body, it is a mechanism and as such it cannot take decisions or impose governments to take action. It is a powerless entity. The Water Decade Secretariat (in charge of dissemination and awareness of water issues) is still in paper form and hasn't been created to this date, 2 years after the beginning of the Decade. Even though part of UN-Water's mission is to "support Member States in their efforts to achieve water and sanitation goals and targets", to my knowledge, UN-Water does not contribute to help achieve the MDGs.

**4. How does UN-Water insure coordination between agencies?**

This is its weakness. It has no power of attorney. It is voluntary work. The head of one of the 24 agencies gets appointed to become the head of UN-Water for 2 years. There are no donors, no budget. No one wants to invest in a powerless entity such as UN-Water. A coordination mechanism is a good idea, but it was poorly implemented.

**5. Do you find the structure of the water sector in the UN coherent or incoherent? Please explain your answer.**

Incoherent.

**6. Do you think that the agencies involved in UN-Water should play a bigger role in assisting governments to achieve the water related MDGs?**

It is the purpose and role of the Water Decade Secretariat to promote water-related MDGs.

**7. Do you think that sanctions should be imposed on governments which haven't made any significant improvement on attaining the water and sanitation target of the MDGs (target 10, MDG 7)?**

The reason why there are so many people without access to safe drinking water and sanitation is because of the image sanitation conveys. It is an ethical problem. No politician wants to be known for providing sanitation to rural areas, even if it saves lives, simply because of the image it reflects. There is an obvious misuse of political will. There is also an issue of visibility, as water resources are often underground, making changes underground would not be visible and therefore discourages politicians to act on access to safe drinking water and sanitation. The UN is a public international institution and therefore doesn't have either the power or the mandate to implement sanctions. Sanctions would prove inefficient because the victims would be the very people for whom we are trying to improve living conditions.

**8. Do you have any suggestions on how to improve the structure of the water sector in the UN so as to reverse the trend of lack of political will?**

A World Water Organisation which would have the role of an Agency, not a programme like WWAP or UNEP. Basically, what the HLCP is proposing is to transform UNEP into an agency. The environment is only one of the water users (alongside humans, industry, agriculture and energy) therefore making UNEP the central environmental agency at the UN is wrong scientifically speaking. Once we have achieved the water related MDG, meaning once we have resolved the problem of access to safe drinking water and sanitation for half of the world population which is currently living without it, then we can start thinking about a UNEP agency. There is an urgency in solving water issues to save lives which incorporates an environmental dimension (i.e. IWRM). But solving environmental problems alone is dealing with the problem from the wrong angle.

## App. D-3

## Questionnaire 3

**1. How would you describe the role of UN-Water ?**

Le mandat d'ONU-Eau est de coordonner les actions du « secteur de l'eau » du système onusien. C'est une sorte de forum ou plateforme où les représentants de chaque agence peuvent se rencontrer et discuter de leurs priorités et de leurs activités.

**2. Do you consider UN-Water's existence essential to the coherence of the work of the 24 agencies involved in water issues? Please explain your answer.**

ONU-Eau est un mécanisme jeune qui a besoin de grandir pour faire ses preuves, mais oui, il est actuellement indispensable d'avoir un mécanisme de coordination dans le domaine de l'eau à l'ONU étant donné la multitude d'agences impliquées. C'est l'occasion pour les représentants de se rencontrer et de prendre connaissance des activités des autres agences. Il semble y avoir un consensus sur le problème d'ONU-Eau: les agences ne coopèrent pas.

**3. To your knowledge, how does UN-Water contribute to help achieve the MDGs?**

ONU-Eau n'a pas d'activités, ce n'est pas un programme. Donc il ne contribue pas à aider les gouvernements à atteindre les OMD, il ne fait que guider les priorités des agences de l'ONU qui travaillent sur l'eau.

**4. How does UN-Water insure coordination between agencies?**

Il y a des réunions d'ONU-Eau deux fois par an où les institutions en dehors de l'ONU sont invitées en tant qu'observateurs. La présence de ceux qui sont en dehors de l'ONU empêche de parler de questions internes, mais elle assure en revanche une certaine transparence.

**5. Do you find the structure of the water sector in the UN coherent or incoherent? Please explain your answer.**

Oui et non. D'un côté, la création d'ONU-Eau s'est faite petit à petit et n'a pas été planifiée de manière globale. D'une certaine manière cela traduit une volonté de travailler sur l'eau et il est quelque part logique que 24 agences travaillent sur l'eau parce que la problématique est transversale. Il y a donc une activité spécifique à chaque agence. Par contre le fait qu'il n'existe pas de programme transversal fait qu'il y a peu de communication. Les programmes sont partagés entre plusieurs agences, mais il n'y a pas de cohérence globale. Personnellement je pense qu'une question aussi importante et complexe que l'eau devrait avoir une organisation à elle seule comme l'OMM ou le PNUE. Malheureusement l'effort sur l'eau est complètement éclaté à l'ONU.

**6. Do you think that the agencies involved in UN-Water should play a bigger role in assisting governments to achieve the water related MDGs?**

Oui. Plus d'études de cas serait une bonne chose. Ce qui est nécessaire c'est un soutien personnalisé à chaque Etat, mais les moyens nécessaires ne sont pas disponibles. D'autre part les gouvernements ne répondent pas toujours à l'appel.

**7. Do you think that sanctions should be imposed on governments which haven't made any significant improvement on attaining the water and sanitation target of the MDGs (target 10, MDG 7)?**

Non. Il faut établir le dialogue pour voir s'il n'y a pas un problème de moyen et de manque de connaissance, mais les sanctions sont bien trop extrêmes.

**8. Do you have any suggestions on how to improve the structure of the water sector in the UN so as to reverse the trend of lack of political will?**

Il faudrait instaurer un Organisation mondiale de l'eau. La proposition a déjà été faite, mais elle a été mise sous silence pour des raisons politiques et économiques. Une OME serait un point de contact logique où les Etats pourrait choisir d'adhérer ou non. Cette organisation pourrait être munie d'un mandat d'action. Le Secrétariat de la Décennie internationale de l'eau pourrait esquisser cela.

## App. D-4

## Questionnaire 4

**1. How would you describe the role of UN-Water, and how does UN-Water's role differ from that of WWAP?**

**2. Do you consider UN-Water's existence essential to the coherence of the work of the 24 agencies involved in water issues? Please explain your answer.**

Un mécanisme de coordination entre différentes agences est important mais requière une communication pas seulement entre les fonctionnaires, mais aussi entre les partenaires et les réseaux d'experts de chaque agence. La collaboration avec différents types de partenaires est importante (ex: banques de développement, agences de coopération) Dans ce sens l'existence d'ONU-Eau est essentielle.

ONU-Eau en tant que mécanisme de coordination doit trouver sa place et se fixer. Il ne faut pas se contenter de créer une vision, mais de mettre en pratique cette vision. La coopération est devenu un marché et l'ONU doit prendre sa place.

**3. To your knowledge, how does UN-Water contribute to help achieve the MDGs?**

Il n'y a pas d'OMD sur évaluation des ressources en eau. Comment envisager de réduire le nombre de personne qui n'a pas accès à l'eau sans connaître la typologie des ressources en eau et leurs états? L'évaluation est le travail de l'OMM, de WWAP et du PHI.

**4. How does UN-Water insure coordination between agencies?**

Les membres de ONU-Eau se réunissent 2 fois par an. Ceux qui collaborent mais qui ne font pas partie de la famille des Nations Unies sont invités en tant qu'observateurs, c'est tout.

**5. Do you find the structure of the water sector in the UN coherent or incoherent? Please explain your answer.**

Le secteur de l'eau doit être un secteur multidisciplinaire. Il ne peut pas être seulement traité sous l'angle des sciences hydrologique. Le secteur de l'eau c'est la science, mais aussi l'environnement, l'éducation, la culture, la communication, etc. Il faut donc une agence spécialisée dans ces différentes disciplines pour mieux gérer les ressources en eau en intégrant toutes les dimensions qui y sont reliées. La structure actuelle est incohérente, mais elle est nécessaire étant donné la complexité de cette structure.

**6. Do you think that the agencies involved in UN-Water should play a bigger role in assisting governments to achieve the water related MDGs?**

Il ne suffit pas de donner une ligne directrice, il faut entreprendre un travail d'accompagnement. Cela peut se faire au niveau régional avec les commissions économiques régionales. A l'heure actuelle on donne des conseils stratégiques, institutionnels et techniques, mais nous n'avons pas de réelle présence sur place. L'ONU reste une organisation très bureaucratique où l'on produit des centaines de rapports mais on ne passe pas assez à l'action.

Il y a un problème avec l'OMD lié à l'eau : on l'a rangé dans l'Objectif sur l'environnement alors qu'il s'agit d'une cible qui mériterait d'être un objectif à part entière. Des lobbies auraient dû être présents pour réfléchir sur l'eau lorsque l'on a créé les OMD. Il n'existe aucune cible où tout le monde de ONU-Eau se reconnaît. Il y a un gros maillon qui manque dans les OMD, et pourtant tout le monde s'entend pour dire que l'eau est une problématique cruciale pour résoudre les problèmes de développement.

**7. Do you think that sanctions should be imposed on governments which haven't made any significant improvement on attaining the water and sanitation target of the MDGs (target 10, MDG 7)?**

Non. Il faut procéder à l'accompagnement des pays qui expriment le souhait de mettre en place une politique de gestion intégrée des ressources en eau. Une fois cette volonté exprimée, l'ONU doit aider à mettre en œuvre. Mais on ne peut pas imposer cette volonté. Si la volonté d'un gouvernement n'a pas été exprimée, on ne peut pas imposer des sanctions: cela pénaliserait encore plus la population qui n'a pas accès à l'eau, ce serait donc contre productif. Notre travail c'est de convaincre les gouvernements d'exprimer une volonté politique pour que nous puissions leur venir en aide et si nous n'y parvenons pas, c'est un échec de notre part.

**8. Do you have any suggestions on how to improve the structure of the water sector in the UN so as to reverse the trend of lack of political will?**

L'ONU doit proposer des outils qui marchent, qui sont adaptés à chaque contexte et qui sont efficaces, mais il existe beaucoup de pression interne et de compétition entre les agences. Le secteur doit être cohérent et plus efficace. Il faut donc créer une agence de l'eau à l'ONU. Le manque de volonté politique c'est mettre la faute entièrement sur les gouvernements, alors qu'il se généralise au sein même de l'ONU.

## App. D-5

## Questionnaire 5

**1. How would you describe the role of UN-Water, and how does UN-Water's role differ from that of WWAP?**

UN Water is meant to coordinate all activities and research taking place between the various UN bodies relating to the world's water resources. The World Water Assessment Program is meant to be the program through which this combined research is published.

**2. Do you consider UN-Water's existence essential to the coherence of the work of the 24 agencies involved in water issues? Please explain your answer.**

Yes, it is essential to have a program that oversees the collaborative work of all UN agencies relating to water in order to have a coherent and far-reaching response to the world's water problems.

**3. To your knowledge, how does UN-Water contribute to help achieve the MDGs?**

Clearly, finding solutions to the water crisis is an integral component in achieving the MDGs (having access to clean water is essential in reducing poverty, disease, child morbidity, etc. in many countries). Realistically, however, it is unclear how far the program goes in truly helping countries deal with threats posed to human development and environmental sustainability.

**4. How does UN-Water insure coordination between agencies?**

People from different agencies work together to ensure that information is collected for/through the World Water Assessment Program and then printed in the WWDR. However, my personal experience has led me to believe that there is a lack of real coordination in the UN Water structure. It is unclear if these agencies report, in a concrete way, back to UN Water.

**5. Do you find the structure of the water sector in the UN coherent or incoherent? Please explain your answer.**

I find it extremely difficult to understand and I have found that even people higher up in the organisation cannot explain if UN Water is a theory or a real body. Apart from the head of UN-Water, we do not really know who is part of UN-Water and have had few, if any, directives that come from a specific person in UN Water. There seems to be nobody to whom you can even voice concerns to.

**6. Do you think that the agencies involved in UN-Water should play a bigger role in assisting governments to achieve the water related MDGs?**

Yes, through a series of measures that provide financial aid for governments and at the same time that requires governments to incorporate measurable and achievable objectives and regular reporting.

**7. Do you think that sanctions should be imposed on governments which haven't made any significant improvement on attaining the water and sanitation target of the MDGs (target 10, MDG 7)?**

There should at least be a serious inquiry looking into the reasons why improvements have not been made. That being said, it is important to realise that significant improvements are hard to achieve in short amounts of time, so it would be important to be realistic about the

expectations for improvement over a period of time and to always consider the history, culture, etc. of any country (relative to others) when determining whether sufficient improvements have been made.

**8. Do you have any suggestions on how to improve the structure of the water sector in the UN so as to reverse the trend of lack of political will?**

I firmly believe that the first step necessary to improve the sector would be to undertake a serious evaluation of how it currently functions (at every level starting from the top). Once there is idea of how well it functions, only then can reforms be undertaken. One way would be to create an independent evaluating body to review everything (including the level of involvement of those in UN Water, its strategy as well as its programs and results). Political will may come as people learn to gain greater trust in the institution once it can prove that it deserves to be trusted.

## App. D-6

## Questionnaire 6

**1. How would you describe the role of UN-Water, and how does UN-Water's role differ from that of WWAP?**

UN-WATER is an inter-agency mechanism that promotes the coordination and coherence of UN-system actions related to freshwater. This mechanism helps to follow-up the water-related decisions reached at the 2002 World Summit on Sustainable Development and the Millennium Development Goals.

WWAP is as a collective response of the 24 agencies comprising UN-Water to assist countries in reaching their commitments in key water-related challenge areas, and creates a sustainable mechanism for reporting on progress made in these areas through the production of the World Water Development Reports.

**2. Do you consider UN-Water's existence essential to the coherence of the work of the 24 agencies involved in water issues? Please explain your answer.**

I think UN-Water is the first step to organize the work of the 24 agencies. It helps the coordination of the different actions, but in a closer future we need one agency (a "World Water Organization"), with a real budget and with real human resources that could reorganize the water sector in the UN system.

**3. To your knowledge, how does UN-Water contribute to help achieve the MDGs?**

UN-Water coordinates the work of the 24 agencies, with the objective to achieve the Millennium Development Goals.

**4. How does UN-Water insure coordination between agencies?**

....

**5. Do you find the structure of the water sector in the UN coherent or incoherent? Please explain your answer.**

It is not coherent. The problem is that water became an important issue for the society in the last years and I think the UN water sector wasn't expecting that twenty or thirty years ago. The structure wasn't prepared for that and today the actual structure became obsolete. Nowadays, it is evident that the UN water sector should be coordinated by one agency.

**6. Do you think that the agencies involved in UN-Water should play a bigger role in assisting governments to achieve the water related MDGs?**

Yes, the UN-Water should try to find the way to play a bigger role in assisting governments. Maybe a good start could be the establishment of a World Water Organization, which could have the "power" to make big changes.

**7. Do you think that sanctions should be imposed on governments which haven't made any significant improvement on attaining the water and sanitation target of the MDGs (target 10, MDG 7)?**

No. The UN system recommends to the governments the actions and decisions that should be taken. Even if we all think that governments should achieve the water and sanitation targets, I don't think that the role of the UN is to "punish" them if they don't make significant improvements.

**8. Do you have any suggestions on how to improve the structure of the water sector in the UN so as to reverse the trend of lack of political will?**

As I said before, I think the UN system needs a World Water Organization that could have the power to make important changes. I don't think without a water agency the problems of the UN water sector can be significantly improved.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources monographiques

Barnett, Michael. «The United Nations Politics of Peace: from Juridical Sovereignty to Empirical Sovereignty.» Dans *Global Governance*, p.79-98. Issue 1 January-April 1995.

Camdessus, Michel [et.al.]. *Eau*. Paris : R. Laffont, 2004. 289 p.

Cooper, Andrew. « Tests of global governance. » United Nations University Press, NY. 2004. 298 p.

David, Charles-Philippe et Roche, Jean-Jacques. *Théories de la sécurité : définitions, approches et concepts de la sécurité internationale*. Paris : Montchrestien. 2002. 113 p.

Diop, Salif; Rekeawicz, Philippe. *Atlas mondial de l'eau : une pénurie annoncée*. Paris : Éd. Autrement, 2003, 63 p.

Domínguez Cortina, Z.M. « *L'eau, ressource vitale et source de conflit à l'aube du nouveau millénaire* » p. 225-255, dans *L'eau, patrimoine commun de l'humanité*. Paris, Budapest, Turin : L'Harmattan Louvain-la-Neuve: centre tricontinental. 2002. 307 p.

Lasserre, Frédéric; Descroix, Luc. *Eaux et territoires : tensions, coopération et géopolitique de l'eau*. Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec. 2002. 478p.

MACLEOD, Alex et al. *Relations internationales: Théories et concepts*, 2ième édition, b Montréal, Éditions Athéna, 2004. 239 p.

Petrella, Riccardo; Soares, Mario. *Le manifeste de l'eau : pour un contrat mondial*. Bruxelles : Labor. 1998. 150 p.

Viau, Hélène. *La (re)conceptualisation de la sécurité dans les théories réaliste et critique: quelques pistes de réflexion sur les concepts de sécurité humaine et de sécurité globale*. Montréal: Série Mémoire du Centre d'Études des Politiques Étrangères et de Sécurité, UQAM 2000. 124 p.

### Sources périodiques

Berween, Mohamed. « *Democratization of the UN: Isn't it Time for Structural Reform at the United Nations?* » *The Review of International Affairs*, Vol. 2, No. 2 (winter 2002), p.40-62.

Fonseca, Catarina; van Dijk, Meine Pieter; Cardone, Rachel. « *Financing the Water Sector* ». *Waterlines*, Vol. 24, No. 2, 2 octobre 2005.

Gleick, Peter H. « *The Changing Water Paradigm, a look at Twenty-First Century Water Resource Development* ». *International Water Resources Association, Water International*, Vol. 25, No. 1, mars 2001, p. 127-138.

\_\_\_\_\_. « *The Human Right to Water* ». *Water Policy*. Pacific Institute for Studies in Development, Environment, and Security, Oakland, CA, USA. Vol.1 No.5, 1999, p. 487-503.

Holly, Daniel «Gestion de la décroissance et reproduction institutionnelle à l'ONUDI » Études Internationales, vol 27, no. 3, septembre 1996, p 501-532.

Pamukcu, Konuralp. « *The right to water: an assessment* ». Contemporary Politics, Vol. 11, No. 2-3, juin-septembre 2005, p. 157-167.

Smout, Ian. « *The Evolution of International Policy on Water Supply and Sanitation* ». Journal of European Area Study, Vol. 8, No. 1, 2000, p. 27-33.

### Sources de l'ONU et d'autres instances internationales

Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977. Nations-Unies, New-York. 1977. (E/CONF.70/29)

Conseil mondial de l'eau et Secrétariat du 4ème Forum mondial de l'eau. *Synthèse du 4ème Forum mondial de l'eau*. Mexico, août 2006, 131 p.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC): 4<sup>ème</sup> rapport  
En ligne: <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg1/ar4-wg1-spm-fr.pdf>, consulté le 5 août 2007.

Groupe de haut niveau du Secrétaire Général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. *Delivering as One: Report of the Secretary-General's High-Level Panel*. UN Publication, United Nations, New York, novembre 2006, 57p.

\_\_\_\_\_. *Discussion Paper on coherence in the UN*. Environment Consultation. Nairobi, 5 May 2006, 5p.

\_\_\_\_\_. *Dix manières d'être « unis dans l'action » pour l'ONU, résumé des recommandations du groupe*. New York, novembre 2006, 3 p.

International Water and Sanitation Centre. *Plugging the Leak: Can Europeans find new sources of funding to fill the MDG water and sanitation gap?* Oxford, June 2005, 53 p.

ONU/WWAP (Nations Unies/Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau). Le rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies : *L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie* (WWDR). Paris, New York et Oxford: UNESCO et Berghahn Books. 2003. 576 p.

\_\_\_\_\_. Le rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies 2 : *L'eau, une responsabilité partagée* (WWDR2). Paris, New York et Oxford: UNESCO et Berghahn Books. 2006. 584 p.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). Rapport mondial sur le développement humain (RDH 2006). *Au-delà de la pénurie: Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau*. New York: Toppan Printing Company America Inc. 2006. 422 p.

Programme commun OMS /UNICEF de surveillance (PCS). *Atteindre les OMD en matière d'eau potable et d'assainissement : évaluation des progrès à mi-parcours*. Presse de l'OMS, Genève, 2004, 33 p.

\_\_\_\_\_. *Water for life: making it happen*. WHO Press, Geneva, 2005, 44 p.

Rapport du Secrétaire général. 59<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale, points 45 et 55 de l'ordre du jour. *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*. 24 mars 2005. 72 p.

The Centre for Water Policy and Development. *Commitments on Water Security in the 21st Century. An Analysis of Pledges and Statements made at the Ministerial Conference and World Water Forum*. The Hague, March 2000, 35 p.

UN Chief Executive Board. *One United Nations, Catalysts for Progress and Change: How the Millenium Declaration is changing the way the UN system works*. UN publications, New York, 2005, 88p.

### Sources électroniques

58<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2003).  
En ligne: <http://www.un.org/french/ga/58/>, consulté le 1er mai 2007.

60<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU (A/60/158).  
Dispositions prises pour organiser les activités de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), Rapport du Secrétaire Général (25 juillet 2005).  
En ligne:  
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/438/07/PDF/N0543807.pdf?OpenElement>,  
consulté le 12 décembre 2006.

Agenda 21

En ligne: <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action18.htm>, consulté le 4 octobre 2007.

AIEA: Programme sur les ressources en eau

En ligne: [http://www-naweb.iaea.org/naweb/ih/IHS\\_role3.html](http://www-naweb.iaea.org/naweb/ih/IHS_role3.html), consulté le 13 avril 2007.

Année Internationale de l'eau douce (2003)

En ligne: <http://www.wateryear2003.org/fr/>, consulté le 25 février 2007.

Aqua Wal

En ligne: <http://www.aquawal.be/xml/liste-IDC-100-.html>, consulté le 4 août 2007.

Banque mondiale: Gestion des ressources en eau

En ligne:

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTWRM/0,,menuPK:337246~pagePK:149018~piPK:149093~theSitePK:337240.00.html>, consulté le 13 avril 2007.

Bulard, Martine « *Du FMI au Vatican, l'expert qui se trompe toujours: Les fourberies de M. Camdessus* » paru dans le Monde Diplomatique (janvier 2005).

En ligne: <http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/BULARD/11841>, consulté le 1er mai 2007.

Camdessus, M., Winpenny, J. Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau. « *Financer l'eau pour tous* ». mars 2003, 72 p.  
En ligne: [http://www.gwpforum.org/gwp/library/Camdessus\\_vFr3a.pdf](http://www.gwpforum.org/gwp/library/Camdessus_vFr3a.pdf), consulté le 13 janvier 2007.

Campagne « *Eau, femmes, travail* » de l'Internationale des Services Publics  
En ligne : <http://www.water2007.org/>, consulté le 22 avril 2007.

Centre des nouvelles de l'ONU

En ligne:  
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=11472&Cr=ONU&Cr1=Budget>,  
consulté le 20 octobre 2007.

Centre d'informations de l'ONU

En ligne: <http://fr.rian.ru/world/20070202/60085740.html>, consulté le 12 octobre 2007.

Chaire UNESCO « *Eau, femmes et pouvoir de décision* »

En ligne: [http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL\\_ID=46937&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=46937&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html), consulté le 22 avril 2007.

Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire Général de l'ONU

En ligne: [http://www.unsgab.org/About\\_the\\_Board.htm](http://www.unsgab.org/About_the_Board.htm), consulté le 12 décembre 2006.

Conseil mondial de l'eau

En ligne: <http://www.worldwatercouncil.org>, consulté le 25 février 2007.

Conseil mondiale de l'eau (calendrier des événements internationaux sur l'eau)

En ligne: <http://www.worldwatercouncil.org/index.php?id=708&L=1&print=1>, consulté le 4 octobre 2007.

Chronique en ligne des Nations Unies

En ligne:  
[http://www.un.org/french/pubs/chronique/2002/numero3/0302p35\\_population\\_mondiale.html](http://www.un.org/french/pubs/chronique/2002/numero3/0302p35_population_mondiale.html),  
consulté le 25 février 2007.

Centre de recherche pour le développement international (CRDI) *La responsabilité de protéger*

En ligne : [http://www.idrc.ca/fr/ev-9436-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.ca/fr/ev-9436-201-1-DO_TOPIC.html), consulté le 05 octobre 2007.

Décennie internationale d'action : L'eau, source de vie (2005-2015)

En ligne: <http://www.un.org/french/waterforlifedecade/>, consulté le 10 janvier 2007.

Déclaration du Millénaire.

En ligne: <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>, consulté le 10 janvier 2007.

Examen du Comité administratif de coordination et de ses mécanismes. Nations Unies, 1999, 36 p.

En ligne: [http://www.unsystem.org/jiu/data/reports/1999/fr99\\_01.pdf](http://www.unsystem.org/jiu/data/reports/1999/fr99_01.pdf), consulté le 26 septembre 2007.

FEM

En ligne: <http://www.gefweb.org/>, consulté le 15 avril 2007.

FAO Water

En ligne: <http://www.fao.org/nr/water/what.html>, consulté le 13 avril 2007.

Financing Water for All

En ligne: <http://www.financingwaterforall.org/index.php?id=1100>, consulté le 10 février 2007.

Fondation Danielle Mitterrand - France Libertés

En ligne: [http://www.france-libertes.fr/article.php3?id\\_article=369](http://www.france-libertes.fr/article.php3?id_article=369), consulté le 1er mai 2007.

Food and Water Watch

En ligne: <http://www.foodandwaterwatch.org/water/corporations/Bechtel>, consulté le 3 janvier 2008.

Gender and Water Alliance

En ligne: <http://www.fr.genderandwater.org/>, consulté le 2 janvier 2008.

Global International Waters Assessment (GIWA)

En ligne: [http://www.giwa.net/giwafact/giwa\\_in\\_brief.phtml](http://www.giwa.net/giwafact/giwa_in_brief.phtml), consulté le 15 octobre 2007.

Indicateurs des Objectifs du millénaire pour le développement.

En ligne:

[http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/pdf/mdglist\\_f.pdf](http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/pdf/mdglist_f.pdf), consulté le 1er février 2007.

Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health

En ligne : [http://www.inforhealth.org/pr/prf/fm14/fm14chap3\\_1.shtml](http://www.inforhealth.org/pr/prf/fm14/fm14chap3_1.shtml), consulté le 4 août 2007.

Journée mondiale de l'eau 2007.

En ligne: <http://www.un.org/french/waterforlifedecade/>, consulté le 25 février 2007.

MacKay, Don (Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande et Président de la Cinquième Commission en 2005).

En ligne: <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero1/0105p26.html>, consulté le 12 octobre 2007.

Manifeste du Forum Alternatif Mondial de l'Eau. *Pour une autre politique de l'eau: propositions et engagements*. Florence, 21 et 22 mars 2003.

En ligne: <http://www.aqueduc.info/IMG/pdf/Florence2003.pdf>, consulté le 16 janvier 2007.

Ministère de l'Environnement de l'Equateur

En ligne : <http://www.ambiente.gov.ec/>, consulté le 7 mai 2007.

Ministry of Foreign Affairs of Japan

En ligne: <http://www.mofa.go.jp/policy/environment/wwf/declaration.html>, consulté le 8 janvier 2007.

Nations Unies (1989). « Convention des droits de l'enfant ». Résolution 44/25 du 20 novembre 1989 de l'Assemblée générale; entrée en vigueur en septembre 1990.

En ligne: [http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/k2crc\\_fr.htm](http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/k2crc_fr.htm), consulté le 8 janvier 2007.

Objectifs du millénaire pour le développement:

En ligne: <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>, consulté le 10 janvier 2007.

Observation Générale n°15 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

En ligne:

[www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/a5458d1d1bbd713fc1256cc400389e94?Opendocument](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/a5458d1d1bbd713fc1256cc400389e94?Opendocument), consulté le 12 janvier 2007.

OCDE

En ligne: [www.ocde.org](http://www.ocde.org), consulté le 7 mai 2007.

OMM: Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau

En ligne: [http://www.wmo.int/pages/prog/hwrp/index\\_en.html](http://www.wmo.int/pages/prog/hwrp/index_en.html), consulté le 13 avril 2007.

OMS: Section Eau, Assainissement et Santé

En ligne: [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/about/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/about/en/), consulté le 14 avril 2007.

ONUDI: Gestion de l'eau

En ligne: <http://www.unido.org/doc/5073#WaterManagement>, consulté le 14 avril 2007.

ONU (budget)

En ligne : <http://www.un.org/french/aboutun/budget.shtml>, consulté le 5 octobre 2007.

ONU (chroniques)

En ligne :

[http://www.un.org/french/pubs/chronique/2002/numero3/0302p35\\_population\\_mondiale.html](http://www.un.org/french/pubs/chronique/2002/numero3/0302p35_population_mondiale.html), consulté le 25 février 2007.

ONU-Eau

En ligne: <http://www.unwater.org/flashindex.html>, consulté le 12 décembre 2006.

ONU-Eau: donateurs

En ligne: <http://www.unwater.org/donors.html>, consulté le 15 octobre 2007

ONU-Eau: termes de référence

Source : <http://www.unwater.org/downloads/Terms-of-reference.PDF>, consulté le 15 octobre 2007.

Pacific Institute

En ligne: [http://www.pacinst.org/topics/water\\_and\\_sustainability/climate\\_change/](http://www.pacinst.org/topics/water_and_sustainability/climate_change/), consulté le 4 août 2007

Payen, Gérard. « *Droit à l'accès à l'eau potable. Aspects économiques, institutionnels et pratiques* ». Institut de droit d'expression et d'inspiration française, Congrès de Lausanne, 29 septembre 2005. 10 pages.

En ligne: [http://www.astee.org/communication/cai/fichiers/33\\_1.pdf](http://www.astee.org/communication/cai/fichiers/33_1.pdf), consulté le 14 janvier 2007.

Partenariat global pour l'eau (GWP)

<http://www.gwpforum.org>

PCCP: From Potential Conflict to Co-operation Potential

En ligne: <http://www.unesco.org/water/wwap/pccp/about.shtml>, consulté le 12 février 2007.

PNUD: Gouvernance efficace de l'eau

En ligne: [http://www.undp.org/water/about\\_us.html](http://www.undp.org/water/about_us.html), consulté le 14 avril 2007.

PNUD: Rapport mondial sur le développement humain (RDH 2006).

En ligne: [http://hdr.undp.org/hdr2006/report\\_fr.cfm](http://hdr.undp.org/hdr2006/report_fr.cfm), consulté le 15 avril 2007.

PNUE: Eau douce

En ligne: [http://www.unep.org/themes/Freshwater/Programmes\\_And\\_Activities/index.asp](http://www.unep.org/themes/Freshwater/Programmes_And_Activities/index.asp), consulté le 15 avril 2007.

Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (paragraphe 25)

En ligne:

[http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD\\_POI\\_PD/French/POIChapitre4.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POIChapitre4.htm), consulté le 14 janvier 2007.

Programme commun OMS /UNICEF de surveillance (PCS)

En ligne: <http://www.wssinfo.org/en/welcome.html>, consulté le 14 avril 2007.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau.

En ligne: [http://www.unesco.org/water/wwap/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/wwap/index_fr.shtml), consulté le 12 décembre 2006.

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/CONF.151/26 (p.iii)).

En ligne: <http://www.un.org/documents/ga/conf151/french/aconf15126-1annex1f.htm>, consulté le 4 octobre 2007.

Rapport sur la cohérence du système onusien

En ligne: [www.unsystemceb.org/features/swc/report\\_systemwidecoherence.pdf](http://www.unsystemceb.org/features/swc/report_systemwidecoherence.pdf), A/61/583, consulté le 15 octobre 2007.

Résolution 35/18 du 10 novembre 1980. En ligne:  
<http://daccessdds.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/392/65/IMG/NR039265.pdf?OpenElement>, consultée le 5 octobre 2006.

Ressources naturelles Canada. L'atlas du Canada.  
 En ligne : <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/freshwater/distribution/groundwater/1>, consulté le 4 août 2007.

Sanitation Connection

En ligne: <http://www.sanicon.net/aboutsc.php3>, consulté le 14 avril 2007.

Secrétariat pour la Coordination (CEB)

En ligne: <http://ia.unsystemceb.org/>, consulté le 13 avril 2007.

Swedish International Water Institute (SIWI)

En ligne: <http://www.siw.org/downloads/Reports/Report%201.pdf>, consulté le 4 octobre 2007.

Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS/EAU)

En ligne: <http://www.gemswater.org/index-f.html>, consulté le 15 avril 2007.

Touré, Hamadou. « ONU: les réformes inachevées de Kofi Annan », 10 octobre 2006, paru dans Le Faso.

En ligne : [http://www.lefaso.net/article.php3?id\\_article=16829](http://www.lefaso.net/article.php3?id_article=16829), consulté le 26 septembre 2007.

UNESCO (Bulletin mensuel sur les activités dans le domaine de l'eau)

<http://www.unesco.org/water/news/newsletter/191.shtml#interview>, consulté le 6 août 2006.

UNESCO-IHE (Institut pour l'Education sur l'eau)

En ligne: <http://www.unesco-ihe.org/news/50years.htm>, consulté le 13 avril 2007.

UNESCO-PHI (Programme hydrologique mondial)

En ligne: [http://www.unesco.org/water/ihp/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/ihp/index_fr.shtml), consulté le 13 avril 2007.

UN-Habitat: Programme l'eau pour les villes africaines et asiatiques

En ligne:

<http://www.unhcr.org/content.asp?cid=2231&catid=270&typeid=24&subMenuId=0>, consulté le 15 avril 2007.

UNHCR

En ligne: <http://www.unhcr.ch/pages/schutz.html>, consulté le 14 avril 2007.

UNICEF: Programme Eau, Assainissement et Environnement

En ligne: [http://www.unicef.org/wes/index\\_bigpicture.html](http://www.unicef.org/wes/index_bigpicture.html), consulté le 14 avril 2007.

Water Supply and Sanitation Collaborative Council (WSSCC)

En ligne: <http://www.wsscc.org/en/what-we-do/national-level-activities/south-africa/index.htm>, consulté le 15 octobre 2007.

Women for Water, Water for Women Partnership

En ligne: <http://www.bpwnl.nl/water/intro/intro-02.htm>, consulté le 17 avril 2007.

### **Sources méthodologiques**

Bouthat, Chantal. « Guide de présentation des mémoires et thèses ». Montréal: Université du Québec à Montréal. Décanat des études avancées et de la recherche, 1993, 110 p.

Mace, Gordon et Pétry, François. « Guide d'élaboration d'un projet de recherche ». 2ème éd. Québec: Les presses de l'Université Laval. De Boeck Université, 2000, 134 p.

### **Source de référence**

Dictionnaire Le Petit Larousse Illustré 1992, Paris: Larousse, 1991.

Encyclopédie Encarta

En ligne: <http://fr.encarta.msn.com/encyclopedia>, consulté le 10 octobre 2007.